
U d'/of OTTAWA
39003001622678

LES

JANSÉNISTES POLITIQUES

ET LA

FRANC-MAÇONNERIE

LES JANSÉNISTES POLITIQUES

ET LA

FRANC-MAÇONNERIE

DIDIER (BOSSUET)
1699-1700

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE
ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DES MINIMES DE LA TRINITÉ-DES-MONTS.

LA LOGE DE LA CANDEUR
1775-1783

D'APRÈS LE REGISTRE DE LA LOGE

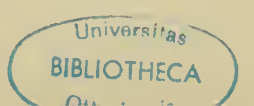
Par l'abbé V. DAVIN

Chanoine de l'Eglise de Versailles, Membre de l'Académie de la Religion Catholique.

(Extrait des *Nouvelles Annales de Philosophie Catholique*).
(11, Rue Borromée).



PARIS
Chez A. DENTU, ÉDITEUR.
Palais royal, Galerie d'Orléans.



LES

JANSÉNISTES POLITIQUES

ET LA

FRANC-MAÇONNERIE

AVANT-PROPOS

A la suite de la Sainte-Ligue catholique où, sous l'inspiration de Rome, la France était entrée tout entière contre une partie gâtée des princes et de la noblesse et ces tristes Valois que la politique de Catherine de Médicis conduisait à leur fin, la Fille aînée de l'Eglise avait eu, pour récompense de sa lutte des Machabées, ces soixante premières années du dix-septième siècle, couronnées par la mort de saint Vincent de Paul, où la sainteté, les lettres, les arts, les sciences, sans compter les armes qui dévient hélas ! sous la main de Richelieu et de Mazarin, ont atteint d'accord une gloire sans exemple depuis le siècle de saint Louis, la dernière peut-être de nos grandes gloires.

A partir du règne personnel de Louis XIV, où bientôt la blancheur des lys est profanée sur le trône par la consécration légale de l'adultère, la France est minée par l'hérésie janséniste, chef-d'œuvre des puissances du mal que le pouvoir

royal ne combat pas résolûment et qu'il attache en partie à ses flancs sous le nom de gallicanisme. A la fin du siècle, le jansénisme est devenu la plus formidable des sociétés secrètes, un Etat dans l'Etat, qui n'en a pas conscience, une République de sectaires, plus ou moins athées au fond, enserrant et brisant chaque jour l'antique monarchie très-chrétienne. Cet Etat invisible devient visible en 1703, à la saisie des papiers de son chef, dit Prieur, le Père Quesnel, Oratorien expatrié ; et ces papiers, que Louis XIV se fera lire chaque soir pendant dix ans par Madame de Maintenon, seront le fantôme qui lui fera reculer à la fin du siècle l'échafaud de Louis XVI. Plût à Dieu que ce fantôme eût hanté efficacement les nuits de Louis XV, et que Sardanapale ne se fût pas résigné à voir la France durer autant que lui !

Une nouvelle société secrète, la franc-maçonnerie, est venue au milieu du siècle prêter main-forte à la première ; les parlements jansénistes lui ont ménagé le droit de cité, en dépit des anathèmes des Souverains Pontifes et des édits royaux : les deux se donneront la main pour la Révolution.

On connaît leur œuvre : connaît-on bien leurs manœuvres et leurs hommes ?

Cet écrit a pour but de jeter deux rayons de lumière dans ces deux abymes de ténèbres. Ils sont d'une authenticité absolue, et seront, je crois, d'une clarté décisive.

L'un atteint le jansénisme au moment où il est arrivé avec Quesnel, masqué encore, à sa plus haute puissance, et révèle ses plus subtils raffinements en la personne de Bossuet, associé de Quesnel, mais prenant ses libertés pour ménager avant tout ses intérêts, donner le change au Roi, mieux servir le parti, frapper sur l'ennemi, les Jésuites, le coup mortel, en vantant gaiement, sous la plume de son neveu associé des Jansénistes de Rome, LE DESSEIN DES JANSÉNISTES POLITIQUES.

L'autre nous met sous les yeux un prince de Bourbon, chef prochain de la branche cadette, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, Grand-Maître du Grand-Orient maçonnique, au sein de la Loge militaire de Saint-Jean de la Candeur, qu'il a

fondée par ses députés de la Loge de l'Egalité, dont il sera proclamé Vénérable à perpétuité, et d'où sortiront les agents les plus immédiats et les plus efficaces du renversement de la royauté à Versailles.

Ces deux rayons de lumière, séparés par trois quarts de siècle, se répondent si bien et se joignent en fait si réellement, que l'on trouvera sans doute que nous avons eu raison de les mettre en face, pour éclairer par ses deux extrémités le siècle de Voltaire.

I

LES JANSÉNISTES POLITIQUES

DIDIER (BOSSUET)

(1699-1700)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DES MINIMES DE LA TRINITÉ-DES-MONTS.

Le 22 juillet 1870, quatre jours après les définitions du Concile du Vatican sur la primauté et l'infaillibilité du Souverain Pontife, Pie IX daignait me faire remettre l'autorisation non sollicitée, et qu'il délivrait de son auguste main, « d'examiner et de transcrire divers documents concernant le jansénisme et le gallicanisme sur la fin du XVII[e] siècle, conservés à la bibliothèque vaticane et aux archives secrètes du Vatican. » L'examen des documents de la bibliothèque renfermés dans une trentaine de volumes, à commencer par les lettres autographes de Saint-Cyran, n° 7226, m'a occupé dix mois. Avec la liste de tous les documents, j'ai transcrit environ deux volumes in-8° des principaux, renfermant les révélations les plus graves, parfois les plus inattendues sur l'histoire ecclésiastique, dont il faudra toujours aller demander à Rome la vraie clef. Dans la crise suprême où nous sommes, les ennemis de l'Eglise n'étant que les copistes plus ou moins habiles de leurs prédécesseurs, il y aurait non segessa, mais imprudence à dérober plus longtemps à ses amis la révélation de ces secrets des sectaires les plus raffinés et les plus puissants à détruire que présente l'histoire, révélation, je le répète, dont la première pensée remonte à ce saint Pape, au génie si élevé et si fin, le grand Pie IX.

La publication d'un de ces documents, la première pièce du n° 8375 contenant les papiers du cardinal Fabroni, ami de Clément XI et de Fénelon, commencera, avec les commentaires qu'elle appelle, à produire le jour nécessaire, si même elle n'y suffit déjà. Cette pièce est une analyse, avec citations textuelles et clef des faux noms, de treize lettres de l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, écrites du 23 octobre 1699 au 2 septembre 1700, à un professeur du collège de la Sapience à Rome, appelé don Luigi de son prénom Louis, et dont le vrai nom est Maille. Les lettres ont été écrites sous les yeux et sous l'inspiration évidente de l'oncle qui, dans l'intervalle, a ordonné prêtre son neveu, et l'a nommé son grand vicaire avec le titre d'archidiacre de Brie. Une quatorzième lettre, écrite de Lyon, le 15 mars 1700, par un inconnu, violent ennemi des Jésuites, est intercalée entre la huitième et la neuvième. Faisons d'abord connaissance avec le correspondant de l'abbé Bossuet et son cercle.

Dans l'affaire de la Régale, les Jansénistes avaient été amenés par les intérêts du parti à défendre les droits de l'Eglise contre les envahissements de la couronne de Louis XIV. Poursuivis par les gens du Roi, le vicaire capitulaire de Pamiers, Cerle, ayant été condamné à mort, exécuté en effigie à Pamiers et à Toulouse, et continuant à résider en cachette dans le diocèse dont il était le légitime administrateur, ils avaient, la plupart, trouvé asile à Rome, auprès de l'intrépide Innocent XI. Une pièce, dont j'ai rencontré en 1871 une copie dans quelques volumes manuscrits, restes de la bibliothèque des Minimes de la Trinité-des-Monts, maison appartenant alors et aujourd'hui à la France, nous donne sur ces persécutés et expulsés les renseignements suivants :

Jugement rendu par Monsieur Le Bret, Intendant de Justice, etc. en Provence, le 12 février 1689, à Marseille.

L'abbé Dorat, archiprêtre d'Acqs, le père Cerle, cy devant grand vicaire de feu Monsr de Pamiers — ont été condemnez à faire amende honorable devant l'église catholique de Marseille, leurs biens confisquez, et aux galères à vie.....

Le prieur Toreitz (1) de Toulouse, le s[r] Charlas, ancien chanoine de Pamiers, et le s[r] André, prestre de Toulouse — leurs biens confisquez, et bannis du royaume à perpétuité....

Le s[r] Maille, le s[r] Paignon, le s[r] La Combe, ecclésiastiques, et Muguet, libraire de Paris, à 500 livres d'amende chacun et bannis du Royaume pour sept ans (2)

Nous allons retrouver une partie de ces noms, dont un est resté honorable et glorieux, celui du docteur Charlas. En 1684, il a fait imprimer à Leyde son *Traité* latin *des Libertés de l'Eglise gallicane, contenant une ample discussion de la Déclaration faite par les Archevêques et Evêques, réunis à Paris par l'ordre du Roi, l'an* 1682, livre capital, sous la clarté et le poids duquel Bossuet reste accablé, bien qu'il tente de lutter dans la *Défense de la Déclaration*. Charlas mourra en 1698, à Rome, où son ouvrage sera magnifiquement réimprimé avec des additions de l'auteur, en 1720. Plût à Dieu que les autres réfugiés eussent ainsi répondu à la bienveillance du Souverain Pontife !

Maille, lui, est un sectaire. Le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, favorable aux Jansénistes, en tant que rigoristes, avait appelé pour fonder son séminaire, un professeur de théologie de l'Université d'Avignon, François Genet, né en cette ville, le 18 octobre 1640, docteur en théologie, en droit canonique et en droit civil, que lui recommandait Camus, évêque de Grenoble, depuis cardinal, hostile aux Jésuites. Genet avait composé une théologie morale en français, imprimée à Paris, en six volumes, un peu avant 1676, cette année même et un peu après, dite *Morale de Grenoble*, que censureront plusieurs évêques et l'Université de Louvain. Nous trouvons Louis Maille, prêtre du diocèse d'Aix, né en 1657, directeur au séminaire à ce moment. Le cardinal Grimaldi étant mort le 4 novembre 1685, et l'évêque de Lavaur, Le Goux de la Berchère, lui ayant été désigné dès le 12 comme successeur par Louis XIV, les choses changent.

(1) Lisez de Torreil.

(2) K. K. 1. 48, n° 56.

Genet, patroné par les Jansénistes qui trompent Innocent XI, est nommé par lui chanoine théologal d'Avignon et bientôt évêque de Vaison : il est sacré le 25 mars 1686. Le 12 mai suivant, un arrêt du Conseil royal supprime la Congrégation de l'Enfance, qui avait établi à Toulouse un Port-Royal du Midi ; et Maille, mal à l'aise à Aix, va à Rome pour travailler à sa défense. Il s'insinue auprès des cardinaux et devient théologien du cardinal Howard : il obtiendra ainsi la chaire d'histoire de la Sapience. En même temps, se liguant avec les meneurs Jansénistes, il va prendre un des premiers rôles dans leur cabale. « Que M. Maille me plaît ! écrit, en septembre 1687, le patriarche de la secte, Arnauld à son correspondant à Rome, du Vaucel, et que je trouve en lui de bonnes choses selon que vous m'en écrivez ! Mais je crains bien qu'il n'en ait trop dans le pays où il s'est retiré (1). »

Son supérieur et ami au séminaire d'Aix, l'évêque de Vaison, sera arrêté en septembre de l'année suivante, la nuit, dans son palais, sur le territoire pontifical, par quatre compagnies de dragons français, et conduit de là à Nîmes, puis à l'île de Ré, où il restera séquestré quinze mois, sans pouvoir même dire la messe (2). Procédés de Louis XIV, dignes de toute réprobation et qui tracent la voie à Napoléon pour l'enlèvement du duc d'Enghien, mais qui, en fait, tombaient ici sur le plus odieux des criminels ! Parmi les papiers saisis chez Genet, on trouva les lettres qu'il venait de recevoir de Maille. Rome aura intérêt un jour à les connaître ; et l'extrait suivant s'en trouve dans les papiers du cardinal Fabroni, à côté de l'extrait des lettres adressées à Maille par l'abbé Bossuet (3).

Extrait des lettres du sieur Maille, surprises chez le feu Évesque de Vaison, Mgr Genet.

6 janvier 1688.

Retirez chez vous tous les prêtres qui peuvent nous servir pour pres-

(1) *Œuvres*, t. 11, p. 786.

(2) *Ibid.* Avis de l'éditeur, t. 1, p. XI.

(3) N° 196. Le *Recueil* ne présente aucun ordre de date.

cher le véritable Evangile et surtout souvenez-vous que Marcus et Tullus vous seront d'un grand secours. Voici le temps d'Israel pour venir á bout de nos desseins.

3 février 1688.

Quant au sujet de Jansénius, puisque vous voulez sçavoir notre sentiment, s'il n'eût été condamné, il ne le seroit pas maintenant; et s'il étoit en vie, il le seroit encore moins, à cause qu'il s'expliqueroit d'une manière qu'il éviteroit les censures de l'Eglise. Vous faites bien de faire appeler les saints *Monsieur* ; mais où vous êtes (1), cela me paroît un peu surprenant, car vous êtes dans les terres d'obéissance, et il faut prendre garde à vos discours. Vous ne manquerez pas d'ennemis. La persécution s'approche.

Ibid.

Pourquoi voulez-vous vous servir des fraters (2) dans votre mission ? Il faut les avoir tous en horreur et en abomination et considérer de même les habillés de noir (3).

8 mars 1688.

Le Congréganiste (4) est arrivé depuis peu de jours. Il nous a dit que dans votre séminaire, les directeurs prêchent que le Pape n'est pas infaillible sur le point de fait, et qu'aïant parlé contre Jansénius, on lui disputeroit l'infaillibilité du point de droit. Vous vous moquez de nous de souffrir de semblables discours, quoiqu'ils soient vrais, pour deux raisons : la première, à cause qu'un jour l'Inquisition châtiera nos gens ; la seconde, qui est la plus forte et qui nous oblige á ne le pas souffrir, c'est les obligations que vous avez au saint Pontife (5). Si les habillés de noir, méchants comme ils sont, viennent á le sçavoir, ils ne l'oublieront pas et un jour ils nous perdront assurément.

11 mai 1688.

Il est vrai que, tous les Ordinaires (6), l'on continue de dire que Achaz (7) fait des merveilles et plusieurs œuvres de piété, soit pour des charités, soit pour sa propre conversion. Il est même devenu autre pour son manger et pour son boire... Il ne fal-

(1) *En terre du Pape*, rayé.

(2) Des religieux, dominicains, franciscains etc..

(3) Les Jésuites. Voir plus loin la liste donnant la clef des faux noms et de l'argot convenus entre Maille et l'abbé Bossuet.

(4) Qui ?

(5) Innocent XI.

(6) Tous les courriers.

(7) Entre parenthèse, intercalé par le copiste : *Le Roi*. L'interprétation n'est pas douteuse, et Louis XIV, *Achaz*, est bien du style janséniste.

lait plus que cela pour nous achever... Vous nous marqués que les confessions que les pénitents font à Atlas, à Corona, à Altera, à Lumen, à Respicit et à Totum (1) font grand bruit. Il arrivera quelque scandale à ces messieurs, lorsque vous n'y songerez pas. Vous croiés d'être avec feu M. le cardinal Grimaldi. Ce n'est pas de même. Lorsqu'on les accusera d'avoir découvert les confessions, il le faut nier comme beau meurtre, et tâcher d'inventer quelque excuse probable, lorsqu'il vous sera tenu de semblables discours par des personnes de considération : aux autres, les envoier promener. Vos prêtres font les affaires des habillés... (2).

On n'ose croire à la scélératesse sacrilège que révèlent ces dernières lignes. Pie IX en a été stupéfait. Il ne soupçonnait pas jusque-là que les Jansénistes fussent allés à de telles *profondeurs de Satan* (3). Pourtant un syndic de la noblesse d'Alet était venu en 1663, à Paris, près le Conseil du Roi, « chargé, dit le P. Rapin, de cahiers remplis de plusieurs chefs d'accusations contre l'évêque », le dix-neuvième portant « que ses curés et ses vicaires se servaient des confessions à tout usage pour savoir ce qui se passait (4) », et disant, pour citer le texte même des cahiers : « On se plaint dans tout le diocèse qu'on révèle le sceau de la confession, et on peut prouver par diverses personnes qu'on y débite ces maximes... 1° Que le curé et le vicaire peuvent et même doivent découvrir les péchés d'un pénitent à l'évêque, ou à tel autre qu'il lui plaira députer, sans le consentement du pénitent, parce qu'ayant la conduite de tout le diocèse, il a le droit de savoir les pêchés de tous ses diocésains pour pourvoir à leur salut, etc. (5). » Maynard de l'Estang, doyen de l'église cathédrale d'Alet, et trois chanoines, vont donner pareillement cette attestation : « Il y a des preuves des confessions qui ont été révélées (6). » L'évêque de Vaison était

---

(1) Cinq noms de guerre qu'il est impossible d'identifier.
(2) Fin du ms. — Lire des *habillés de noir*, des Jésuites.
(3) Apoc. 11, 20, 24.
(4) *Mémoires*, t. III, p. 283-4.
(5) Œuvres d'Arnauld, t. XXXVI, p. 173.
(6) Œuvres d'Arnauld, t. XXXVI, pp. III, 179.

plus ou moins le disciple de l'évêque d'Alet, l'oracle et le saint du parti dans le midi de la France, et Maille également, qui parle légèrement de ces horreurs et semble n'y regretter que l'imprudence.

En vrai démon, Maille est inconsolable de la « conversion » de Louis XIV. « Il ne manquait plus que cela pour nous achever ! » Redevenu vertueux le roi très-chrétien va sans doute tenir la « résolution » qu'il a prise, il y a trente ans, de « ruiner » Port-Royal « pour achever de détruire le jansénisme, en détruisant le lieu où il avait commencé à s'établir et où il commençait à régner » ; il va écouter le Pape qui l'a prié « d'agir de hauteur en cette affaire, ce qui ne lui serait pas difficile (1). » Le jansénisme s'est toujours étudié, par d'infernales manœuvres, à éteindre l'esprit de « piété » et de « charité » et à fomenter la sensualité et l'orgueil chez le Roi, sachant bien que l'esclave du péché est impuissant à faire la guerre au péché par excellence, l'hérésie.

Le correspondant de Maille, Genet, m'est connu par un autre document de cette année 1688, qui achève de peindre le milieu janséniste de Rome, auquel nous allons voir l'abbé Bossuet intimement affilié. C'est une lettre de Dorat, archiprêtre de Dacqs, dans le diocèse de Pamiers, que l'évêque janséniste Caulet, mort le 7 août 1680, avait envoyé à Rome comme son agent. Il écrit au vicaire capitulaire Cerle :

Nous avions craint que la fragilité du bon M. Ragot, notre cher confrère, qui était si grandement estimé du saint vieillard (Innocent XI), ne nous portât quelque préjudice. Mais, grâce à Dieu et au comte Casoni, le parti ne sera pas affaibli en ce pays-ci. On a fait assez grâce vraimen à cettte sorte de faute. On a fait comprendre au Pape qu'il faut pardonner quelque chose à des personnes qui ont rendu à l'Église des services aussi considérables qu'a fait M. Ragot ; qu'après tout, sa faute n'est pas contre l'intérêt de Sa Sainteté ; qu'il n'a favorisé ni la Régale, ni les Jésuites, ni Mgr de Paris ; qu'il n'a jamais été attaché au service du Roi ; que son plus grand crime n'est pas d'avoir abusé une bonne flamande avec un mariage clandestin et sacrilège, mais de s'être uni et d'avoir entretenu commerce avec Mgr l'évêque de Vaison,

(1) Rapin, *Mémoires*, t. II, pp. 10, 98.

cette colonne de l'Eglise, dont les intentions sont si droites dans les intelligences qu'il pratique en France, puisqu'elles ne tendent qu'à créer des embarras au Roi dans son État et à délivrer ses voisins de la crainte qu'ils ont de ses armes. Ce qu'on craint en effet le plus en cette Cour, c'est l'agrandissement de la Monarchie française.

Cette lettre, interceptée à Rome, et que j'ai trouvée traduite en italien, à la Trinité-des-Monts, ancien couvent des Minimes (1), a été annotée, par le traducteur sans doute, cette année ou la suivante, avant la mort d'Innocent XI, arrivée le 10 août. Il écrit de Ragot :

Qui pourra sans horreur apprendre que ce M. Ragot, Janséniste, vieux prêtre, vicaire-général d'un évêque flamand, vivant dans un long concubinage avec sa servante flamande, ait été en si grande réputation et estime auprès du Souverain Pontife et ait rendu excusable son sacrilège d'avoir épousé cette femme clandestinement, dans sa propre chambre, et sans aucune des formalités prescrites par l'Eglise ! Tout est licite et tout est méritoire à ces moralistes hypocrites.

Il s'agit de Vincent Ragot, jadis promoteur d'Alet, sous l'évêque Pavillon, et pour qui Arnauld a composé en 1665 et 1666 de volumineux Factums, produits au Conseil du Roi pour la défense de l'évêque (2). En 1671, il avait quitté Pavillon pour se donner, avec l'approbation d'Arnauld, à l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul, gallican jusqu'au schisme, qui l'avait fait chanoine. Dans une lettre à du Vaucel, du 29 avril 1689, Arnauld le montre conduit à la Bastille, puis relégué au séminaire de Rodez « pour le crime du mariage qu'on lui a imputé, qui est, selon toutes les apparences du monde, une pure calomnie. » Il le défend encore dans une lettre du 4 mai. Mais dans une troisième, du 3 novembre 1690, il dira de Ragot, dont il fait le modèle des pénitents jansénistes : « Il y a bien des prêtres qui tombent, mais il n'y en a guère qui se relèvent ; et de ceux qui prétendent se relever, je ne sais s'il y en a de cent un, qui soit assez humble pour se réduire

---

(1) KK 1. 12 nº 31.

(2) *Œuvres d'Arnauld,* t. XXXVI. Tout le volume est rempli par ces Factums, et tout n'y est pas.

à la communion laïque, selon le véritable et ancien esprit de l'Église (1). »

Revenons au Minime. Il écrit de Genet :

Il faut noter les mérites de cette grande colonne de l'Eglise, l'évêque de Vaison, dans le comtat d'Avignon, porté de l'archidiaconé de cette cathédrale, après avoir été lié six mois comme fou, au siège épiscopal par les manœuvres des Jansénistes, *tanquam commilito ex iisdem castris* (2), comme une colonne de leur secte, parce qu'il travaille sans relâche contre le service de Dieu à la destruction des âmes, et contre celui du Roi en machinant des séditions dans le royaume.

Dorat écrit, d'ailleurs, avec un cynisme de *condottiere*, qu'assurément on ne soupçonne pas d'un austère et inflexible janséniste :

Nous ne sommes pas si mauvais Français qu'on le publie... Si Sa Majesté voulait ne plus écouter Mgr de Paris ni le P. La Chaise, s'il voulait chasser la Compagnie de Jésus ou du moins s'il n'avait pas cette grande confiance en ces bons Pères, s'il avait la bonté de nous favoriser de sa protection contre les décisions de Rome, nous aurions bien plus de plaisir à employer nos plumes en sa faveur.

Voilà les associés de Maille et son correspondant intime parmi les évêques français, à la fin du règne d'Innocent XI.

Genet, réclamé par Alexandre VIII comme son sujet, sera remis en liberté par Louis XIV ; le Pape lui fera grâce d'un procès pour lequel on devait le conduire à Nice ; il rentrera, après ces rudes avertissements de la Providence, dans la bergerie dont il a été le loup. Plaise à Dieu qu'il en soit devenu le pasteur ! Le 17 octobre 1702, il se noyera en passant un torrent entre Vaison et Avignon.

Pour Maille, il jouera si bien son jeu, non-seulement sous Innocent XI, mais encore sous Alexandre VIII, Innocent XII, même Clément XI, si en garde contre les Jansénistes, qu'après avoir obtenu une chaire à l'Université de la Sapience, il y jouira d'une très grande influence. Il est cependant, à Rome, à la tête de la secte janséniste avec du Vaucel

(1) t. III, pp. 195, 198, 314.

(2) Comme compagnon d'armes dans le même camp.

le correspondant de Quesnel après l'avoir été d'Arnauld, l'agent du clergé de Hollande qui va passer au schisme, le procureur de l'archevêque de Sébaste, Codde, vicaire apostolique, que le Pape suspendra de ses fonctions le 7 mai 1702, avec du Vaucel, dis-je, et son associé, le prieur de Toulouse, de Torreil. *Wallonius* (du Vaucel) écrit le 20 août 1701 à Quesnel : « les deux amis *Alberti* (de Torreil) et *Luigi* (Maille); » et il ne cesse de célébrer leurs efforts habilement concertés pour le succès du parti (1). Du Vaucel, Maille, de Torreil, forment à Rome le triumvirat secret du jansénisme. Maille aura pour élève Prosper Lambertini, né à Bologne en 1675, venu à Rome en 1688, au collège Clémentin des Somasques; et l'éditeur d'Arnauld ne manquera pas de dire en 1775 de Benoît XIV, qu'il prétend compter parmi les patrons de l'édition : « Il avait fait sa théologie sous M. Maille (D. Luigi), professeur à la Sapience, un des intimes amis de M. du Vaucel, le correspondant fidèle de M. Arnauld (2). » En 1703, à la saisie des papiers de Quesnel, et en 1704, à la publication de son procès, Maille se trouvera très gravement compromis. Le résumé du procès donne ainsi, avec son nom et son titre, ses deux noms de guerre : « *D. Maille, professor historiæ in Sapientia.* — Don Luigi. — M. de l'Ecu (3). » Avec sa souplesse, Maille trouvera moyen de se sauver et conservera sa chaire. Mais, en 1710, sur la plainte du cardinal de Janson, ministre de Louis XIV auprès du Saint-Siège, il sera arrêté, sous inculpation de jansénisme, et mis pour cinq ans au château Saint-Ange. Rendu à la liberté, à la mort de Louis XIV, par les démarches actives de son élève Lambertini, qui est devenu un prélat considérable à Rome, il s'attirera un nouveau mandat d'arrêt du Saint-Office. Il y échappera par la fuite; et, rentré en France, il sera placé par le cardinal de

---

(1) *Causa Quesnelliana.* Bruxellis, in-4° 1704, p. 51. Cf. p. 186, lettres du 17 fév. 1690, du 1er juillet 1696, etc.

(2) *Œuvres d'Arnauld,* Avis de l'éditeur, p. XI.

(3) *Causa Quesnelliana,* p. 321.

Noailles chez les Doctrinaires de Saint-Charles, à Paris, où il mourra le 8 août 1738, âgé de 81 ans. C'est là le correspondant de l'abbé Bossuet.

Neveu et filleul de l'évêque de Meaux, diacre de Langres, âgé de 32 ans, l'abbé Bossuet était allé au commencement de mai 1696, à Rome, avec son précepteur de théologie Philippeaux, angevin, reçu docteur de Sorbonne en 1686, que Bossuet s'était attaché dès cette année, et qu'il avait fait chanoine et grand-vicaire de Meaux. Ils y resteront plus de trois ans, jusqu'au 2 juillet 1699, manœuvrant aux ordres de Bossuet contre Fénelon dans la lutte du quiétisme. Cette lutte deviendra celle des Jansénistes et des Jésuites, si bien que l'abbé Bossuet écrira le 1er juillet 1698, à l'archevêque de Paris, Noailles : « Les Italiens (les Jésuites italiens) disent ici hautement que le Roi et Madame de Maintenon sont Jansénistes, et que c'est à cause qu'ils soutiennent la cabale des évêques Jansénistes, qu'eux, Jésuites, s'opposent à leurs desseins. » Le Roi et Madame de Maintenon étaient trop dupes des Jansénistes, en effet ; et il est certain que, durant ces trois années, l'abbé Bossuet noua avec les meneurs sectaires à Rome, du Vaucel, de Torreil, Maille et Dorat, dont il écrit à son oncle, en mars 1699 : « l'archiprêtre est excellent, » la liaison la plus intime, liaison de conspirateurs dont on va voir de grands effets. Le procureur-général des Minimes de la Trinité-des-Monts, Rolet, agent de l'archevêque de Paris, petit-homme violent et impérieux, qui va en carrosse aux dépens de l'archevêque, et veut s'acquérir la faveur de la France pour être général de son Ordre, ce qu'il sera, est du complot. Faisant en apparence du zèle pour Fénelon, au point d'être appelé *le zéleur*, il le trahit ; et l'abbé de Beaumont, écrivant en 1732 au marquis de Fénelon, dira : « Vous verrez, par une lettre de l'abbé de Chanterac du 2 septembre 1698..... que ce Père méritait assez ce que Despréaux dit d'un homme de même nom :

J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon (1). »

---

(1) *Œuvres de Fenelon*, t. X, p. 55, ed. de 1852. Paris, Joubey.

Rolet servira d'intermédiaire pour la correspondance de Maille et de l'abbé Bossuet. Dès le 20 octobre 1699, il écrit à l'abbé qui vient de rentrer à Paris :

J'ai reçu, monsieur, avec un très grand plaisir, vos deux lettres du 28 septembre, qui m'ont appris le favorable accueil que vous avez reçu du Roi, en présence de toute sa cour. J'en ai fait part à vos amis qui m'en ont tous témoigné beaucoup de joie... J'ai rendu vos lettres à dom Louis... (1).

A trois jours de là, l'abbé Bossuet écrit à dom Louis — Maille — la première des lettres dont nous avons retrouvé les compte-rendus. Disons la provenance de ce petit et capital recueil.

Parmi les adversaires que Bossuet et son neveu avaient rencontrés à Rome dans leurs poursuites contre Fénelon était le secrétaire de la Propagande, Fabroni, très à même de connaître les fourberies jansénistes, puisqu'il est aux prises depuis 1695 avec l'oratorien Codde, vicaire apostolique en Hollande, qu'il faudra bientôt suspendre de ses fonctions. Après avoir écrit à son oncle le 20 mai 1698 : « Fabroni continue ses brigues », l'abbé Bossuet écrira le 27 :

Ce serait bien pis, si l'on faisait monseigneur Fabroni assesseur du Saint-Office : c'est le défenseur public de M. de Cambrai, l'un des plus grands ennemis du Clergé de France, et, pour tout dire, l'homme des Jésuites.

Et le 3 juin :

Pour ce qui est de Fabroni, on ne pourrait en avoir un plus mauvais, mais il est protégé sous main par le cardinal de Bouillon, et publiquement par les Jésuites. Tout est perdu, s'il est fait assesseur du Saint-Office : il en faut avertir le Roi nécessairement et incessamment.. Je ne laisse pas d'agir assez bien contre Fabroni.

Fabroni sera créé cardinal le 17 mai 1706, et nommé préfet de la Congrégation de l'Index, membre de celles du Saint-Office, des Evêques et Réguliers, de la Propagande et des Rites. Le procès de Quesnel vient de lui apprendre, en 1704,

(1) Dans les *Œuvres de Bossuet,* Lettres sur le quiétisme.

qui est Maille, par nombre de textes des Jansénistes ses complices, et celui-ci entr'autres d'une lettre de du Vaucel à Quesnel, le 1er juillet 1696 :

M. Maille et M. Alberti (de Torreil) sont toujours persuadés que la plupart ne sont point capables d'entendre parler ici de la justification de Jansénius et que cela aurait un mauvais effet (1).

Maille croit Jansénius digne de « justification », bien qu'il juge « la justification » inopportune à Rome. C'est un Janséniste en titre.

L'extrait des lettres de Maille à l'évêque de Vaison, répondant bien à ce passage et pleines des horreurs que nous avons vues, est ou sera entre les mains de Fabroni. En 1710, l'arrestation de Maille va y mettre les extraits des lettres qu'il a reçues en 1699 et 1700 de l'abbé Bossuet.

Ces extraits forment une pièce de 16 pages in-4° d'écriture. Ils sortent évidemment d'une plume française ; et tel indice va nous faire soupçonner qu'ils sont d'un Minime de la Trinité-des-Monts. J'y ai trouvé sur une feuille à part, intercalée entre les pages 2 et 3 et toute empreinte de l'encre fraîche de ces pages, une clef des noms de guerre convenus entre Maille et l'abbé Bossuet, qui vient de chez Maille évidemment. L'auteur des extraits, qui l'a transcrite, s'en est servi pour l'interprétation des faux noms qu'il rencontre dans ses analyses ou ses citations. Voici cette clef :

Antoine.......	Le Pape.
Salomon......	Le Roy.
Le Novice.....	Le C. de Noailles.
Martin........	C. de Janson.
Urbain.......	C. d'Estrées.
Perrin....... } Joseph...... }	C. de Bouillon.
Grégoire......	C. de Coaslin.
Sozime.......	Archev. de Reims.
Didier........	Evesq. de Meaux.
Maximin.....	Archev. de Rouen.[1]
Augustin.....	Evesq. de Montpellier.

(1) *Causa Quesnelliana*, p. 186.

Marcellin.....	Evesq. de Sées.
Sénateurs.....	Les Evesques.
Polycarpe	L'abbé Bossuet.
Le Chimiste...	M. de Torcy.
Artisans.....	
Peintres.....	Les Jésuites.
Soldats......	
Michel........	Mad. de Maintenon.
Annibal......	Le Prince de Monaco.
Le Doreur....	L'abbé Renaudot.
Le Secrétaire.	Poussin.
Le Chaufoir..	Le Saint-Office.
La Chapelle..	L'Assemblée du Clergé.

Entre la page 14 et la page 15, est un petit billet pareillement empreint de l'encre fraîche de ces pages, où on lit distinctement à rebours : « Meaux soutient tout. » Il est en italien et d'une autre main. C'est la dénonciation au cardinal Fabroni de persécutions brutales contre des religieux, dont deux portent des noms français. On peut conjecturer qu'il s'agit des Minimes et de leur général, le P. Rolet, dont l'abbé de Chanterac écrivait de Rome le 2 septembre 1698, quand Rolet était simple procureur général : « Je sais qu'en tout il est violent jusqu'à menacer un de ses religieux, qu'il demanderait une lettre de cachet pour l'exiler, parce qu'il avait répondu quelque chose en faveur de la doctrine de l'amour pur (1). » Une note en italien, faisant partie du recueil du cardinal Fabroni (2), montre Rolet distribuant à tous les cardinaux du Saint-Office, par une lettre de sa main, une lettre imprimée du cardinal de Noailles, du 20 décembre 1711, pour la défense des *Réflexions morales* de Quesnel que va foudroyer la bulle *Unigenitus*. Voici le petit billet :

Comme il arrivera d'avoir à parler quelquefois des méchants, il est juste de ne pas cacher les noms des bons qui, pour être tels, sont actuellement affligés par des emprisonnements, des séquestres, des

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. IX, p. 513.
(2) Bibl. vatic. 8735, n° 6.

injures et autres mauvais traitements. Le P. Charles Amiani, le P. Noël, le P. Tisdelon sont dans ce cas (1).

Nous arrivons au texte des lettres de l'abbé Bossuet, dont la gravité se trahit dès la première. Elle ne contient pas moins que la révélation d'un complot qui, trop réussi déjà en 1700, aboutira en 1762 à l'expulsion des Jésuites.

Ce complot est la mise en œuvre d'une machination d'iniquité calviniste. En 1632, le ministre de Charenton, du Moulin, avait publié à Genève, d'après une inspiration de Calvin, un gros livre intitulé *Catalogue ou Dénombrement des traditions romaines*, où il avait cherché à prouver que l'Eglise romaine, par ses théologiens, avait corrompu la morale chrétienne. En 1644, Arnauld, champion de l'*Augustinus* de Jansénius qui vient de paraître, a pris dans du Moulin les textes relatifs aux Jésuites, pour chercher à montrer, dans un opuscule pompeusement appelé *Théologie morale des Jésuites*, que ces religieux étaient par excellence les corrupteurs de la morale. En 1654, après la condamnation des Cinq Propositions, le prêtre Janséniste Saci a mis en pauvres rimes ces invectives, dans ses *Enluminures de l'Almanach*. En 1655, les curés Jansénistes de Paris, s'intitulant « curés de France », ont continué l'attaque dans leur *Nouvelle Théologie morale des Jésuites et des nouveaux casuistes*. En 1656 et 1657, à la suite de l'expulsion d'Arnauld, comme hérétique, de la Sorbonne, Pascal, dit Montalte, lui a donné le plus grand éclat par le chef-d'œuvre littéraire des *Provinciales, Petites lettres* hérétiques et menteuses, que Nicole, dit Wendrock, a traduites en latin et commentées pour atteindre l'Europe entière. Après la frauduleuse *Paix de l'Eglise* de 1669, le docteur Perrault, bientôt suivi de Varet et de Pontchâteau, continue en 1670 la guerre par la

(1) Si come occorera di dover parlare tal'ora de' mali, cosi la ragione vuole che non n'asconda il nome de' buoni, e che attualmente per essere tali, sono afflitti con carcerazioni, sequestri, ingiurie ed altri mali trattamenti. Il p. Carco Amiani, il p. Noël, il p. Tisdelon sono in questa nave.

Morale pratique des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres ; et de même Arnauld, assisté de Nicole, donnant, à partir de 1670, ses volumes de la *Morale pratique des Jésuites,* qui vont s'échelonner pendant vingt-quatre ans. Les Jansénistes, qui ont profité de l'affaire de la Régale pour faire consacrer, en 1682, par trente-quatre prélats de Cour, les Six Propositions césariennes et anti-papales de 1663 rédigées par un des leurs, Coquelin, et maintenant réduites par Coquelin et Bossuet en Quatre Articles, mis hardiment au compte du Clergé de France, n'ont eu garde de manquer l'occasion d'accabler les Jésuites avec une condamnation de propositions de morale relâchée, qui paraîtra une consécration par le Clergé de France des *Provinciales*. Bossuet est le grand agent de l'œuvre. Mais Louis XIV, effrayé de la *double secte réunie en une seule* des *Richéristes* et des *Jansénistes*, dont *l'évêque de Meaux* et ses amis sont les *protecteurs*, comme on va dire en Sorbonne, en montrant dans ces ultra-royalistes des *républicains* déguisés (1), a subitement exilé dans leurs diocèses les évêques, de vils courtisans tournant à d'inquiétants révolutionnaires. Arnauld a suppléé de son mieux Bossuet, en poursuivant sa *Morale pratique des Jésuites*, après le huitième volume de laquelle il est mort le 1er août 1694. En 1699, Bossuet recommence la campagne et va mener à bien son œuvre avortée de 1682.

Après son succès dans l'affaire du quiétisme, dont le but trop évident a été de faire bannir de la Cour Fénelon, conseiller de madame de Maintenon et Mentor du futur héritier du trône, il veut poursuivre son triomphe sur les amis du prélat, dont il hait et redoute également l'influence, les

(1) Li Giansenisti e Richeristi... Monsig. di Reims et di Meaux... protettori di quella doppia setta riunita in una... Signr arcivescovo di Reims, gran defensore della doctrina del Richer... Richer... Almaino autori ugualmente nemici della monarchia Ecclesiastica e della Regia... due autori veramente republichisti. Bibl. Vaticane, ms. 7161, p. 54. — Février 1683.

Jésuites. Elève des Jésuites à Dijon, il a, dès son arrivée à Paris, où l'ambition le pousse, hanté les cercles des Jansénistes Frondeurs qui mettent le trône en échec ; il a eu la faveur de leur puissant patronage ; et, maintes fois déçu dans ses désirs d'élévation, c'est peut-être à la vengeance et à des calculs insatiables et impitoyables qu'il faut attribuer son acharnement contre ses anciens maîtres. Quoi qu'il en soit, il a formé, à l'automne de 1699, dès l'arrivée de son neveu de Rome, le projet de frapper, durant l'été de 1700, un grand coup sur la Compagnie de Jésus.

Rien ne pouvait faire prévoir le coup, à ce moment. Le Clergé allait tenir une de ces Assemblées qu'on appelle « *Petites*, auxquelles les provinces n'envoient qu'un député du premier ordre et un du second, autrement dites *Assemblées des comptes*, parce qu'on y perçoit ceux du Receveur-général, qui se rendent tous les cinq ans. » Ainsi parle la *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France, ouvrage imprimé par ordre du Clergé*, ajoutant : « L'audition de ces comptes n'a servi pour ainsi dire qu'à fixer l'époque de cette Assemblée », et venant de dire : « L'Assemblée de 1700 est une des plus célèbres du Clergé de France (1). » Hélas ! la célébrité qu'elle a eue n'est pas celle encore qui lui revient. Sa censure des propositions de morale relâchée, absolument gratuite puisque personne ne songeait à ces propositions et qu'elles étaient dès longtemps condamnées par le Saint-Siège, cette censure atteignant le Saint-Siège lui-même, dont le jugement ne suffit pas, sera l'avant-coureur et la base de ce gros recueil des *Assertions* des écrivains de la Compagnie de Jésus, que les parlements jansénistes jetteront dans le public pour diffamer la Compagnie, en la supprimant et en la spoliant en 1762. C'est Bossuet qui, en transformant l'Assemblée, va l'élever à cette hauteur sinistre. La première des lettres de son neveu à Maille, dans notre manuscrit vatican, nous révèle ses graves

---

(1) *Collection*, t. VI (1774), p. 314.

desseins sept mois mois à l'avance. Le manuscrit commence ainsi : je souligne les paroles qui paraissent être textuellement de l'abbé Bossuet :

Lettres de 1699,

Le 23 octobre.

L'abbé Bossuet qui estoit retourné de Rome, alla visiter *Maximin* (l'archevesque de Rouen, Colbert) *et Martin* (l'évesque de Beauvais, le cardinal de Janson). *Maximin est plus que jamais dans les bons sentiments : sur tout prest à dire pour les Jansénistes et contre les Jésuites. Mais Martin est toujours politique ; et parce qu'il est politique, il est un peu revenu sur le sujet des Peintres* (c'est-à-dire des Jésuites), qui alors n'estoient trop bien à la Cour, par le grand crédit que Messieurs le cardinal de Noailles, l'archevesque de Reims et l'évesque de Meaux y avoient; et ils estoient tous unis contre les Jésuites.

L'Avorton (1) est un livre des jésuites; et on souhaite de sçavoir *s'il trouvera des défenseurs dans le Chaufoir* (c'est-à-dire le Saint-Office).

On propose le *dessein des Jansénistes politiques* (2), *qui est de se déguiser et de condamner les Cinq Propositions* (3), *mais de bien établir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. La grande industrie des Soldats* (c'est-à-dire des Jésuites) *est de décréditer leurs adversaires en les accusant de jansénisme. On ne pourra faire entendre en rien Michel* (c'est-à-dire madame de Maintenon), *qu'en condamnant le jansénisme aussi bien que les Jésuites. En agissant de la sorte, on attaquera avec succès les Artisans* (c'est-à-dire les Jésuites) *sur leur morale, l'amour de Dieu, etc. Par là nulle ressource* (4).

Bientôt Annibal (le prince de Monaco) et *Perrin* (le cardinal de Bouillon) *se brouilleront ouvertement ;* et *Polycarpe* (l'abbé Bossuet) *croit que cela sera utile* (5).

On ne sait ce que c'est que l'affaire des *Perles* ou des *Portes* (6) qui est de la dernière importance pour décréditer *les Peintres* (les Jésuites).

---

(1) Ici la clef manque J'ignore quel est ce livre.

(2) Admirable expression, qui est la caractérisque éternelle de l'oncle par le neveu, et peut-être par l'oncle lui-même, sous les yeux duquel le neveu écrit.

(3) De Jansénius, et de sauver, sous le couvert de saint Augustin et de saint Thomas, le jansénisme

(4) Pour les Jésuites.

(5) Le prince de Monaco était ambassadeur de France à Rome, et le cardinal de Bouillon, chargé des affaires de France.

(6) L'analiste hésite sur l'écriture de l'abbé Bossuet, et à plus forte raison sur le sens de son argot.

Gérard (grand vicaire de Mgr. de Meaux, appelé Phelippeaux) *a fort encouragé là-dessus ; mais cela dépend de la Boutique* (des amis de Rome). *Il faut que Hilaire* (*cardinal* Casanate) *se signale et qu'on n'ait aucun ménagement.*

L'abbé Bossuet, depuis son retour de Rome, n'a pas encore veu Urbain (*cardinal* d'Estrées).

Tout est d'accord sur le fait de Perrin (*cardinal* de Bouillon). *Mais sur celui des Peintres* (des Jésuites) *et de Gilbert* (le P. de la Chaise), *Urbain* (*cardinal* d'Estrées) (1) *et Martin* (*cardinal* Janson) *sont à ménager, aussi bien que Théodose* (l'archevesque de Sens).

Didier (l'Evesque de Meaux) et *Gérard* (son grand vicaire Phelippeaux) *seront de l'Assemblée du Clergé.*

Comme l'abbé Bossuet prophétise juste, et comme les mesures sont bien prises d'avance! La lettre du Roi aux agents du Clergé, voulant que l'Assemblée soit convoquée à Saint-Germain-en-Laye, le 25 mai 1700, ne sera datée que du 16 novembre 1699, à Versailles, et l'abbé Bossuet connaît déjà le résultat des élections de l'assemblée provinciale qui se tiendra à Paris le 13 mai 1700, par lesquelles seront députés « pour le premier ordre Mgr Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, et Messire Jacques-Bénigne Bossuet, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de Savigny, archidiacre de Brie en l'église de Meaux, pour le second ordre (2) ! » L'abbé Bossuet dit Phelippeaux, son maître, au lieu de lui-même ; mais c'est l'équivalent; et il semble qu'à cette date du 23 octobre, l'abbé, non prêtre encore, n'osait se montrer à Maille, comme prenant la place du vieux docteur Phelippeaux, pour servir de second à l'évêque de Meaux dans la grande et périlleuse campagne sur laquelle à cette heure tous les yeux jansénistes étaient tournés de Paris à Rome.

Bossuet en personne doit confirmer ce que son neveu écrit ici du complot. A la date du 25 juin 1700, parlant du dessein communiqué à l'Assemblée par l'archevêque de Reims « de travailler à la doctrine et à la censure des casuistes » il dira :

---

(1) Ancien évêque de Laon, agent diplomatique de Louis XIV, déclaré contre Fénelon.

(2) *Procès-verbaux*, Assemblée de 1700, p. 329.

« que c'était une résolution prise depuis plus de 6 mois, et que depuis ce temps il en préparait les matériaux (1)». Le 16 juillet, le journal de son secrétaire enregistrera encore ce renseignement :

Ce soir, M. de Meaux écrivant à M. de Châlons pour lui faire compliment sur le cardinalat de son frère, il lui mande qu'ils espèrent de le voir à leur tête dans l'Assemblée. M. de Meaux nous a dit depuis qu'ayant été engagé par M. de Reims d'être de l'Assemblée, dans le dessein d'y faire une censure de la morale, ce fut à la condition que M. l'archevêque de Paris y viendrait aussi les aider de son crédit et de son suffrage: ce qu'il promit; et la chose demeura ainsi arrêtée entre eux trois, six mois avant le temps.

Prenons soigneusement garde à ce que l'abbé Bossuet dit d'une partie du *déguisement* des *Jansénistes politiques*, qui est « de bien établir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas ». Jansénius ne parlait pas d'autre chose et intitulait son livre, se résumant dans « les Cinq Propositions » hérétiques, *Augustinus*. Les *Jansénistes politiques* appellent *doctrine de saint Augustin et de saint Thomas* celle du dominicain Lemos, ardent défenseur du système sur la grâce du dominicain Bannez, « la prémotion physique..., enfant supposé dont on avait tort de faire saint Thomas le père, » dit le jésuite d'Avrigny avec les Jésuites et bien des Dominicains (2). Ce système passait pour favoriser Luther et Calvin, avec leur serf arbitre, en attendant Jansénius. Lemos, à cette heure, est réédité par Godard, libraire janséniste de Reims. L'impression se fait à Bruxelles et à Liège, et doit être arrêtée le 26 décembre 1703. à la suite de la saisie des papiers de Quesnel. Ledieu écrira alors, trois mois avant la mort de Bossuet, ces lignes qui jettent une triste lumière sur notre sujet:

Ce matin 3 janvier (1704), M. de Meaux se trouve gai... M. Pirot a dit la détention de Godard, libraire de Reims... Il a été amené à Paris et l est, dit-on, à la Bastille : ce qui se regarde comme une in-

(1) *Journal* de Ledieu.

(2) *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclesiastique depuis 1600 jusqu'en 1716-(1720), Année 1607.*

sulte contre M. de Reims, de lui avoir enlevé un libraire faisant commerce de tous les livres jansénistes, et qui était entièrement sous sa protection.

L'édition qu'il a faite de Lemos lui a attiré cette persécution, car les Jésuites abhorrent cet auteur. Cependant cette impression a été si bien conduite, que même il y a eu permission de vendre ce livre dans Paris; mais il s'en est encore trouvé grand nombre d'exemplaires chez Godard, à Reims: M. de Meaux fait un très grand cas de Lemos, comme d'un sublime et très-savant théologien.

Reprenons le manuscrit. Il continue ainsi :

24 novembre.

L'abbé Bossuet écrit qu'il fait bon usage de ce que Don Luigi écrit dans un grand détail.

Polycarpe (1) *n'oublie rien sur l'escrit de Dominique* (du cardinal Noris), *auprès de Michel* (madame de Maintenon), etc *Les impressions sont fâcheuses ; il faut garder un grand secret* (2).

On déclame fort contre la promotion de M. (le cardinal Gabrielli) (3). L'abbé Bossuet l'a fait connoistre. Le cardinal d'Estrées a paru indigné de cette promotion. L'abbé Bossuet a dit que M. (le cardinal Fabroni) avoit fait donner un protecteur à Sfondrate et aux Quiétistes (Cambray) et autres. *C'est un choix indigne. Cela fait croire M. Fabroni réservé in petto.*

14 décembre.

Don Luigi a instruit à merveille sur l'affaire de la Chine.

La promotion de Gabrielli est l'ouvrage de son protecteur et de la cabale. On a pris le temps que le Pape estoit impressionné contre les évesques, on a voulu un homme capable de s'opposer aux évesques et de soutenir Sfondrate (4); *mais ils demanderont justice, et, si on la leur refuse, ils se la feront. On n'est pas d'humeur de se laisser marcher sur le ventre.*

---

(1) L'abbé Bossuet.

(2) Le cardinal de Noris, Augustin, était un adversaire des Jésuites.

(3) Procureur général des Feuillants, ami de Fénelon, qui avait fait imprimer son écrit apologétique du *Nodus* du cardinal Sfondrate. En 1698, Gabrielli avait été un des cinq consulteurs favorables, sur dix, au livre des *Maximes des Saints*.

(4) Gabrielli avait pris la défense du *Nodus* du cardinal Sfondrate, dénoncé au pape en 1697 par les arch. de Reims et de Paris, et les évêques de Meaux, d'Arras et d'Amiens, Bossuet tenant la plume.

Augustin (l'évêque de Montpellier) (1) et *Gérard* (Phelippeaux, grand-vicaire de Meaux) *travaillent fortement pour le Prieur* (2). *Le Doreur* (3) *croit qu'on réussira et qu'on fera connoitre la candeur et le mérite de Hilaire* (4). *Cela est déjà bien avancé et aura son effet.*

On ne pardonne rien aux Peintres (Jésuites). *Les Artisans* (Jésuites) *ne tiennent que par Gilbert* (le Père de la Chaise) *et par leur puissance. Ils souffrent cruellement de voir l'union du Novice (cardinal* de Noailles), *de Didier* (evesque de Meaux) *et de Sozime* (archevesque de Reims). *Gérard* (Phelippeaux, grand-vicaire de Meaux), *qui en voit l'utilité, n'oublie rien pour le leur faire bien connoître et pour l'entretenir.*

L'abbé Bossuet a envoyé au Père Rollet deux douzaines de mandements de Mons. l'Evesque de Meaux, son oncle. Il conseille à Don Luigi d'en demander une demie douzaine pour les distribuer et les faire voir à ses amis.

Sur le dos de cette lettre, le Père Rollet écrit à Don Luigi en ces termes :

« Voilà une lettre qui m'est venue. Si vous savez quelque particu-
« larité de la Congrégation d'hier, je vous prie de me l'écrire. Je suis,
« comme vous savez, Monsieur, tout à vous. R. à la Trinité du Mont.
« Ce 28 décembre. »

Ainsi, c'est par le Père Rolet, Minime, intime de Maille, que celui-ci reçoit les lettres de l'abbé Bossuet ; et nous y apprenons que le grand-vicaire de Bossuet *travaille fortement*, avec l'évêque de Montpellier, Colbert, le futur, l'ardent, l'opiniâtre appelant de la bulle *Unigenitus*, condamnant les *Réflexions morales* de Quesnel, pour Quesnel, *le Prieur* des Jansénistes, qui a remplacé *le Général* Arnauld (5).

Un passage de la lettre suivante demande un commentaire préliminaire. L'abbé Bossuet avait fort laissé à désirer à Rome, sous le rapport moral ; et du Vaucel lui-même, écrivant de Rome à Quesnel, le 4 septembre 1700, va dire de

(1) Colbert.
(2) Quesnel.
(3) L'abbé Renaudot.
(4) Le cardinal Casanate. On fera connaître son mérite à Louis XIV.
(5) *Mémoires* de Legendre, in-8°, 1863, p. 262.

Bossuet : « Son neveu, dont la conduite n'a pas été ici des plus édifiantes (1). » Le neveu parlait ainsi à l'oncle, le 24 février 1698, d'un scandale mis à Rome à sa charge :

Voici les bruits qui ont couru. On prétend que le duc Sforze Cesarini, fâché de ce que je voyais mademoiselle sa fille, qui, dit-on, ne me hait pas, m'avait fait attaquer par des assassins, qu'ils m'avaient mis le pistolet à la gorge et m'avaient fait promettre de ne plus la voir, sans quoi ils m'auraient tué ; que j'en étais tombé malade de peur. C'est ainsi qu'on a interprété cette fièvre continue, cette espèce d'esquinancie que j'ai eue.

L'affaire avait fait du bruit à Versailles, et l'oncle avait juré de l'innocence de son neveu.

On lui a dit (au Roi), a-t-il écrit de Versailles, le 27 janvier, que vous aviez été attaqué, pistolet appuyé, et qu'on vous avait fait promettre que vous n'iriez jamais dans une certaine maison, sinon la vie : j'ai dit ce qu'il fallait.

Il va écrire encore — je donne le texte sur l'original, qui a des différences importantes avec l'imprimé — :

Versailles, 10 mars 1698.

J'ai receu vostre lettre du 18 fév. où vous marquez la réception de la mienne, où je vous avois parlé de la prétendue histoire. Cela tombe tout à fait ici, parce que personne n'en a receu aucune nouvelle, ni M. le Nonce, ni M. de Monaco, ni tous ceux qui ont quelque correspondance connue. Il faut pourtant s'attendre au rimbombo de toute la France et à la Gazette de Hollande où les amis de M. de C. font (correction : *fait*) dire tout ce qu'ils veulent (2). Vous voyez la malice. Tout tournera à bien mesme pour vous. Je parts bientôt pour Meaux. Je dirai ce qu'il

(1) Lettre publiée par Bouix, *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 20 août 1865, *Bossuet et le jansénisme*, p. 126.

(2) C. C'est Cambrai. L'imprimé porte : « les amis de M. de Cambrai font dire tout ce qu'ils veulent. » Qu'on remarque l'imputation atroce mise d'abord au compte de Fénelon, puis à celui de ses amis, puis à celui de Fénelon de nouveau par le mot *fait*, placé en surcharge, et enfin au compte des amis, ce mot étant rayé. L'abbé Bossuet savait comprendre entre ces hésitations, qui pourraient bien n'être qu'un jeu ; et Bossuet savait qu'il comprendrait et parlerait.

faudra avant mon départ... M. Phelippeaux paroit s'ennuyer. Taschez de le tenir gay. S'il revenait dans la conjoncture des bruits qu'on fait courir dans toute la France, cela ferait un mauvais effet... (1).

Le *rimbombo* sera trop réel, comme il est trop fondé ; et l'*histoire tombe* si peu à Versailles, que l'archevêque de Paris vient de toutes ses forces à l'appui de Bossuet auprès du Roi, et sans trop réussir encore. Il écrira le 31 mars, au neveu :

Je parlai au Roi amplement sur votre sujet, et assurai Sa Majesté de la fausseté des bruits qu'on a répandus contre vous. Elle me témoigna être fort disposée à le croire (2).

Sachant à quoi nous en tenir sur la *conduite* de l'abbé Bossuet à Rome, qui *n'a pas été des plus édifiantes*, nous comprendrons sa correspondance avec Maille à ce sujet. Le *pistolet à la gorge* y est transformé, dans *le bruit* qui court, en *coups de bâton* ; et l'abbé saisit habilement cette erreur accessoire pour donner le change sur le principal. Voici sa lettre :

Ce 24 décembre,

« Quoiqu'on sache la santé d'Antoine (du Pape) (3) moins mauvaise, on ne laisse pas d'ordonner aux cardinaux de se tenir prêts à partir en janvier, pour éviter les surprises et prévenir les desseins de Perrin (*cardinal* de Bouillon) (4) et des ennemis de Michel (Me de Maintenon). Si on avait cru d'abord à Polycarpe (l'abbé Bossuet), ils seraient déjà en chemin.

« *Pour le bruit que vous me mandez qu'on fait courir sur les coups de bâton, rien n'est plus faux. Je n'ai jamais rien dit qui en approchât.* — Cet endroit de la lettre fait voir indubitablement que les lettres sont de l'abbé Bossuet, parce que le bruit courut alors qu'il avait reçu des coups de bâton, en allant trouver une certaine femme, etc.

On parle mal de M. de Chieti, à qui on donne le nom de *Scara-*

---

(1) L'original est entre les mains de M. Jouby, ancien libraire, chez qui je l'ai vu le 13 mars 1883.

(2) Ces lettres sont parmi celles sur l'affaire du quiétisme dans les *Œuvres* de Bossuet.

(3) Innocent XII, mort le 27 septembre 1700.

(4) Ami de Fénelon et des Jésuites.

mouche (1). M. Sperelli favorise les *Artisans* (les Jésuites) et a tesmoigné à l'abbé Bossuet sa liaison avec le *Chevalier* (On croit que c'est le Père Alfaro) (2).

Joseph (le *cardinal* de Bouillon) et les *Artisans* (les Jésuites) *sont ravis de la promotion de M. Sperelli.*

On ne sait pas (3) qui est Pepin mal intentionné et à qui on ne peut se fier (4).

On plaint le pauvre Aquaviva, etc.

On ne s'endormira pas sur l'Avorton (5). *Si Antoine* (le Pape) *revient en santé, on pressera et on parlera si haut qu'on sera entendu.*

L'abbé Bossuet enverra à Don Luigi deux livres de M. l'évesque de Meaux, les *Variations* et les *Lettres pastorales* contre Jurieu, fameux calviniste.

On n'oublie rien sur Dominique (*cardinal* Norris).

Continuons la lecture des lettres de l'abbé Bossuet, jusqu'à l'Assemblée du Clergé.

Lettres de 1700

1er janvier.

Les cardinaux ont ordre de partir, quoique le Pape se porte mieux, et cela parce que l'on craint Perrin (*cardinal* de Bouillon).

Le Tailleur (*cardinal* de Bouillon) *fait son possible pour faire croire que Salomon* (le Roy) *luy donne sa confiance, mais c'est un menteur*, etc. *On dit qu'il doit avoir l'exclusion pour Hilaire* (*cardinal* Casanate). *Mais cela est faux certainement. Tout ce qui vient de sa part est très éloigné d'estre vrai et d'estre cru.*

C'est quelque chose que Chevalier (Alfaro) *soit oublié jusques icy. Plust à Dieu qu'il le soit toujours!* — On parle ainsi à cause de la promotion de MM. Gabrielli et Sperelli. — Le plus pernicieux de tous est *Scaramouche* (M. de Chieti), car il se remue fort pour se faire pardonner son aveugle engagement (6) sur Cambray, qui pourtant lui portera coup.

---

(1) Radolovic, secrétaire de la Congrégation des Réguliers, archevêque de Chieti, dans le royaume de Naples, un des cinq consulteurs favorables au livre des *Maximes des Saints*.

(2) Plus loin, 1er janvier 1700, l'analiste n'a plus de doute. Le P. Alfaro, jésuite espagnol, fut un des huit consulteurs nommés en 1697 pour l'examen des *Maximes des Saints*, et l'un des cinq favorables au livre.

(3) Dit l'analiste.

(4) D'après l'abbé Bossuet.

(5) Livre des Jésuites, voir 23 oct.

(6) Le texte porte : *aveuglement*, *engagement*.

5 janvier.

On n'oublie rien sur le sujet de Dominique (*cardinal* Noris). Il faudra bien ménager Martin (*cardinal* de Janson), qui a le secret du Roy pour le Conclave.

Les cardinaux partent. On ne veut pas laisser le cardinal de Bouillon seul à Rome. On sent bien à Paris la faiblesse de *Antoine* (du Pape), qui a fait cardinaux MM. Gabrielli et Sperelli. On est bien indigné. Il y paroit bien par le départ des cardinaux.

Augustin (l'évesque de Mòntpellier, Colbert) est le seul à qui j'ai (*fait*) part de la découverte des docteurs de Salamanque. *Il auroit donné l'absolution à Sébastien* (Don Luigi), *s'il s'estoit saisi de tout chez le camérier* — probablement du Pape.

On n'oubliera pas Sfondrate.

Je recommande bien Sébastien (Don Luigi) *à Martin* (*cardinal* de Janson).

Trois passages de Ledieu, secrétaire de Bossuet, doivent être intercalés ici. Ils nous montrent combien Bossuet est avec son neveu dans toutes ces lettres, et que le complot contre les Jésuites est son fait propre et prémédité. Le premier passage a été couché sur le journal de Ledieu après le 15 janvier, avant le 19 ; les autres sont datés.

Il y avoit déjà deux mois que le Pape Innocent XII étoit dangereusement malade ; par les lettres du 22 décembre 1699, on apprit qu'un nouvel accès de fièvre et un dangereux catarrhe mettoient à tout moment sa vie en péril. La cour prit la résolution de faire partir les cardinaux françois sans attendre sa mort : le jour du départ fut marqué au 15 de janvier. Naturellement M. de Meaux auroit désiré de voir ses illustres amis avant leur départ ; la modestie le retint à Meaux, d'où il ne voulut point sortir qu'il n'eût nouvelle qu'ils étoient tous en chemin. Il permit seulement à M. l'abbé Bossuet d'aller à Paris et de les voir, comme il fit, étant parti de Meaux le mardi 12 de janvier.

M. de Meaux, cependant, disposant son voyage pour Paris, me fit chercher avec lui à Meaux dans ses portefeuilles et dans ses recueils tout ce qui concernait la morale, et il m'ordonna d'emporter à Paris plusieurs portefeuilles, contenant tout ce qu'il avoit écrit en 1682, touchant les décisions sur la morale, qui devoient se faire dans l'Assemblée du Clergé de ce temps-là, ses collections sur la même matière, et principalement sur l'amour de Dieu, et même plusieurs de ses sermons y ayant rapport (1).

---

(1) Notons ce trait sur les « sermons. » « Plusieurs » en effet, ont une nuance janséniste très marquée, aussi bien que *les Elévations sur les Mystères*, etc.

— Le samedi 23 (janvier), il eut le matin un rendez-vous chez M. de Reims, et l'après-midi il partit pour Versailles. Le soir, la conversation roula sur la morale des casuistes. Il en parla comme un homme plein de desseins contre ce poison, et je ne doute pas que ce ne fût un effet des entretiens précédents avec les prélats.

— Le dimanche 24, dans la conversation de l'après-midi, l'entretien tomba encore sur ce sujet, en présence de MM. les abbés de Fleury et de Catelan, et de M. de Laloubère. Il dit que parmi les Juifs, la doctrine étoit venue au dernier période de sa corruption par le moyen des Pharisiens et des Docteurs de la loi, quand Jésus-Christ vint au monde; « et, ajoute-t-il, il semble être venu pour apporter le remède à un mal très pressant; » il ajouta donc que cela lui faisoit penser que Dieu préparoit un grand remède à son Eglise, en ces derniers temps, où la morale étoit entièrement corrompue. Chacun dit: « Il faut bien espérer que Dieu suscitera quelqu'un capable d'arrêter ce torrent. »

Il va sans dire que les *Pharisiens* et les *Docteurs de la Loi* sont les Jésuites — les *Pharisiens* et *Docteurs* n'étant pas cependant si corrupteurs de la morale dans leur enseignement que Jésus ne dît : *Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse*; *tout ce qu'ils vous diront*, *retenez-le et faites-le* (1). Le « grand remède que Dieu préparait à son Eglise », c'est le coup que Bossuet s'apprête à porter aux Jésuites, dans l'Assemblée du Clergé. Le « quelqu'un que Dieu suscitera », c'est Bossuet.

Une lettre de l'abbé Bossuet à Maille est partie, il y a deux jours. On y voit la marche de la cabale, la prudence consommée des conspirateurs, et Louis XIV, leur dupe, étendant sur eux ses faveurs jusqu'à Rome.

22 janvier.

Quoique le Pape se porte mieux, les cardinaux marchent en diligence pour empescher le cardinal de Bouillon de faire du mal.

Martin (c. de Janson), *Grégoire* (c. de Coaslin), *Urbain* (c. d'Estrées), *seront tous unis. Benoist* (abbé Fourbin) *aura la confiance de l'Oncle* (c. de Janson). *Martin* (c. de Janson) *se fera un devoir de reconnoistre et de servir tous ceux qui auront bien fait pour Augustin* (l'évesque de Montpellier), *dont Gérard* (Phelippeaux) *luy a fait un mémoire exact. Il* (Gérard) *ne luy dist point qu'il eust aucun commerce de lettres avec Sébastien* (Don Luigi); *il n'en faut faire semblant à personne.*

(1) Matth. XXIII, 3.

Polycarpe (l'abbé Bossuet) *mandera à Honoré* (1) *d'aller trouver Benoist* (l'abbé de Fourbin) *qui luy donnera des ordres sur tout. Le Doreur* (2) *est trop bon serviteur de Denys* (3) *pour ne pas avertir Sébastien* (Don Luigi) *que ses allures, ses démarches seront examinées de bien près, et que la seule manière de faire icy dans l'esprit de Salomon* (du Roy) *est de s'unir de bonne foy avec Martin* (c. de Janson) *qui en sera bien aise; et par là Germain* (Rolet) *pourra se rendre très utile à Dominique* (c. Noris) *et à Sébastien* (Don Luigi) *et faire taire partout ses ennemis.*

Grégoire (c. de Coaslin) *est des amis de Denys. Pour Urbain* (c. d'Estrées) *et Joseph* (c. de Bouillon), *Germain* (Rolet) *les connoît bien.*

Le Solliciteur (l'abbé Renaudot) *se gardera bien de faire rien d'extravagant pour les Soldats* (les Jansénistes) (4) *et de se déclarer.*

Pour ce qui regarde le Fait et le Droit (5), *on ne s'embarrassera en rien. Il ne faut pas aussi qu'on outre rien d'aucun costé.*

Polycarpe (abbé Bossuet) avertit de tout, et met tout à profit. *Je suis sûr que Hilaire* (6) *et tous ceux qui ont bien fait dans l'affaire de Fabrotte* (Cambray) *s'apercevront par des effets du mérite qu'ils se sont fait ici* (7).

Nous trouvons encore, avant l'Assemblée, cette lettre de l'abbé Bossuet :

22 mars.

La maladie et un grand éloge du cardinal Casanate.

Les Artisans (Jésuites) *s'en réjouissent fort. Les Peintres* (Jésuites) *voudroient bien que deux ou trois Sénateurs* (évesques) *qui les incommodent sautassent aussi* (mourussent), *scavoir Marcellin* (évesque de Séez), *Augustin* (évesque de Montpellier) *et Maximin* (archevesque de Rouen).

On vous aura mandé quelque chose sur les thèses des Jésuites. Sur quoy le Mousquetaire et Robert (8) ont eu des paroles un peu dures.

---

(1) Qui ?

(2) Renaudot.

(3) Qui ?

(4) Appelés ici *Soldats*, comme sont ordinairement les Jésuites. *Pour* ne permet pas d'entendre ici des Jésuites *les Soldats.*

(5) La fameuse chicane janséniste.

(6) Cardinal Casanate.

(7) C'est-à-dire auront part aux faveurs de Louis XIV.

(8) Qui ? Qui ?

Gilbert (le P. de la Chaise) *dit au Novice* (c. de Noailles) *qu'il n'y avoit rien à reprendre, qu'il estoit théologien et que personne ne lui apprendroit rien. Sur quoy le Novice luy dit que le Novice estoit juge des theologiens chés luy.* On fera rétracter et on censurera. On est résolu à ne leur rien laisser passer.

Polycarpe (1) *a réjoui Didier* (l'évesque de Meaux, son oncle) *quand il lui a dit que de l'ordre du Pape on a imprimé à Rome, après les Constitutions de saint Charles, quelques Propositions condamnées, et parmy elles, celles de M. de Cambray. Polycarpe prie Don Luigi d'en envoyer un exemplaire et de l'adresser à Lyon à Augustin* (évesque de Montpellier). *Didier* (évesque de Meaux) *souhaite passionément cet exemplaire.*

Je suis bien aise de ce que Gabrielli n'entre pas dans le Saint-Office.

J'espère que Sébastien (Don Luigi) *sera content de Martin* (c. de Janson).

Nous avons dit qu'après cette huitième lettre de l'abbé Bossuet à Maille, est insérée dans notre recueil la mention d'une autre lettre adressée à Maille aussi. Elle est du conclaviste d'un cardinal, passant à Lyon, et montre que le complot contre les Jésuites avait des ramifications en cette ville, qui sera la place forte du jansénisme à la fin du dix-huitième siècle. Voici la mention : Balaam paraît désigner les Jésuites :

15 mars.

Cette lettre écrite de Lyon n'est pas de l'abbé Bossuet. C'est d'un homme qui a un chiffre particulier et qui devait venir au Conclave.

C'est dans cette lettre que l'auteur dit qu'il décrira M. Fabroni et autres suppôts de Balaam, et que les Jésuites n'auront pas la collation des bénefices de Pignan, que le vice-légat n'aime pas les Michées, etc.

Bossuet et son neveu seront élus le 13 mai députés de la province de Paris à l'Assemblée; et le 25 la réunion préparatoire de cette Assemblée, qui en fixe l'ouverture au 2 juin, aura lieu à Paris, chez l'archevêque de Reims, Le Tellier. Mais Bossuet n'a pas attendu ce moment pour s'occuper de sa direction. Bausset dira : « Dès que Bossuet était membre d'une Assemblée, il en devenait nécessairement l'oracle ; il

---

(9) L'abbé Bossuet.

le fut en effet de l'Assemblée de 1700, comme il l'avait été de celle de 1682 ». Ledieu écrit :

Ce vendredi, 21 de mai, j'ai vu un Mémoire au Roi, écrit ce matin par M. de Meaux, où il lui représente de la part du Clergé deux maux également pressants et demandant un prompt remède.....

Ce dimanche matin, 23 de mai, M. de Meaux met au net de sa main le Mémoire pour le Roi, et M. l'archevêque de Reims arrive pour dîner avec lui.

Ce mercredi 26, j'ai mis au net ce matin un Mémoire de trois pages pour le Roi, fait par M. de Meaux et écrit de sa main....

Ce jeudi 27, le *Mémoire sur l'état* présent de l'Eglise (c'est ainsi qu'il s'intitule), mis au net de nouveau ; et à l'issue du dîner, copie donnée à M. l'archevêque de Reims, qui avait mangé avec lui, et qui de son côté a laissé à M. de Meaux copie d'*un Mémoire de l'archevêque de Reims au Roi,* dont je ne sais pas le contenu, mais que je crois être sur le même sujet que celui de M. de Meaux et particulièrement sur la morale relâchée.

Outre le Mémoire de *l'Etat present de l'Église*, il y a un écrit encore de M. de Meaux, intitulé : *Extrait des propositions tirées des écrits et des thèses des casuistes modernes*... Le Mémoire... s'intitule : *Mémoire sur la morale relâchée :* c'est celui qui ne m'a point été confié, et que je crois être pour Mme de Maintenon, ce qui s'est trouvé véritable dans le fait.

Ce jeudi soir, arrivée à Versailles...

Ce samedi 29 (veille de la Pentecôte) a été au lever du Roi.... M. de Meaux a assisté à la messe et communion du Roi ; il a parlé au Roi en particulier à son lever...

Ce mardi 1er de juin 1700, M. de Meaux a été au lever du Roi... Le soir départ de Versailles pour Saint-Germain...

Le 2 juin a lieu, à Saint-Germain, l'ouverture de l'Assemblée du Clergé.

Le 4, Messieurs des missions étrangères présentent aux prélats leur *Lettre au Pape sur les idolâtries et les superstitions chinoises*, et autres pièces, le tout imprimé en un volume in-4°. Cette affaire a été concertée le 17 mai, à Versailles, chez Bossuet, les archevêques de Reims et de Paris étant présents. Il a été décidé par les prélats qu'il fallait faire imprimer cet écrit secrètement, sans en parler au Roi, qui pourrait l'arrêter ou le communiquer à son confesseur. « Par l'évènement, dit Ledieu, on a très bien fait : l'écrit se

répand dans le public. et y est très bien reçu ; chacun y est convaincu et des idolâtries de la Chine et de la friponnerie des Jésuites, tant en ce pays qu'en France. »

Sur ce, l'abbé Bossuet écrit à Maille :

6 juin.

On parle fort de la disgrâce de Joseph (cardinal de Bouillon).

On parle encore de la dénonciation de Messieurs des Missions étrangères contre les Jésuites. Elle est forte, et ils seront appuiés.

La veille de ce jour, et ce jour même, Bossuet a démasqué et fait jouer sa première batterie. Ledieu écrit le 5, à Versailles :

Ce soir même, M. de Meaux dit à M. Phelippeaux qu'il venait exprès pour parler au Roi, et lui demander la permission, pour l'Assemblée du Clergé, d'y traiter de la morale relâchée et autres sujets marqués dans son *Mémoire sur l'Etat présent de l'Église ;* qu'il demanderait au Roi une audience particulière sur ce sujet, et qu'il fallait prier Dieu qu'il lui donnât des paroles efficaces, étant bien résolu de lui dire tout ce qu'il fallait en cette occasion ; que de son côté M. de Reims parlerait et présenterait un Mémoire qu'il avait composé, pour faire voir que les Assemblées ont le pouvoir, et sont dans l'usage de traiter de toutes sortes d'affaires de doctrine et de discipline...

— Ce dimanche de la Trinité, 6 de juin à Versailles, il a été au lever du Roi et n'en est revenu qu'à dix heures dire la messe aux Récollets, après laquelle il m'a fait dire de me trouver à sa chambre. Là il m'a dit : *Je viens de donner mon Mémoire au Roi : je lui ai parlé ; il m'a fort bien écouté et promis qu'il examinerait mon Mémoire avec application ; faites m'en une nouvelle copie que je donnerai à M. de Paris. Voici celle que je dois donner aujourd'hui à Mme de Maintenon.* Je lui ai trouvé le visage content et l'air gai. C'est une marque qu'il a parlé librement au Roi et qu'il lui a dit tout ce qui lui a plu.

Donnant à Louis XIV et à Mme de Maintenon les honneurs de théologien et de théologienne, les faisant juge des plus délicates matières de dogme et de morale, Bossuet entend ainsi en faire ses instruments. Jeu des évêques de la cour de Bizance avec Justinien et Théodora, qui a déjà trop réussi à Bossuet contre Fénelon ! Il le reprend contre les Jésuites. Le Mémoire au Roi contient ces lignes, où l'intrigue et la perfidie sont comme toujours masquées de zèle :

Les évêques manqueraient au plus essentiel de tous leurs devoirs, et comme évêques, et comme sujets, s'ils ne prenaient soin d'informer le plus juste de tous les rois du péril extrême de la religion entre deux partis opposés, dont l'un est celui des Jansénistes, et l'autre celui de la morale relâchée...

Parmi les livres que les Jansénistes ont publiés depuis peu, il en paraît un, qu'ils dédient à la prochaine Assemblée du Clergé de France, où le jansénisme est ramené tout entier sous de nouvelles couleurs. Le silence en cette occasion passerait pour approbation.

Mais d'une autre part, si l'on parle sans en même temps réprimer les erreurs de l'autre parti, l'iniquité manifeste d'une si visible partialité ferait mépriser un tel jugement, et croire qu'on aura voulu épargner la moitié du mal...

Le principal est d'agir ici avec autant de modération et d'équité que de force. Personne n'aura sujet de se plaindre.

Ainsi les Jésuites — car il s'agit des Jésuites, bien que Bossuet ait l'habileté de donner, comme *auteurs du mal de la morale relâchée*, *des prêtres et des religieux de tous ordres et de tous habits* — sont mis dans l'Eglise sur le même pied que les Jansénistes. Ceux-ci ne sont pas une secte, ils sont un *parti* entaché, non d'hérésie, mais *d'erreur* ; et les Jésuites sont *l'autre* parti, avec tache pareille. En réalité, la tache des Jansénistes, qu'on fera aussi petite que possible, n'est là que pour donner occasion à la dénonciation et à la flétrissure de l'autre tache, qu'on va faire immense et monstrueuse. C'est *le dessein des Jansénistes politiques*, des archevêques et évêques de Reims, Paris, Meaux et autres sièges, proposé, il y a six mois, aux Jansénistes plus ou moins francs de Rome.

Le livre janséniste auquel Bossuet se prend est un petit ouvrage latin intitulé : *Doctrine Augustinienne de l'Église romaine dégagée du Nœud du cardinal Sfondrate par plusieurs disciples de saint Augustin*, *dédiée à l'Assemblée du Clergé de France qui doit se tenir bientôt à Saint-Germain.* C'est un recueil de diverses pièces contre le livre du pieux cardinal intitulé : *Nodus Prædestinationis dissolutus*, publié après sa mort en 1697, recueil ravivant dans sa préface le jansénisme, qualifié, d'après Arnauld, de *fan-*

tôme, et excitant les prélats à réprimer la licence des nouveaux casuistes. Imprimé à Cologne, en 1700, sans nom d'auteur, sous l'approbation, datée du 11 mars, du théologal d'Anvers, on n'y eût pas pris garde, ou du moins on n'aurait pas fait de ce rien un événement, s'il n'eût servi très à propos au stratagème par lequel on voulait tromper le Roi et gagner son concours. Avec cinq propositions tirées de cet écrit, Bossuet allait déférer à l'Assemblée cent cinquante sept propositions, dont quatre prétendues pélagiennes. tirées de thèses assez récentes de Jésuites, et tout le reste de morale relâchée, dite jésuitique A ses deux Mémoires, Bossuet ayant joint les extraits de quelques-unes de ces propositions, Louis XIV donna dans le panneau. Il fit dire peu de temps après au futur oracle de l'Assemblée « qu'il autorisait l'Assemblée à travailler à la censure, et à procéder à la condamnation des casuistes fauteurs *de la morale relâchée*, mais à la condition expresse que les auteurs condamnés ne seraient pas nommés ».

Cette machination restera très-secrète jusqu'à la veille de la mise à exécution, le 25 juin. Cependant, le 8, a lieu une reprise de l'affaire du quiétisme, très indélicate, pour ne pas dire très odieuse pour Fénelon, et surtout très outrageante pour le Pape. Elle est comme l'attaque, contre les Jésuites, méditée de loin. Le 19 janvier, allant de Meaux à Paris préparer le tout, Bossuet parlait avec satisfaction de l'Assemblée de 1682 et des Quatre Articles dont il avait été le rédacteur, les Jansénistes étant les auteurs. Son interlocuteur, Ledieu, poursuit ainsi la relation de ce qu'il a entendu :

Ce qui vient d'être fait pour l'acceptation de la Constitution du Pape contre M. de Cambrai n'est qu'une suite des Propositions de 1682, dit M. de Meaux. On s'est senti ferme dans les maximes, et on a agi en conséquence en mettant toujours la force des décisions de l'Eglise dans le consentement des Eglises et dans le jugement des évêques. C'est, continua M. de Meaux, ce que je représentai fortement au Roi, dès que je lui parlai du bref venu....

M. de Meaux ne put s'empêcher de dire le chagrin que le Pape avait eu de voir sa décision appuyée de l'autorité des évêques, comme si elle en avait besoin pour être exécutée ; mais, ajouta-t-il, ils le méritent bien, etc.

On va doubler au Pape le « chagrin » et donner une troisième consécration solennelle, par les actes et même par les paroles, à la doctrine qui ne reconnaît pas l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife. Je lis au procès-verbal :

Le 8 juin, Mgr le président a dit, parlant de la condamnation récente du livre des *Maximes des Saints*, qu'elle avait été accompagnée de circonstances si avantageuses à l'Eglise de France, et si glorieuses à Sa Majesté, par son attention de ne point donner sa Déclaration pour l'enregistrement de la Constitution en forme de bref, portant condamnation et prohibition de ce Livre, qu'après l'acceptation libre de ladite Constitution par les Assemblées des provinces ecclésiastiques convoquées par leurs métropolitains, en conséquence des ordres de Sa Majesté, que c'était une raison très pressante à cette Assemblée pour ordonner d'en faire une relation exacte.

L'Assemblée adopte, et nomme pour le rapport huit commissaires parmi lesquels Bossuet et son neveu. Ils ne rougissent pas d'accepter la commission.

Le 24 juin, le complot contre les Jésuites éclate.

Ce vendredi, 25 juin 1700, écrit Ledieu, M. l'archevêque de Reims a communiqué à plusieurs particuliers de l'Assemblée le dessein de travailler à la doctrine et à la censure des casuistes, par la permission expresse du Roi, leur disant qu'il proposerait la chose demain samedi.

Après le dîner, M. de Meaux, parlant de ce dessein avec le père Gaillard, jésuite, et nous autres, il lui dit que c'était une résolution prise depuis plus de six mois, et que depuis ce temps il en préparait les matériaux.

Dès hier, M. de Meaux nous dit qu'il ne leur paraissait pas à M. de Reims et à lui, que le Roi eût communiqué leurs Mémoires au père de la Chaise, ni rien de ce dessein.

Le mot de Bossuet au père Gaillard montre combien les lettres de l'abbé Bossuet à Maille, remontant précisément à « plus de six mois », ont été l'expression fidèle du coup monté par lui ; qu'elles n'expriment pas moins la pensée de l'oncle que celle du neveu ; et qu'elles sont, au fond du moins, l'œuvre commune des deux complices.

Le lendemain, 26 juin, l'archevêque de Reims, Le Tellier, président de l'Assemblée, proposa l'examen de certains, « endroits, » du livre *La doctrine Augustinienne*, « qui

pourraient tendre à renouveller la doctrine des Cinq fameuses Propositions » de Jansénius, et en même temps la condamnation de « la morale relâchée » entreprise par l'Assemblée de 1682, dont il était le second président, l'archevêque de Paris, Harlai, étant le premier, et Bossuet à la tête de la Commission pour la morale. L'archevêque d'Auch dit qu'il n'était pas à propos de remuer de pareilles matières et que l'Assemblée n'était convoquée que pour entendre les comptes du Clergé. L'archevêque de Vienne fut de cet avis, et aussi le représentant de l'évêque de Béziers, député de la province de Narbonne. Bossuet appuya la proposition de Le Tellier avec son éloquence et un grand air de zèle apostolique. Elle fut adoptée à la majorité des voix, six archevêques et évêques étant contre, « qui ont abandonné, dit le secrétaire de Bossuet, la cause de l'Eglise et l'honneur de l'épiscopat » par « la crainte de déplaire aux Jésuites dans la condamnation des casuistes », entendez pour ne pas entrer dans le complot de leurs ennemis. Il pouvait, il devait y avoir une autre raison de haute pudeur. Quels évêques pour condamner « la morale relâchée » que Harlai et Le Tellier en 1682, et Le Tellier à cette heure ! Ne disons rien, quoique le public ne se taise pas, de Bossuet.

Comme en 1682, Bossuet est mis à la tête de la Commission établie pour la Doctrine et la Morale.

Là-dessus l'abbé Bossuet écrit à Maille :

28 juin.

La dénonciation fait un terrible bruit et un grand effet contre les Jésuites.

L'Assemblée du Clergé a résolu de censurer la mauvaise morale. En 1682, on avait projetté la mesme chose. M. de Meaux estoit alors à la teste de la Commission, mais l'Assemblée fut rompue.

L'Assemblée a pris sur cela une vigoureuse résolution malgré la résistance des amis des Jésuites. M. de Meaux est à la teste de cette commission composée de six évesques choisis et de six abbés députés du second ordre ; MM. les abbés de Louvois, de Pompone, de Caumartin, de Bossuet (*sic*) sont du nombre. — L'abbé Bossuet écrivant cecy, se nomme le dernier.

L'Assemblée condamnera un livre où il y a des propositions toutes crues de Jansénius, pour faire voir que les évesques de France condamnent les erreurs partout où elles se trouvent. Comme ce livre est contre Sfondrate, on prendra de là occasion de parler du livre de Sfondrate, non pour le censurer, Rome en estant saisie, mais pour le flétrir (1) et avoir un prètexte de presser le Pape de terminer promptement cette affaire, *faute de quoy*, dit l'abbé Bossuet... *Vous m'entendez bien. Fiez-vous à moy; l'affaire est en bonnes mains; je ne puis m'expliquer davantage: vous devez compter qu'on fait tout de son mieux. C'est un miracle, posé les circonstances. La vigueur des évesques l'a emporté. On ne fera rien que de bien. Ne me nommé point: cela est de la dernière conséquence:*

L'agent des Jansénistes à Rome, du Vaucel, va insister aussi, le 17 juillet, sur l'importance du secret de la correspondance de l'abbé Bossuet et de Maille :

Il ne faut point, s'il vous plaît, nommer l'abbé Bossuet, ni faire savoir qu'il a commerce de lettres avec D. Luigi (2).

Cette savante tactique des *Jansénistes politiques* n'était point toutefois le fait des Jansénistes purs. Ceux de Paris, alarmés du projet de condamnation des propositions de la *Doctrine Augustinienne*, écrivirent, au commencement de juillet, une grande lettre à Bossuet, « qu'ils promettaient de tenir secrète et de ne communiquer qu'à Messieurs de Paris et de Reims. Ils s'efforcèrent de lui persuader que cette proposition, *Le jansénisme est un fantôme* (3), ne mérite aucune censure, puisque tant de saints évêques qu'ils lui citent, tous les théologiens et tous les gens de bien l'ont cru et le croient ainsi, à l'exception des Jésuites seuls. » Ainsi parle Ledieu, ajoutant : « Il y a, outre ces raisons, plusieurs choses personnelles dans cette longue lettre anonyme, qui n'ont servi qu'à exciter davantage le zèle de notre prélat

(1) Belle distinction !

(2) Lettre publiée par Bouix, *Bossuet et le jansénisme*, p. 125.

(3) « Phantasma Jansenismi quæsitum ubique, sed nusquam repertum, præterquam in laboranti quorumdam phantasiâ, » dit la *Doctrine Augustinienne*.

contre la proposition du fantôme (1). » Legendre, chanoine de Paris, nous donne la clef de ces « choses personnelles ». Parlant d' « une liste assez ample des plus notables du parti » qui sera trouvée en 1703 dans les papiers saisis de Quesnel et de Gerberon, il dit de Bossuet : « On le loue si fort dans ces listes, qu'on pourroit croire qu'il avoit été Janséniste ; il a toujours nié qu'il le fût et plus fortement que jamais depuis que le Roi lui avoit dit par forme de reproche qu'il ne pouvoit se persuader qu'à un homme aussi éclairé et aussi sage qu'il étoit il eût échappé de dire, comme on l'en accusoit, que *le jansénisme est un fantôme* (2). » Dans leur lettre les Jansénistes rappelaient, à n'en pas douter, à Bossuet, compris parmi « tous les théologiens et tous les gens de bien » d'une manière spéciale et comptant parmi leurs amis avec « Messieurs de Paris et de Reims », ce mot *échappé* : *Le jansénisme est un fantôme*. et indépendamment du mot, supposé qu'il pût être nié, la doctrine bien constante de Bossuet, qui en était logiquement l'équivalent. Dans sa lettre de 1664 aux religieuses de Port-Royal, reprise et maintenue en 1665, Bossuet, entrant dans la chicane janséniste de la distinction du fait et du droit, ne s'est-il pas contenté de demander une simple croyance *de foi humaine* au fait de l'hérésie de Jansénius, un *acte d'humilité*, non *de foi*, de vraie *foi divine* vis-à-vis de la condamnation portée par l'Eglise? Il mourra obstiné dans cette attitude, ne croyant pas l'Église infaillible dans les faits dogmatiques, ne tenant pas le livre de Jansénius pour irrécusablement hérétique, et allant déclarer expressément le 15 décembre 1702 « qu'on ne pouvait pas dire que M. Arnauld, ni messieurs de Port-Royal, ni ce qu'on appelle communément des Jansénistes fussent des hérétiques (3)? » A ce compte il est parfaitement exact que le *jan-*

---

(1) *Journal*, t. I, p. 60. Ledieu dit plus loin : « Cette lettre est en original dans son portefeuille noir, à Meaux, avec plusieurs censures sur la morale. »

(2) *Mémoires*, p. 264.

(3) Ledieu, *Journal*, t I, p. 389.

sénisme, c'est-à-dire l'hérésie connue sous ce nom dans l'Église et dans le monde, *est un fantôme* ; Arnauld qui est mort, en 1694, le soutenant a eu raison ; Quesnel a bien fait de le répéter en 1697, dans son livre *Causa Arnaldina ;* et si Bossuet, qui n'a eu garde de réclamer contre eux, n'a pas dit avec eux : *Le jansénisme est un fantôme*, il devait loyalement le dire. Enfin, Louis XIV, qui n'accepte pas des propos en l'air, a cru que les lèvres de Bossuet ont laissé *échapper* ce mot qu'il aura toujours dans le cœur.

Mais tout mauvais cas étant niable, il est assez clair que Bossuet cherche à se dégager vis-à-vis du Roi de ce cas très solidement mauvais, et à se faire pardonner cette inconséquence et cette trahison par les Jansénistes, en servant de toute son ardeur et de toute son habileté leurs passions sectaires contre les Jésuites, et tout d'abord en fermant les yeux sur Arnauld et sur Quesnel dans la proscription, réclamée par son intérêt personnel en même temps que par sa stratégie de *Janséniste politique*, de la proposition : *Le jansénisme est un fantôme*. Ledieu ne vient-il pas d'écrire le 10 juillet : « M. de Meaux a dit qu'il fallait épargner M. Arnauld, un si grand homme, et par conséquent son ami si zélé, le père Quesnel qui ne parle et n'écrit que pour sa justification ? » Et le 13 février 1703, quand Ledieu lira à Bossuet une lettre, qui circule, de Rancé défunt, où il dit des « décisions de l'Eglise... que l'esprit des Jansénistes est un esprit d'opposition à ces mêmes décisions », que répondra Bossuet ?

Tout cela est vrai, et ce qui regarde aussi M. Arnauld : il voulait tout décider dans l'Eglise ; mais je n'ai jamais voulu rien dire, ni m'expliquer sur son sujet : cela ne sert de rien.

Il n'en est pas des Jésuites comme des Jansénistes, des amis de l'Eglise comme de ses ennemis. Si Bossuet ne veut pas s'expliquer franchement sur ceux-ci, il tient à s'expliquer perfidement sur ceux-là.

Le 16 juillet de cette année 1700, il fera de nouveau à ses intimes l'aveu de la « Censure de la morale... arrêtée entre eux trois », l'archevêque de Reims et de Paris et lui, « six mois avant ce temps ».

Le 20, l'archevêque de Reims, président, remet à chaque député un exemplaire de « l'indicule des propositions de doctrine et de morale » dressé par la Commission et qu'elle a jugé à propos de faire imprimer. Elles sont au nombre de 162, dont quelques-unes de la préface du livre janséniste *Doctrine augustinienne de l'Eglise romaine*, quelques-unes du *Nodus Prædestinationis dissolutus* du cardinal Sfondrate et de l'écrit du cardinal Gabrielli pour sa défense, imprimé en 1698, en Flandre, par les soins de Fénelon, tout le reste de morale relâchée. Le 22, Bossuet, comme le plus ancien des évêques de la Commission nommée pour faire la Relation sur le quiétisme, expose les idées, et fait faire lecture de cette Relation composée par lui. Il se plaît à éterniser ce qu'il a appelé le « chagrin » du Pape, disant de l'acceptation de sa Constitution considérée comme étant sans force jusqu'à l'appui donné par les évêques, « que la procédure qu'on avait observée pour cette acceptation avait été si régulière, qu'elle pourrait servir de modèle à la postérité ». Le 23, l'Assemblée approuve la Relation, et tous les évêques et abbés y apposent leur signature. Entre le Pape et Bossuet, c'est du côté de Bossuet que, les uns de gré, les autres à contre cœur, ils se rangent à l'unanimité. Derrière Bossuet, tous sentent Louis XIV.

Le neveu de Bossuet écrit, à trois jours de là, à Maille. Il célèbre les exploits antijésuitiques de son oncle et revient sur les nécessités de sa stratégie. Mais tout d'abord il vante les services que lui-même vient de rendre à la Cour à l'ambition d'un de leurs amis, le père Nari, Minime sans doute, qui doit tenir de très près au Père Rolet.

26 juillet.

J'ai servi le père Nari, selon qu'il souhaitoit. J'ai fait un Mémoire que j'ai donné à monsieur de Torci (1) qui m'a promis de prendre l'ordre du Roy sur cela. J'ai engagé le comte de Noailles à en parler,

(1) J.-B. Colbert, marquis de Torcy, neveu du célèbre Colbert, ministre des affaires étrangères, dont les sentiments sur le Jansénisme étaient suspects à Fénelon.

et à le demander comme une chose à laquelle il s'intéressoit. Je veux attendre pour écrire au père Nari, que je sache ce qu'aura fait ce cardinal et ce ministre.

On travaille à exécuter le projet avec une grande application.

Ce projet estoit de censurer la morale des Jésuites et le livre qui contenoit des propositions toutes crues de Jansénius. Comme on craignoit que Don Luigi ne fût alarmé de la censure du livre janséniste, on le rassure sur cela. Voici ce que l'abbé Bossuet ajoute : *Sébastien* (Don Luigi) *doit compter qu'on ne fera sur un certain chapitre que ce qu'on ne pourra s'empescher de faire, et de manière honorable.* On craignoit en censurant la morale des Jésuites de se rendre suspects de Jansénisme au Roy. Pour oster tout soupçon on censure en mesme temps un livre janséniste. Par cette raison on ne peut s'empescher de le faire, mais on le fera d'une manière honorable. *Pour le reste,* c'est-à-dire la morale des Jésuites, *on n'oubliera rien.*

Ne vous arrestés pas aux bruits qu'on fera courir, mais faites estat de ce que le Secrétaire (Poussin) *sçaura de la part de Gérard* (Phelippeaux).

Les Artisans (c'est-à-dire les Jésuites) *sont enragés de ce qu'on les prend de tous costés, et on ne pouvoit pas attaquer les Soldats* (les Jésuites) *autrement, sçavoir qu'en attaquant en mesme temps les Jansénistes, les Frères* (le c. de Noailles et l'évesque de Chalons) *s'estant attiré par leur conduite désintéressée la confiance de Salomon* (du Roy) — L'abbé Bossuet appelle leur conduite désintéressée, paraissant n'entrer dans aucun party, attaquant les Jansénistes aussi bien que les Jésuites.

En un mot Marcellin (l'évesque de Séez) *et Maximin* (l'archevesque de Rouen), *et Augustin* (l'évesque de Montpellier) *sont unis et agissent de concert, et Polycarpe* (l'abbé Bossuet) *nous assure qu'on ne pouvoit faire autrement. Il n'y a que lui qui ait sçeu le tout* (1). — L'abbé Bossuet justifie les évesques de ce qu'ils censurent un livre janséniste ; c'est, dit-il, qu'ils ne pouvaient faire autrement.

Le Doreur (2) *a fait à merveille la cour du Secrétaire* (Poussin) *au Novice* (c. de Noailles) etc. *Je souhaiterois passionnément que Sébastien* (Don Luigi) *s'en pust ressentir un jour.* — C'est que ce secrétaire du c. de Bouillon agissoit de concert avec Don Luigi et trahissoit le

---

(1) C'est donc Bossuet qui tient les fils les plus secrets du complot. *Le tout* n'a été *su* que de son neveu.

(2) L'Abbé Renaudot.

c. de Bouillon en faveur de M. de Noailles contre M. de Cambray (1). — *Vous voyés qu'on a commencé à réussir à faire changer Urbain* (c. d'Estrées) : *on n'oubliera rien.* — Le cardinal d'Estrées s'unit alors au cardinal de Noailles.

Malgré tout, les Jansénistes ne s'accommodaient pas de ce jeu de bascule, si avantageux pour leurs intérêts qu'en fût prôné le machiavélisme. A quinze jours de là, l'abbé Bossuet écrit à Maille :

10 août.

On doit nous envoyer de la part de Gérard (Phelippeaux) *la relation de ce qui se sera passé en Faculté : on continuera.*

Les remarques que nous avons faites sur la Préface en question sont très judicieuses. On a prévu ici toutes les difficultés. (Ces trois lignes sont rayées).

L'abbé Bossuet avoit écrit à Don Luigi le (28) de juin que l'Assemblée vouloit censurer un livre dont la Préface estoit remplie de propositions toutes crues de Jansénius. Ensuite Don Luigi luy avoit représenté les inconvéniens qu'il y avoit à censurer ce livre, et luy avoit envoyé quelques réflexions sur la Préface.

Voici ce que l'abbé Bossuet lui répond :

Les remarques que vous avez faites sur la Préface en question sont très judicieuses. On a prévu toutes les difficultés. On ne s'engagera à rien que d'incontestable.

Don Luigi avoit remontré que les Thomistes seroient offensés de la censure. L'abbé Bossuet le rassure en luy disant : *Tout ce qui fait la moindre difficulté aux Thomistes sera épargné. Sébastien* (Don Luigi) *sera content de nous sur cet article. Plust à Dieu qu'on pût aussi aisément faire ce qu'on voudroit sur ce qui regarde les Artisans* (les Jésuites), *qui, enragés, cherchent à tout bouleverser pour le fond et pour la forme ! On ne laissera pas de faire l'essentiel, mais il faudra batailler. On ne fera peut-être pas tout ce qu'on voudroit, mais on fera beaucoup.*

Le Doreur (l'abbé Renaudot) *est si accablé d'affaires, tout le manège d'actions roulant presque sur luy, qu'il n'a pas le temps d'écrire aussi longuement qu'il le voudroit. Le malheur est que Sosime* (l'archevesque de Reims) *est haï et méprisé. Le seul Didier* (évesque de Meaux) *soutient tout.*

Le Chimiste (M. de Torcy) *doit prendre aujourd'huy l'ordre de Salomon* (du Roy) *pour le P. Nari. On voudroit bien qu'il pust estre*

---

(1) Ce secrétaire était Poussin.

général. Il peut compter fait ce qu'il souhaite. Je lui écrirai quand je sçaurai l'ordre donné et exécuté.

On est résolu à pousser à bout Joseph icy et à Rome (c. de Bouillon) *Ne me nommez jamais Polycarpe* (l'abbé Bossuet) *pour les nouvelles. Cela pourroit tout gaster par rapport à Martin* (c. de Janson) *et à Urbain* (c. d'Estrées) *qui ont des espions partout.*

A ce moment, le *Père Prieur*, le général des Jansénistes, Quesnel, arrivait à Paris dans une ombre impénétrable à tous, excepté les siens, et intervenait à la bataille. Il en repartira le 15 septembre, au plus tard, après y avoir passé « près de cinq semaines (1). » C'est vers le 12 août qu'il a dû y arriver. Il n'était pas content de Bossuet qui, après avoir déclaré dans sa lettre aux religieuses de Port-Royal qu'il n'était pas de *foi divine*, mais de *simple foi* humaine, que les Cinq Propositions condamnées fussent de Jansénius, après avoir reconnu qu'il n'y avait pas d'hérésie janséniste, passant même pour avoir dit que *le jansénisme est un fantôme*, s'avisait à cette heure de brûler ce qu'il avait adoré et ce que logiquement et honnêtement il devait adorer encore. Bontius écrit à Gerberon le 14 août :

Notre archevêque (le vicaire apostolique des Pays-Bas, Codde, qui va être déposé) me dit que M. de Fresne (Quesnel) était de plus en plus mal satisfait de M. l'évêque de Meaux, et qu'il pourra bien aiguiser sa plume contre lui, etc. Je lui dis : Hé bien, Monseigneur, M. K. (Gerberon) a-t-il eu si grand tort quand il n'a jamais eu tant d'estime pour M. de Condom ou de Meaux, que d'autres paraissent d'en avoir ? Ne voit-on pas maintenant, lorsqu'il se déclare contre le jansénisme, comme contre une hérésie en effet, et non pas contre un fantôme, qu'on a eu trop bonne opinion de cet évêque de cour (2) ?

Quesnel voulait sauver le fantôme ; il voulait assurer du moins le succès du coup mortel préparé aux Jésuites. Son intervention va être souveraine. C'est le *Père Prieur* qui, avec ses assistants de l'archevêché de Paris, dont fait partie le général de son Ordre, l'Oratoire — « chefs de la faction, dit

(1) Lettres de Vuillart à Préfontaine, Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI, pp. 272-3.

(2) Bouix, *Bossuet et le jansénisme*, p. 130.

Fénelon très-chers au cardinal archevêque par le conseil desquels il dirige et administre tout » — sera désormais l'esprit de ténèbres et l'oracle principal de cette Commission que préside Bossuet, de cette Assemblée que préside Le Tellier. Fénelon écrira au Pape en 1705, dans son *Mémoire secret* sur le jansénisme, maître à ce moment de la France :

En 1700, Quesnel était venu secrètement à Paris, afin de suggérer, d'accord avec Boileau, Dugué, Couet et le général de l'Oratoire, tout ce qu'il y avait à dire et à faire. Ce ne fut, en vain ; car si on excepte le peu qui a été dit dans les commissions pour ne pas donner aux présidents un mauvais renom auprès du Roi, il est constant que tout le reste a été transcrit de mot à mot des Mémoires même de Quesnel.

Dès l'annonce de ce chef de la secte, la bataille a pris une face nouvelle. Bossuet a renoncé à son attaque, de pure stratégie avec les tempérament voulus, contre les Jansénistes. Ledieu nous montre le 9 août « les propositions sur la doctrine jansénienne qu'on avait effacées à la Commission. » Mais tout menaçait d'échouer par cette partialité devenue éclatante, et aussi par les manières trop impérieuses, trop brusques dans le mal, de l'archevêque de Reims, président de l'Assemblée. L'Assemblée lui échappait. On imagine de lui substituer un *Janséniste* plus *politique*, l'archevêque de Paris, Noailles, qui vient d'être créé cardinal. Non député de l'Assemblée, il s'y rendra de lui-même, pour prendre part à des délibérations qui se tiennent dans son diocèse sur la morale ; et l'Assemblée sera amenée à offrir la présidence à ce prince de l'Eglise. Le 9 août, l'abbé Bossuet dine à Conflans, chez le cardinal, pour le succès de cette habile combinaison, à laquelle il faut décidément joindre, pour réussir, la fausse attaque janséniste. *Le Novice*, Noailles, qui, comme *Didier*, Bossuet, a à faire illusion à *Salomon*, Louis XIV, se prête complètement, en dépit de son *Père Prieur*, à la manœuvre. Ledieu écrit ici de l'abbé Bossuet :

Lui-même m'a dit depuis, que s'il écrivait si souvent à Conflans, c'étoit pour les affaires et par ordre de M. de Meaux, sans doute pour entre-

(1) *Memoriale Sanctissimo D. N. clam legendum*, XI.

tenir ce cardinal dans la bonne volonté de contribuer de tout son pouvoir au dessein de faire condamner par l'Assemblée la morale relâchée. En effet, au milieu des grandes difficultés qui s'y rencontrent, la ressource de M. de Meaux est dans le cardinal, comme parle même M. Pirot (1) dans sa lettre du 6 août à notre prélat, à qui il mande positivement que cette Eminence viendra à Saint-Germain dans la semaine après l'Assomption, qui est celle-ci, sans doute le jour que M. de Meaux fera son rapport de la morale à l'Assemblée, ainsi que M. l'abbé Bossuet me l'a aussi avoué. Il paroit même que le cardinal est résolu de faire rétablir les propositions sur la doctrine jansénienne qu'on avoit effacées à la Commission.

Un mot de Bossuet, recueilli à ce moment de sa bouche ou de celle de ses intimes par l'intime de Maille, le prieur de Torreil, qui est venu de son côté, de Rome à Paris, pour sauver les Jansénistes en accablant les Jésuites, achève de montrer pourquoi l'évêque de Meaux revient à son *dessein*, un moment abandonné, *des Jansénistes politiques* et y rattache ses amis. Du Vaucel écrira de Rome à Quesnel le 23 octobre :

M. Alberti (de Torreil) arriva mercredi (20 octobre)... Il alla voir la veille de son départ D. Antoine de Saint-Bernard (le cardinal de Noailles) à Saint-Germain et eut l'honneur de dîner à sa table (2)... Il n'avait pas encore vu la Censure de l'Assemblée. Je m'attends qu'il l'excusera et la fera valoir le mieux qu'il pourra. Il m'a dit entr'autres choses, que M. Du Perron (Bossuet), parlant de l'accusation du jansénisme, dit qu'il y a vingt ans qu'il travaille à s'en disculper dans l'esprit de M. Desmarets (Louis XIV) et qu'il n'a pu encore en venir à bout (3).

---

(1) Pirot était le docteur le plus célèbre de la Sorbonne, et le théologien par excellence de Bossuet. Pour apprécier ce docteur, il suffit de dire qu'en 1682, étant syndic imposé par le roi à la Sorbonne, il s'y est comporté en parfait fripon, trichant sur le procès-verbal, le recensement des votes, etc. Voir mes articles *La Sorbonne en 1682, d'après des documents inédits ou récemment publiés*, *le Monde* 25, 29 octobre, 17, 18 novembre, 13 décembre 1868, 4 janvier, 18 mars 1869. Né à Auxerre, en 1631, Pirot mourra à Paris le 5 août 1713, chanoine et chancelier de l'Eglise métropolitaine,

(2) Entre le 26 août, où Noailles prend la présidence de l'Assemblée, et le 4 septembre, où l'Assemblée signe la Censure.

(3) Bouix, *Bossuet et le jansénisme*, p. 12.

S'il fallait ne pas déplaire au Roi, il fallait plaire à Quesnel et réaliser en un mot le plan du mois d'octobre. Ce n'était pas facile. La mine s'éventait. Les évêques, le samedi 14 août, dans la séance de relevée, disent qu'il faut remettre à mardi la délibération de la proposition « si l'on ferait imprimer un nouveau recueil des propositions ainsi qu'elles avaient été arrêtées à la Commission, » jugeant « que c'était une affaire d'une si grande importance », et prenant, comme dit Ledieu, « ce délai pour cabaler » et échapper par « quelque nouvel incident » à la censure dont on les presse.

C'est ce que M. de Meaux, ajoute Ledieu, a senti, et avant la levée de la séance, il a dit : Qu'il se croyait obligé de représenter à l'Assemblée que les propositions, en l'état où elles sont, avaient passé unanimement à la Commission ; que par ce moyen le dessein d'une censure était parvenu au point qu'il ne pouvait plus être éludé, tant la Commission était persuadée que la censure était nécessaire et ne pouvait être omise sans déshonorer le Clergé ; que pour lui, il en était tellement persuadé, qu'en sa conscience il ne pouvait plus s'empêcher d'éclater si cette affaire venait à manquer par les moyens qu'il ne pouvait prévoir ; que le monde était trop informé de l'entreprise présente, et que ce serait un scandale dans l'Eglise de la laisser imparfaite, et qu'il n'y consentirait jamais, et que seul, si le cas pouvait arriver, ce qu'il ne croyait pas, il révèlerait à toute la terre l'indignité d'une telle intrigue, en même temps qu'il publierait la juste censure de tant d'erreurs monstrueuses (1).

« L'indignité d'une telle intrigue ! » Assurément Bossuet dit vrai. Le lecteur dira, à son tour, à qui il faut appliquer cette qualification. Pour crier à « l'intrigue », est-il rien de tel que les intrigants ?

On cède à ces cris. Le travail de censure continue. Mais, le 17 août, des propositions du cardinal Sfondrate disant avec saint Thomas et l'Ecole que les enfants morts sans baptême jouissent d'une béatitude naturelle, au grand scandale de la dureté janséniste et de Bossuet qui, avec quatre évêques, a dénoncé Sfondrate au Pape, et deux propositions du cardinal

(1) T. I, p. 88.

Gabrielli sur le culte des anciens philosophes, qu'il pense avoir connu Dieu et ne l'avoir pas offensé en immolant un coq à Esculape, sont rayées. « M. de Reims s'étant vanté du plaisir qu'il aurait de condamner un cardinal, ce qui fut rapporté au Roi même, a fait insister les évêques pour ôter ces deux propositions,... certainement au grand regret de M. l'abbé Bossuet, qui voulait faire condamner ce cardinal pour se venger de l'approbation qu'il avait donnée à la doctrine de M. l'archevêque de Cambrai (1). » Avec ces concessions, le succès de la censure s'annonce encore comme très faible, s'il n'est même problématique.

« L'aliénation des esprits, dit Ledieu, était... aussi grande que jamais, et avec le renfort du cardinal, cette Eminence même et M. de Reims n'étaient assurés que de huit ou neuf voix, comptant les sept autres prélats livrés et vendus aux Jésuites incapables de revenir, savoir : Auch, Vienne, Bourges, Bordeaux, Marseille, Montauban et même Cahors, quoique bien intentionné et instruit dans la Commission. Ils étaient au moins assurés de la pluralité, et par là l'affaire était en sûreté (2). » L'intervention de l'archevêque de Paris, descendant *comme le dieu par la machine* dans le drame grec, va changer les choses. L'inventeur et l'artisan du coup de théâtre est Bossuet, non moins grand diplomate et homme à stratagèmes que merveilleux orateur et écrivain. « M. de Reims, écrira Ledieu, prit sur lui, et de lui-même, de céder la présidence au cardinal, touché du désir de finir cette affaire-ci glorieusement ; et cette résolution, prise avec M. de Meaux, fut tenue fort secrète et communiquée seulement au cardinal même et au Roi, comme je l'ai depuis appris de la propre bouche de M. de Reims. — La raison et la fin de cette présidence..est la condamnation de la morale relâchée (3). »

Le 26, le disciple et subordonné de Quesnel, le *Novice*,

(1) Ledieu, *Journal*, t. I, p. 92.
(2) T. I, p. 112.
(3) Ledieu, t. I, pp. 111, 93.

« simple religieux dans la monarchie jansénienne (1) », Dom Antoine de Saint-Bernard, instrument de Bossuet qui lui-même est l'instrument de Quesnel, le cardinal de Noailles vient apporter aux *Jansénistes politiques*, ou impolitiques — tels que « M. de Chalons, le plus déclaré pour les Jansénistes », qui « ne cessait de dire : « Il n'y a plus de Jansénistes », étant « soufflé à Paris par les Pères de l'Oratoire (2) » — l'appui de sa pourpre, de ses manières insinuantes, de son vote, et du Roi enfin qu'on sent derrière ce dieu de second ordre. Non député à l'Assemblée du Clergé, il y est accueilli, avec la présidence que l'archevêque de Reims, docile au rôle qui lui a été fait, s'empresse de lui céder. Bossuet, obligé de porter quelques coups aux Jansénistes, les dore et les rend bénins de son mieux. Parlant de Jansénius, il ne manque pas de faire « l'éloge de sa piété, de son savoir et de sa soumission à l'Eglise pour tous ses ouvrages (3) » ; et, concluant à « la censure de quatre propositions sur le jansénisme, » il n'a garde de les tirer des fameux écrits d'Arnauld et de Quesnel, mais il les prend dans ce livre presque inconnu d'un auteur inconnu, la *Doctrine Augustinienne de l'Eglise romaine*. Deux propositions qualifiées semi-pélagiennes sont proposées ensuite à la censure pour faire une sorte d'équilibre et se donner des airs d'impartiale justice ; puis cent vingt et une propositions de morale relâchée, qui est censée être la morale des Jésuites. Noailles appuie Bossuet ; Le Tellier, Noailles. Mais la Baume de Suze, archevêque d'Auch, fait une remontrance, composée par le P. Perrin, Jésuite qu'il a amené avec lui de son diocèse. Ledieu la rapporte ainsi avec une sensible humeur et sur le ton moqueur bien visible de son maître :

Il a donc pris ses lunettes et son papier, pour représenter la difficulté d'une censure, le peu de loisir, le grand nombre des propositions;

(1) Legendre, *Mémoires*, p. 264

(2) Ledieu.

(3) Ledieu, 26 août.

que les provinces ne se plaignaient pas d'aucune mauvaise doctrine, que tout était condamné par Rome et par les Universités, qu'il était inutile et même dangereux de remuer des disputes assoupies; qu'on ne pouvait espérer en si peu de temps de faire plus de canons qu'il n'y en avait dans le concile de Trente, tant il y avait de propositions dans le recueil; que néanmoins ces propositions n'étaient pas celles qui pressaient le plus, puisqu'elles étaient la plupart tirées de livres hors de l'usage de tout le monde: au lieu que M. l'évêque d'Apt avait présenté un nombre de propositions tirées de livres imprimés à Paris, avec éloge et approbation lesquels livres contenaient une doctrine mauvaise d'un bout à l'autre, et qui requéraient une condamnation plus prompte; qu'il était étonnant qu'on n'eût aucun égard aux propositions dénoncées en forme par un évêque, tandis que l'on en proposait d'autres à l'Assemblée dont on ne connaissait pas même les auteurs, non plus que l'auteur d'un livre dédié à cette même Assemblée, que l'on se proposait aussi de censurer; et ainsi d'autres discours généraux, d'où il concluait qu'il était plus nécessaire et plus digne de l'Assemblée de travailler aux moyens de ramener à l'Eglise les réunis, et de pourvoir à leur instruction pour les faire approcher des sacrements, de chercher aussi les moyens de soutenir la juridiction ecclésiastique attaquée par tant d'endroits, etc.

Le cardinal de Noailles s'empresse de prendre la parole pour combattre de si bonnes raisons. Il déclare les censures nécessaires, disant, avec l'outrage ordinaire qu'on fait à Rome, « que celles du Saint-Office n'ayant ici (*en France*) aucune force la devaient recevoir de l'autorité Clergé de France. » L'archevêque de Reims déclare persister également dans son premier avis, « en répétant l'inutilité des censures de Rome. » Cet avis l'emporte. L'examen de 66 propositions, demandé par le Mémoire de l'évêque d'Apt, est repoussé le 1er septembre par l'archevêque de Reims comme venant du P. Perrin : lui et l'évêque de Meaux objectent le défaut de temps, le cardinal de Noailles ayant à partir prochainement pour Rome. Une partie de ces propositions dénoncées par l'évêque d'Apt était du dominicain Noël Alexandre, ami de Bossuet et futur signataire du Cas de conscience janséniste de 1702 : l'évêque, dès le 3 août et avant avait fait « grand bruit sur les

propositions du père Alexandre qu'il avait déférées » (1). L'échappatoire de Bossuet et du parti se comprend. Fatiguée de censure, n'osant résister à une raison personnelle de son président, l'Assemblée fait la volonté de Bossuet et de Le Tellier. Il n'y aura de propositions censurées que celles qu'ils auront voulues. Le lendemain, 2 septembre, l'Assemblée tente cependant un dernier effort pour sauver un reste de liberté et de dignité sous la pression tout ensemble brutale et doucereuse qui l'écrase. Effort que va suivre, comme toujours, la soumission ! Ledieu, donnant le mot insultant et grossier du parti sur ses adversaires, écrit :

Dans la séance de jeudi soir, MM. d'Auch, de Bourges, Bordeaux, Marseille, Montauban, et autres DE LA CLIQUE, furent d'avis de surseoir la dernière résolution sur le préambule, les deux chapitres et la conclusion, jusqu'à ce que l'on y eut mûrement réfléchi chacun en particulier; plusieurs autres trouvèrent que la matière le méritait bien. M. le cardinal de Noailles en demeura aussi d'accord, et dit qu'après que les questions avaient été si bien expliquées par M. de Meaux, il n'y restait aucune difficulté qu'on pouvait donc se déterminer en peu de temps ; qu'il en priait l'Assemblée en considération du voyage de Rome pour lequel il était obligé de partir incessamment ; que, pour cette raison, il allait ce soir même coucher à Versailles, pour en revenir coucher ici le vendredi suivant; qu'il suppliait que tout fût prêt pour signer la Censure et les propositions samedi matin ; et que pour y préparer toute chose, on pouvait s'assembler chez lui le vendredi soir, à son arrivée de Paris. Cela fut ainsi accepté. Au reste, tous les opinants donnèrent de grands éloges à M. de Meaux en disant leur avis (2).

Une partie des éloges, commandés par la politesse, ne devait pas être si enthousiaste. Les prélats amis des Jésuites pliaient, mais grondaient dans le cœur. Ce n'est pas à Bossuet, d'ailleurs, que les plus « grands éloges » revenaient en bonne justice.

Pour la Censure de cent vingt-trois propositions sur cent vingt-sept, les quatre jansénistes à part, « tout, dit Féne-

(1) Ledieu.

(2) Ledieu, 2 septembre.

lon, a été transcrit de mot à mot des Mémoires de Quesnel. »
Le *Père Prieur* des Jansénistes, dans le nuage où il est venu et resté enveloppé à Paris et où le général de l'Oratoire et les intimes de l'archevêché sont à ses ordres, a tout remué du mouvement de ses sourcils.

Dès le soir de ce jour, l'abbé Bossuet écrit à Maille. Sa lettre est palpitante des émotions de la bataille. C'est une ode Olympique en l'honneur de son oncle. Elle restera comme un jugement terrible et sans appel de l'histoire sur Bossuet.

2 septembre.

L'enfer s'est déchaîne depuis 3 mois pour faire échouer tous nos bons desseins, etc. Enfin Augustin (ev. de Montpellier, Colbert) *et Gerard* (Phelippeaux) (1) *ont fait prendre parti à Maximin* (archevesque de Rouen, Colbert) *d'appeler Marcellin* (evesque de Sées) *son suffragant et zélé pour le parti* (2).

L'archev. de Reims a cédé la présidence de l'Assemblée au c. de Noailles, ce qui a fait cesser la division. Les Frères (c. de Noailles et evesq. de Chalons) *que Sozime* (arch. de Reims) *avoit rebutés ont été ravis d'avoir ce prétexte pour revenir au bon parti et les mal intentionnés ont tremblé.*

Voicy le parti qu'on prend sur principal, sur la matière du jansénisme. On ne parle point de propositions de doctrine. Par là on prétend consoler Dom Luigi. On ajoute :

On ne censure du livre dénoncé que la proposition du Phantome qu'on joint avec plusieurs propositions insolentes, tirés d'autres libelles contre l'autorité des Papes et de l'Église de France.

L'on ne pouvoit faire moins dans les conjonctures, sçavoir pour n'estre point suspect et pour tomber ensuite avec plus de force sur les Jésuites.

L'on ne pouvoit faire moins dans les conjonctures, et on a cru ne devoir pas faire plus.

L'abbé Bossuet rapporte ensuite au long tout ce qu'on a censuré de la doctrine des Jésuites.

C'est M. de Meaux qui a fait le tout.

---

(1) Le manuscrit porte par erreur *Bossuet*. Phelippeaux, grand vicaire de Bossuet, et Bossuet, c'est d'ailleurs, tout un.

(2) L'évêque de Séez était de la commission le 26 juin. Absent depuis, on le trouve de retour le 28 août. Voir Ledieu.

Les remarques de Sébastien (Don Luigi) *m'ont beaucoup servi, sçavoir afin que les propositions crues de la doctrine jansénienne fussent épargnées. Sans Didier* (evesque de Meaux) *tout auroit échoué. On n'a pas fait tout ce qu'on voulait faire.*

L'affaire du P. Nori est faite. Le Roy a fait écrire à son ambassadeur. On l'auroit volontiers fait général.

La mémoire d'Arnaud, la réputation de Quesnel sont restées hors d'atteinte, et le jansénisme n'a pas été qualifié d'hérésie. On dit des propositions de l'Anonyme Janséniste : « Ces quatre propositions dans lesquelles des hommes turbulents, *inquieti homines*, méprisent les Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VI et aussi les Brefs très équitables et approuvés de tous d'Innocent X... sont fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses pour le Clergé de France, les Souverains Pontifes et l'Église universelle, schimastiques et favorisant des erreurs condamnées. » Elles ne sont pas hérétiques enfin. « On ne pouvait pas dire, déclarera Bossuet le 20 février 1703, que... ce qu'on appelle communément des jansénistes fussent des hérétiques (2). » Si le *jansénisme* n'*est* pas *un fautôme* comme secte quelconque, c'*est* donc bien *un fantôme* comme secte hérétique. Finalement, et en rigueur théologique, quoique Bossuet ait dit et dédise, *le jansénisme est* et reste un *fantôme*. On peut être janséniste et catholique, de par Bossuet et l'Assemblée du Clergé de France.

D'autre part, après les excès et horreurs de la morale relâchée qu'on prête sourdement aux Jésuites en les condamnant solennellement, il est évident qu'on ne peut rester catholique, ni même honnête, en suivant la direction des Jésuites.

C'est le double et dernier mot de la Censure.

A cette censure Bossuet avait ajouté un discours préliminaire, pour en justifier bien ou mal l'opportunité. Chemin faisant, il rappelait le *Nodus prædestinationis* du cardinal Sfondrate, déféré par cinq évêques français au Saint-Siège, et la nécessité de ne pas oublier la doctrine de saint Augustin devenue celle de l'Église romaine et de l'Église gallicane, contre les Semi-Pélagiens, taxant indi-

rectement le cardinal de semi-pélagianisme, ce que Rome, à la honte des cinq évêques. n'a jamais voulu faire. Il avait ajouté en Appendice une *Déclaration sur l'amour de Dieu requis dans le sacrement de Pénitence*, qu'il voulait *au moins commencé*, à titre de *sécurité* et sous peine de *péché grave*, contre la saine théologie qui ne demande du pécheur que l'attrition, l'éloignement du péché, la conversion vers Dieu, disant que *l'amour de Dieu*, la charité parfaite, à un degré quelconque justifie de soi, avant la réception du sacrement. Il avait ajouté une *Déclaration* encore *sur l'usage des opinions probables* où, avec Pascal et les Jansénistes, il condamne le probabilisme comme *le commencement des maux et la source de toutes les corruptions*, ce probabilisme sur lequel le restaurateur du tribunal de la Pénitence, saint Liguori, fera reposer sa *Théologie morale*.

Une *Admonition et Conclusion*, exhortant les *prêtres* qui *prêchent la parole de Dieu ou administrent les sacrements* à cesser, s'il y a lieu, *d'enseigner ces sentiments relâchés*, c'est-à-dire, à quitter la morale des Jésuites pour celle des Jansénistes, terminait la pièce. Cette pièce portant le titre : *Censura et Declaratio Conventûs generalis Cleri Gallicani congregati in Palatio regio San-Germano anno millesimo septingentesimo, in materia fidei et morum ejusdem generalis Conventûs jussu publicata*, fut, sur la proposition du cardinal de Noailles, approuvée et signée par l'Assemblée d'un consentement unanime le 4 septembre. Le cardinal, dit le procès-verbal, « ayant dit qu'il fallait encore ajouter à cet ouvrage une Lettre circulaire à tous les prélats du royaume, il en a chargé, du consentement de l'Assemblée, Mgr l'évêque de Meaux. » La Lettre lue le 16 septembre sera approuvée et signée par tous les députés, et envoyée avec la Censure dans tous les diocèses du royaume .

Bossuet, pour faire prévaloir ses idées et ses passions, n'oubliait aucun détail, et, dans ses soixante treize ans qui s'achevaient, s'épuisait à la peine. Il veille avec un

soin jaloux au procès-verbal. Ledieu écrit après l'assemblée du 4 :

Au retour de l'assemblée, M. de Meaux nous a dit qu'il fallait qu'il mît son rapport par écrit pour le faire insérer dans le procès-verbal, qu'il y voulait travailler dès cette après-dînée, avant son départ pour Versailles, où il doit aller coucher. Il s'est trouvé fort fatigué de la grande contention d'esprit qu'il avait faite pour veiller et répondre à tout au sujet de la Censure. Il s'est donc mis au lit après son dîner, et dès qu'il en est sorti, sur les cinq heures, il a pris les Mémoires pour faire l'écrit de son rapport, et il est parti pour Versailles.

Le 14 septembre la lettre des *Cardinaux*, *Archevêques*, *Evêques et autres Eclésiastiques*, *assemblés par permission royale au palais de Saint-Germain*, *aux Cardinaux*, *Archevêques*, *Evêques et à tout le Clergé de France*, pour leur adresser la Censure comme règle de la foi et des mœurs, sera signée par l'Assemblée. Elle est de Bossuet, toute enflammée de son éloquence, et toute entachée, hélas ! de son esprit. On y trouve les lamentations de Quesnel, à la manière de tous les hérétiques, dans ses *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, et ces lamentations parallèles de Bossuet lui-même dans ses *Elévations à Dieu sur tous les mystères de la Religion chrétienne,* qu'il vient de composer (1), sur « la fin des temps où la beauté primitive de l'Eglise paraîtra effacée par la diminution de la foi, le refroidissement de la charité, l'abandon de la discipline, la corruption des mœurs et enfin, comme il est vrai, par la masse fangeuse des fausses opinions. » Il y a l'éloge de ces fameux curés Jansénistes de Paris, de Rouen et d'ailleurs, dont Pascal a été le secrétaire ou le compagnon d'armes en ses calomnies contre les Jésuites, « nos confrères dans le sacerdoce, les curés des église paroissiales. » L'éloge de la déplorable Assemblée de 1682 n'y manque pas, ni celui du Roi, qui va aider comme toujours « l'Eglise en son labeur.... car il n'est pas de chose d'un bon et utile conseil qu'on ne puisse attendre des jours

(1) XVIII[e] Semaine, XVIII[e] élévation, *Contradiction dans l'Eglise par les pechés des fidèles, et sur la morale de Jesus-Christ.*

de Louis-le-Grand.» Bref, Bossuet, à cette heure, est dans le parfait triomphe de l'établissement sur toute la ligne de son Eglise gallicane, cachant pour trop de dupes «la double secte réunie en une seule des Richéristes et Jansénistes,» comme a dit en 1683, en pleine Sorbonne, un docteur catholique. Le dix-huitième siècle prend, cette année 1700, en France, son pli qui doit aboutir à la Révolution. Heureusement pour le dix-neuvième qu'en 1696 est né à Naples l'auteur de la *Théologie morale* opposée à celle de Bossuet, le Docteur futur de l'Eglise, ne prenant pas ce rôle de son chef, mais recevant ce titre du magistère infaillible du Vicaire de Jésus-Christ, saint Alphonse de Liguori !

Les Jésuites ressentirent comme ils devaient ce coup, le plus terrible, leur expulsion non exceptée, qu'ils eussent encore reçu en France. Ledieu qui s'écriait gaiement le 28 août : « Voilà donc les Jésuites vivement attaqués de toutes parts ! » vient d'écrire le 7 septembre :

Dieu a choisi un moyen plus aisé de finir cette grande affaire, en élevant M. l'archevêque de Paris à la dignité de cardinal et le faisant par là président de l'Assemblée : c'est un coup que les Jésuites et leurs amis n'ont pu parer ; ils sentent dans le cardinal un crédit auquel tout doit céder.

On a vu combien M. d'Auch s'est déclaré en faveur des Jésuites dans toute cette Assemblée ; je remarquerai que depuis il s'en est fait honneur à Paris dans les occasions. En voici une bien remarquable. Il est certain que le général des Jésuites lui a écrit pour le remercier de la protection qu'il avait donnée à sa Compagnie dans cette Assemblée. M. d'Auch lui-même en a fait voir la lettre à tous les évêques ses amis.

Il écrit le 17 septembre, la Censure, non encore envoyée au clergé, ayant été donnée au public, à Paris, dès le 13 : « Le P. Gaillard n'a garde de venir (ici, chez M. de Meaux) recevoir la confusion de la condamnation de sa Compagnie ; » et le 20 : « On commence à dire que les Jésuites enragent de la Censure.» Le 10 octobre il écrira encore : « Par les extraordinaires venus de Rome, depuis la mort du Pape, l'on a nouvelle que la Censure du Clergé y est très bien reçue de tous les savants et de tous les gens de bien... On est ravi à Rome comme à Paris de les voir tondus » Il parle des Jésuites

Pour achever de les tondre, il va sans délai composer une *Clef de la censure,* mettant des noms propres à côté des propositions censurées, sans oublier les propositions qu'on n'a pu faire censurer, et les noms des cardinaux Sfondrate et Gabrielli. Bossuet y applaudira avec effusion et toujours (1). c'est ainsi qu'il entend la condition expresse, mise par le Roi à la Censure, « que les auteurs condamnés ne seraient pas nommés. » La *Clef de la Censure* que met sous presse Godard, le libraire janséniste de Reims, ne sera pas imprimée par le fait de l'arrestation de ce libraire, et finalement ne pourra être publiée. Qu'elle le soit aujourd'hui à la triste gloire de son auteur et de son approbateur ! On y verra entre autres belles choses, que Bossuet s'attaque à « des noms tels que ceux des Bellarmin, des Corneille de Lapierre, des Diana, des Laymann, des Lessius, des Sanchez, des Vasquez, des Suarez, des Tirin, des Sirmond, en un mot des princes de la science théologique, scripturaire et hagiographique (2).» Ainsi faisait Pascal, écrivant d'après Arnauld, comme Bossuet d'après Quesnel. *La Clef de la* Censure en reste la condamnation.

Il n'était pas besoin, hélas! de cette *Clef* pour ruiner les Jésuites dans l'opinion publique. Leur nom est dans toutes les bouches comme un nom réprouvé. Le coup qui les frappe est le prélude de leur expulsion. La malice de Bossuet et de ses complices et l'aveugle condescendance de Louis XIV et Mme de Maintenon préparent la voie à la cynique brutalité des parlements jansénistes et à l'ignoble faiblesse de Louis XV. Le jour fatal des Jésuites est marqué. Sainte-Beuve, panégyriste de Port-Royal, l'a dit, satisfait, en ces termes d'une parfaite sagacité :

L'Assemblée du Clergé de France de 1700, reprenant un dessein interrompu de l'Assemblée de 1682, qualifie et flétrit à l'unanimité, par l'organe de Bossuet, l'oracle gallican, les propositions capitales de la morale relâchée.... Pour Pascal, le gain de cause est assez

(1) 8, 10, 16, 24 mai 1700; 12, 18 septembre 1703.

(2) Réaume, écrivant sur le manuscrit de Ledieu conservé au Grand-Séminaire de Meaux. *Histoire de Bossuet,* T. III, page 383. V. p. 376.

complet, ce semble, et il suffirait d'entendre les tempêtes de M. de Maistre à ce propos pour ne pas en douter (1).

Bossuet, au moment où il provoquait la censure de l'Assemblée..., s'avança jusqu'à dire : « Si, contre toute vraisemblance, et par des considérations que je ne veux ni supposer ni admettre, l'Assemblée se refusait à prononcer un jugement digne de l'Église gallicane, *seul* j'élèverais la voix dans un si pressant danger ; *seul* je révélerais à toute la terre une si honteuse prévarication ; *seul* je publierais la censure de tant d'erreurs monstrueuses. » — C'est-à-dire, seul je reprendrais et pousserais l'œuvre des *Provinciales*, en vigilant Évêque que je suis...

La dénonciation morale contre les Casuistes ennemis obtient son plein effet ; les *ordures des Casuistes*, comme les appelle encore Bossuet, sont rejetées hors du temple ; les étables d'Augias sont vidées. A Pascal remonte la gloire de ce travail d'Hercule.

On peut dire que dans ce grand procès de la morale chrétienne gallicane, qui, gagné du premier jour, ne se jugea en dernier ressort qu'en 1700, si Bossuet tint finalement la balance, c'est Pascal qui avait apporté le glaive....

Bien que Louis XIV eût défendu de nommer personne dans la condamnation que fit l'Assemblée de 1700 des propositions de la *morale relâchée*, on savait assez depuis longtemps de qui l'on entendait parler, dès qu'on prononçait ce mot. Aussi l'idée étant condamnée, réprouvée, haïe du grand nombre, on en vint au corps même en qui on le personnifiait, et les Jésuites en France dûrent périr.

Quand l'opinion du clergé modéré était celle que nous avons entendue gronder par la voix de Bossuet ; quand de plus, une si grande partie de la magistrature était passionnée par le jansénisme dans le même sens, il était difficile que la destruction des Jésuites en France ne s'ensuivît pas : elle fut consommée en 1764. (2)

L'expulsion des Jésuites sera le prélude de la Révolution, comme la Censure de l'Assemblée de 1700 est le prélude de cette expulsion. On voit la responsabilité de Bossuet dans la Révolution. Le premier et grand pas dans cet abyme, la Constitution civile du Clergé, ne se fera-t-il pas d'ailleurs, sur la pente irrésistible des Quatre Articles de 1682, ces Quatre Articles qui devaient avoir pour complément immédiat la Censure de 1700, Bossuet voulant en même temps frapper sur le Pape et sur les Jésuites ?

---

(1) *De l'Eglise gallicane*, l. 11, Ch. XI.
(2) *Port-Royal*, 3e éd. 1867, t. III, pp. 214-218.

Le triomphe des « Jansénistes politiques » est complet dans le présent ; il le sera trop dans l'avenir. Mais il n'est pas sans mélange. Les Jansénistes purs sont irrités d'être exécutés aussi, si peu que ce soit, dans la grande exécution des Jésuites. Ils vont faire expier à Bossuet ses inconséquences et ses industries. Le *Père prieur*, Quesnel, qui vers le 15 septembre, sitôt après la publication de la Censure, quitte Paris pour retourner aux Pays-Bas dans son impénétrable nuage, a porté sur lui des yeux inquiets dès 1698. Il écrivait le 18 septembre à son correspondant intime à Paris, Willart :

M. du Perron (Bossuet) me paraît un très pauvre homme, un prophète *qui claudicat in utramque partem :* ces gens-là ne veulent pas connaître la vérité de peur d'être obligé de la suivre, ce qui ne s'accommode pas avec les prétentions qu'ils ont dans le monde... Ils l'étudient par curiosité ; ils en parlent pour s'en faire honneur ; ils s'en font un ornement ; mais ils ne pensent pas à entrer dans le pays, ni à faire voyage (1).

Du Vaucel correspondant de Quesnel à Rome, vient d'écrire le 4 septembre :

M. du Perron se perd de réputation en continuant de parler comme il fait contre les prétendus Jansénistes et contre l'*Antinodus.* M. Don Luigi (Maille) qui l'avait tant prôné, ne sait que répondre à ceux qui disent qu'il abandonne par là sa dénonciation contre le *Nodus.* On dit que son esprit est fort baissé. Cela ne serait pas extraordinaire en une personne de son âge et qui a beaucoup travaillé. On le soupçonne d'avoir trop de passion pour l'avancement de son neveu, dont la conduite n'a pas été ici des plus édifiantes (2).

Le 23 octobre, du Vaucel, sortant de voir l'intime de Maille, de Torreil, arrivé le 20 de Saint-Germain à Rome, donnera à Quesnel l'explication de l'évêque de Meaux *boitant des deux côtés :* « M. du Perron parlant de l'accusation du jansénisme, dit qu'il y a vingt ans qu'il travaille à s'en disculper dans l'esprit de M. Desmarets (Louis

---

(1) *Causa Quesnelliana* 1705, p. 367 ; Bouix p. 125.
(2) Bouix, p. 126.

XIV) et qu'il n'a pu encore en venir à bout ; » et il ajoutera : « Combien aurait-il mieux fait de travailler conjointement avec ses confrères à détromper M. Desmarets sur le fond même de cette fausse accusation (1) ! » Aussi le 24 décembre, Quesnel qui sait bien les points vulnérables de Bossuet et qui n'est pas homme à reculer devant les moyens pour le faire trembler, écrit-il à Willart :

Ce que vous me dites de M. du Perron me surprend extrêmement, il faut que la tête lui tourne... Qu'il le dise bien haut, ce que je souhaiterais qu'il fit, et qu'il le prêchât sur les toits (2) ; mais il n'a garde de le faire. Il se contentera de soutenir son système... Cet homme n'a donc rien là de ce qu'on appelle bonne jurisprudence ; car il y a des livres sur ce sujet dont il doit être accablé (3).

La vengeance des Jansénistes sera le Cas de conscience.

Un neveu de Pascal Perrier, chanoine de Clermont, déclare qu'on peut absoudre un ecclésiastique condamnant les Cinq Propositions, où qu'elles soient, mais n'ayant qu'une soumission de respect et de silence sur le fait de savoir si elles sont dans le livre de Jansénius, car la foi de cet homme ne doit pas être tenue pour suspecte. C'est la conséquence de la doctrine de Bossuet et de la Censure de l'Assemblée de 1700. Quarante docteurs, dont Noël Alexandre, approuveront le Cas. Le Tellier et Noailles passeront pour lui être favorables. Il sera rendu public en 1702. Le Pape le condamnan le 12 février 1703, Bossuet

(1) Bouix, p. 127.

(2) Sans doute que les Cinq Propositions sont dans Jansénius et qu'Arnaud a eu tort de soutenir le contraire, voilà ce dont Bossuet était convaincu, ce qu'il disait tout bas comme on le voit dans Ledieu, mais sur quoi il gardait le silence en public.

(3) *Causa Quesnelliana* 1705, p. 368. La lettre ne porte pas l'année. Mais la lettre de Du Vaucel du 15 janvier 1701 (Bouix, p. 128), qui est conforme, nous donne cette année sans hésitation possible, le choix ne pouvant, d'ailleurs, tomber que sur les années 1699 et 1700. Du Vaucel écrit de même le 15 janvier 1701 : « On est étrangement surpris de la conduite et du dessein de M. du Perron. Est-il possible qu'il donne dans un sentiment si erroné et qu'on a ruiné par tant d'écrits depuis cinquante ans ? » Bouix, p. 129.

est obligé à le condamner le 22. Il évitera de le faire par lui-même : ce sera par une Ordonnance de Noailles dont il est l'auteur. Mais quelle condamnation ! Bossuet redouble de subtilités sophistiques. Il exige des Jansénistes une *foi* non *extérieure* mais *intérieure* ; il veut que cette *foi* ne soit pas seulement *humaine*, et pourtant il ne la demande pas *divine* : une foi *ecclésiastique* suffit, c'est-à-dire une obéissance qui n'est pas la foi. Les Jansénistes sont pour lui des « schismatiques, » non des « hérétiques », l'Église à ses yeux n'étant pas infaillible sur les faits dogmatiques, comme le fait du livre de Jansénius, et Fénelon qui le prétend, avec le Pape même et l'Église, devant être qualifié par lui, quinze jours encore avant sa mort, d' « esprit extrême qui outrait tout (1). » Il reste dans « son système, » comme dit Quesnel, système qui peut bien anathématiser ecclésiastiquement le Cas de conscience mais qui l'absout théologiquement.

Bossuet se débattra jusqu'à la fin dans ces chicanes et ces faussetés et y il mourra le 12 avril 1704. Le 10 juillet 1705 paraîtra la bulle de Clément XI, *Vineam Domini Sabaoth*, faisant justice manifeste de son « système » et foudroyant ses équivoques. Les Jansénistes y sont qualifiés « non d'hommes turbulents et « schismatiques, favorisant des erreurs condamnées », mais d'hommes soutenant « la doctrine hérétique contenue dans le livre de Jansénius, « *Jansenii libro doctrinam hæreticam contineri*, le sens « du livre de Jansénius condamné comme hérétique, *damna* « *tum Janseniani libri sensum ut hæreticum* », ils sont qualifiés en un mot d'« hérétiques. » Tout le poids de la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* porte sur les *Jansénistes politiques* en doctrine comme en conduite, et sur leur chef, Bossuet.

Hélas ! les francs Jansénistes ont trop bien découvert la raison de cette triste voie du « très pauvre homme », du « prophète *qui claudicat in utramque partem* », comme l'appelle Quesnel.

(1) Ledieu, 27 mars 1703.

« On le soupçonne, a écrit le 4 septembre 1700, du Vaucel, d'avoir trop de passion pour l'avancement de son neveu, dont la conduite n'a pas été ici (à Rome) des plus édifiants. » Bossuet, en effet, qui vient, au courant des lettres de l'abbé Bossuet à Maille, d'ordonner cet abbé prêtre et de le faire son grand vicaire, remue tout au monde, et fera ainsi jusqu'au dernier soupir, pour lui laisser son siège de Meaux. Et pourquoi? L'oncle et le neveu vont nous donner la raison du jeu politique de Bossuet, « prophète boîteux, » ménageant les Jansénistes, ses redoutables amis, ruinant les Jésuites hostiles à « l'avancement de son neveu », cherchant par toutes les basses flatteries, dans sa *Politique sacrée*, à obtenir de Louis XIV que ce misérable neveu le remplace, lui vivant ou mort, sur son siège épiscopal.

Le 27 août 1703, lendemain du jour où Bossuet s'est trouvé, à Versailles, en face de la mort, « sans connaissance, dit Ledieu, et sans pouvoir penser aux sacrements, » après la confession qu'il a pu faire enfin au curé de Versailles et la sortie du prêtre devant revenir pour rédiger la minute d'un testament, l'abbé Bossuet et un autre neveu, M. de Chasot, sont rentrés auprès du malade. « Peu après, dit Ledieu, ils m'ont aussi fait entrer. M. de Meaux m'a dit: *Le monde fera bien des discours, mais ce qui aura été écrit demeurera. — Nous exécuterons, Monsieur*, a dit M. l'abbé, *tout ce que vous ordonnerez, vous pouvez être en repos, vous fier à nous ; nous ne souffrirons pas que votre réputation ait la moindre atteinte.* »

Dom Guéranger me faisait remarquer un jour ce passage du journal de Ledieu, dont il était profondément frappé; et, visant nombre d'autres renseignements historiques publiés ou inédits, il me disait: « Il est évident pour moi que Bossuet a traîné toute sa vie un boulet. » C'est ce boulet de l'*atteinte* à sa *réputation*, que Bossuet mourant a voulu ensevelir sous son siège épiscopal, en y mettant son neveu. Il n'y réussira pas. Nous n'avons pas à rappeler ici les conséquences trop éclatantes de l'échec. Mais on entrovoit avec effroi que là est le dernier mot du complot en 1699 de

l'oncle et du neveu, de la correspondance de l'abbé Bossuet et de Maille, et en un mot du « dessein des Jansénistes politiques (1) ».

(1) Les différents de Bossuet et des Jansénistes purs n'auront été en réalité, que de simples différents de famille. Les Jansénistes ne cesseront de défendre, même seuls, la réputation de Bossuet, très en cause au dix-huitième siècle, de le réclamer pour un des leurs, d'éditer et de célébrer ses ouvrages. M. le comte Ivert possède un carnet janséniste de 1740 environ, avec ce titre : *Collection de portraits illustres de Port-Royal et autres, gravés par de célèbres artistes, avec tablettes économiques,* etc., et quatre vues de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. Parmi 46 portraits, dont 42 de Jansénistes et à la fin 2 de Molina et d'Escobar, pour contraste, et comme représentant la Compagnie de Jésus, figurent au n°s 15 et 16, *Maître Jacques Bénigne Bossuet, évesque de Troye,* et *Maître Jacques Bénigne Bossuet, évesque de Meaux.* L'abbé Janséniste Racine, dans son *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique,* imprimé à Cologne en 1754, sans nom d'auteur, *aux dépens de la Compagnie,* dira, t. XIII, pag. 793-796, au nom de ses co-religionnaires : « On regarde avec raison M. Bossuet comme un Père de l'Eglise. « Nous n'entreprendrons pas de le louer ; on sent assez qu'il est au-« dessus de tous les éloges. Il n'y a qu'une voix dans toute l'Eglise « sur le mérite extraordinaire du grand Bossuet, à qui l'on donne « communément le titre d'Oracle de l'Eglise de France. Au lieu de lui « donner des louanges dont il n'a pas besoin, qu'il nous soit permis de « faire à son occasion, une réflexion assez naturelle. Les prétendus « Jansénistes n'ont point d'autre doctrine que celle de ce savant Pré-« lat. Ils le disent hautement, et il est impossible de prouver le con-« traire. Si c'est un crime d'être Janséniste, M. Bossuet en est autant « coupable qu'aucun autre... On peut dire avec vérité, que personne « n'a été plus Janséniste que le grand Bossuet ».

II

LA LOGE DE LA CANDEUR

(1775-1783)

D'APRÈS LE REGISTRE DE LA LOGE

Le registre de la Loge de *Saint-Jean de la Candeur*, à Paris, contenant les procès-verbaux, du 21 mars 1775 au 20 mars 1782, se trouve entre nos mains. Il provient du château de Blémur, à Piscop, bâti à la veille de la Révolution par Coulon, d'Amiens. C'est un petit in-folio de 340 pages, relié en cuir rouge de Russie, orné au dos et aux coins des symboles maçonniques, compas, équerre, pied de Roi, fil d'à-plomb, niveau, branche d'olivier. Il porte ce titre :

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS ET RÉCEPTIONS
FAITES DANS LA LOGE DE S. JEAN
DE LA CANDEUR

A la gloire du Grand Architecte
De l'Univers
Sous les auspices du Sérénissime
Grand-Maître
5775.

Le grand-maître est le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et Philippe-Égalité. 5775 est un comput juif qui désigne l'année chrétienne 1775.

Je n'ai pas à rappeler comment la franc-maçonnerie — dont les racines occultes plongent, sinon par un lien historique positif, du moins par des analogies et des iden-

tités frappantes de doctrine, par delà le protestantisme, les Templiers, les Albigeois, les Manichéens, les Gnostiques, jusque chez ces sectaires juifs qui, au temps des Apôtres, appelés *Disciples de Jean*, opposaient Jean-Baptiste à Jésus-Christ, disant que Jean *était la lumière* et non le Christ, qui ont été combattus si expressément par le disciple Bien-Aimé au début de son Évangile et réfutés dans tout son Evangile même, et dont on a trouvé de nos jours encore deux branches persistant près du Liban et en Chaldée (1) — comment, dis-je, la franc-maçonnerie, presque in-

(1) On appelle en Orient ces premiers sectaires anti-chrétiens, *Nazaréens*, du lieu de leur origine, Nazareth et la Galilée ; *Sabéens*, nom que paraissent leur avoir donné les Arabes ; *Mendéens ou Mandaïtes*, nom qu'ils se donnent à eux-mêmes c'est-à-dire *Disciples* de Jean, *Mendè-Jahia*, (Wiseman, *Discours sur les rapports entre les sciences et la révélation*, XIe discours). En Europe, où ils ont apparu de prime-abord avec une physionnomie chrétienne, on les a nommés *Chrétiens de Saint-Jean*. Deux de leurs livres sacrés portent les titres de *Livre d'Adam* et de *Livre de Jean-Baptiste*. Le premier, publié en 1815 et 1816 par Norberg, offre ces trois points doctrinaux combattus par l'Evangéliste S. Jean : la distinction entre la Lumière, première émanation de Dieu, et la Vie, quatrième émanation ; l'identité entre Jean et la Lumière : la supériorité de Jean sur le Messie, c'est-à-dire Jésus. Le baptême de Jean est appelé le grand baptême de la Lumière : c'est le baptême d'Adam lui-même. Jésus qui l'a reçu, l'a altéré ; il a baptisé dans des eaux impures ; il a corrompu la doctrine : il est mis aux enfers — « Je demandai : Qui est emprisonné dans ce lieu ? On me répondit : Cette prison renferme ceux qui ont nié la Vie et suivi le Messie (Norberg, t. II, p. 9). » C'est de la pure Cabale juive, avec Jean-Baptiste pour Messie en effet.

Le P. Ignace de Jésus, (*Narratio originis et errorum christianorum S. Joannis*) a le premier, vers 1730, signalé en Europe l'existence de ces *Disciples de Jean* dans le voisinage de Bassora ou Bagdad. Au commencement de ce siècle, treize ou quatorze mille d'entre eux habitaient à l'est du Mont Liban, y étant venus un siècle et demi auparavant de la Galilée, ce qui les faisait appeler dans le pays *Galiléens*. (*Lettre du Maronite Germano Conti à Norberg*, Migne, *Dictionnaire des apocryphes*, t. I, col. 3). En 1812, ils étaient au nombre de quatre à cinq mille aux environs du golfe Persique. (*Lettre de Raymond, vice-consul à Bassora, à Sylvestre de Sacy, ibid*, col. 5).

La parenté entre les *Disciples de Jean* et les Loges maçonniques,

visible au dix-septième siècle, a été importée d'Angleterre en France et de là en Europe, sous la Régence, a fait jeter le cri d'alarme à Clément XII le 28 avril 1738, et bientôt à tous les rois, et, favorisée par nos parlements jansénistes, devenus les maîtres quand, en 1745, la fille d'un commis condamné à la potence, faite marquise de Pompadour, a eu plongé pour près de trente ans le sceptre royal dans la boue, a gagné, de proche en proche, le droit de cité et de souverain empire. Des princes de Bourbon avaient fait la fortune du calvinisme en France; une princesse de Bourbon, celle du jansénisme : un prince et une princesse de Bourbon vont faire celle de la franc-maçonnerie.

La grande Loge de Londres avait successivement investi de la dignité de Grand-Maître provincial en France, lord Darwent-Waters, lord d'Harnouester et le duc d'Antin, petit-fils de M. et de Mme de Montespan. A la mort du duc, en 1743, les Maîtres des Loges françaises, secouant le joug de la Grande-Loge anglaise et se déclarant Grande-Loge du royaume, avaient confié le gouvernement de l'Ordre au troisième fils du prince de Condé, Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé de Saint-Germain, du Bec, de Saint-Claude, de Marmoutiers, etc., qui mourra le 16 juin 1771, généralissime des armées du Roi et membre de l'Académie française. Comptant plus de trois cents Loges en France, l'Ordre y était alors dans une pleine anarchie, compliquée par l'introduction en 1736 du rite Ecossais indépendant. Le parti démocratique, qui, après bien des luttes, commençait à l'emporter sur l'aristocratie dans la Grande-Loge, et avait à sa tête un maître de danse nommé Lacorne, pria Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, substitut du comte de

---

affectant plus ou moins toutes, comme celles de *la Candeur*, de prendre *S. Jean* pour patron est un fait. Il a pour cause une filiation évidente dont la date, qui échappe, pourrait remonter très-haut et jusqu'à l'origine même du christianisme.

Clermont, de s'intéresser à la restauration de l'Ordre et d'engager le fils aîné du duc d'Orléans à accepter la Grande Maîtrise. Ce prince avait vingt-quatre ans et justifiait trop ce portrait, rappelant Catilina, que fera de lui un contemporain :

Dès que Louis-Philippe-Joseph sortit de sa première enfance, il manifesta des goûts pervers, des inclinations honteuses. Jusqu'à la mort de son père...., il ne fut connu que sous le nom de duc de Chartres. C'est sous ce nom qu'il remplit Paris et la France des bruits de son libertinage. Il se livra avec une sorte de brutalité, au jeu, au vin, aux prostituées; il ne mit ni décence ni mystère dans ses aventures lubriques. Il se plaisait à leur donner de l'éclat, à en exagérer la turpitude; il cherchait à déshonorer par la calomnie les femmes qu'il n'avait pas pu perdre par la séduction. Son exemple, auquel son rang, ses richesses, ses espérances donnèrent une contagion funeste, corrompit une nombreuse jeunesse. Il ne pouvait pas en être autrement dans un siècle où la chasteté du mariage était un ridicule, où les principes religieux s'appelaient superstition.... Tous les jeunes libertins que renfermait la capitale avaient sans cesse les yeux sur le duc de Chartres; ils cherchaient à l'imiter.... Ce qui est déplorable, et un effet nécessaire de la dépravation qui s'était glissée dans toute les classes de la société, c'est que le duc de Chartres, presque aussi long-temps qu'il eut parmi nous ce nom, ne fut pas mésestimé du public. Ses défauts et ses vices n'excitaient ni le mépris ni la haine. Les Parisiens le voyant sans cesse parmi eux, le rencontrant dans tous leurs spectacles, dans toutes leurs promenades publiques, partout où il y avait un grand concours lui savaient gré de se rapprocher ainsi continuellement de la multitude; ils le chérissaient, ils le couvraient de leurs applaudissements; il était, pour ainsi dire, le seul de nos princes qu'ils semblassent apercevoir (1).

A ce moment Louis XV, aux prises avec le Parlement de Paris, de janséniste et frondeur qu'il est depuis plus d'un siècle devenu assez ouvertement révolutionnaire, a dû lui défendre, le 7 septembre 1770, dans un lit de justice, de se servir des termes d'*unité*, *d'indivisibilité et de*

---

(1) *Histoire de la Conjuration de L. P. J. d'Orléans*, *premier prince du sang*, *duc d'Orléans*, *de Chartres*, *de Nemours*, *de Montpensier et d'Étampes*, *comte de Beaujolais*, *de Vermandois et de Soissonnais*, *surnommé Egalité*, par l'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*, à Paris 1796, 3 vol. in-8° — sans nom d'éditeur, — t. I, ch. I.

classes qui contiennent, en effet, la future *République, une et indivisible*, et, dans un autre lit de justice du 13 avril 1771, le casser comme rebelle déclaré. Le duc de Chartres a pris parti pour le Parlement. Après s'être fait exiler de la Cour il a refusé de siéger dans le nouveau Parlement établi par le Roi, qu'on a flétri du nom de *Parlement Maupou*. Il n'a garde de refuser la Grande-Maîtrise des Loges dont le Parlement suit trop bien les inspirations et de ne pas répondre à une confiance qu'il a méritée à tous les titres. Il est proclamé Grand-Maître huit jours après la mort du comte de Clermont, le 24 juin, à la fête de St-Jean, qui est celle de l'Ordre maçonnique. Les Loges du rite Ecossais s'empressent, de leur côté, de venir à lui, faisant ainsi la paix avec les Loges du rite Français qui ont le rite Anglais pour origine. Au mois d'août, dit *lune d'Elul*, d'après le calendrier juif, la plus considérable de ces Loges, le *Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident*, l'élit Grand-Maître de toutes les Loges Écossaises. Le 5 avril 1772, il se met à la tète des deux branches de la Maçonnerie en France par une acceptation solennelle dont voici l'acte :

L'an de la grande Lumière 1772, 3e jour de la lune Jean, 5e jour du 2e mois de l'an maçonnique 5772, et de la naissance du Messie, 5e jour d'avril 1772, en vertu de la proclamation faite en grande Loge assemblée le 24e jour du 4e mois de l'an maçonnique 5771, du très-haut, très-puissant et très-excellent prince Son Altesse Sérénissime Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, pour G.·. Maître de toutes les Loges régulières de France, et de celle du Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, sublime mère Loge Ecossaise, du 26e de la lune d'Elul 5771 pour Souverain G.·. Maître de tous les Conseils, Chapitres et Loges Ecossaises du Globe de France, office que sa dite Altesse Sérénissime a bien voulu accepter pour l'œuvre de l'Art-Royal et afin de concentrer toutes les opérations maçonniques sous une seule autorité.

En foi de quoi sa dite Altesse Sérénissime a signé le présent procès-verbal d'acceptation.

Signé :

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS (1).

---

(1) *La Franc-Maçonnerie*, par un ancien Rose-Croix. Paris, 1883, in-8°, p. 183.

« Ce grand évènement, » comme on l'appelle bien, est notifié à toutes les Loges par la circulaire suivante :

Nous Anne-Charles-Sigismond *de Montmorency-Luxembourg*, duc *de Luxembourg* et de Chatillon-sur-Loire, pair et premier baron chrétien de France, brigadier des armées du Roi, etc.

Revêtu par feu S. A. S. le très respecté et très illustre Frère comte de *Clermont*, G.-M. de toutes les Loges régulières de France, de toute la plénitude de son pouvoir, non seulement pour régir et administrer tout l'Ordre, mais pour la fonction la plus brillante, celle d'initier à nos Mystères le très respectable et très-illustre Frère *Louis-Philippe d'Orléans*, *duc de Chartres*, appelé ensuite par les vœux de toutes les Maçonneries au suprême gouvernement;

Certifions avoir reçu, en qualité d'administrateur général, l'acceptation par écrit du prince : ainsi mandons à la G.-L. de France d'en faire part à toutes les Loges régulières, pour participer à ce grand événement et pour se réunir à nous dans tout ce qui pourra être pour la gloire et le bien de l'Ordre.

Donné à notre Orient, l'an de la lune 5772, et de l'ère vulgaire 1er mai 1772, apposé le sceau de nos armes et contresigné de l'un de nos secrétaires.

Signé :
MONTMORENCY-LUXEMBOURG.

Par Monseigneur

Signé :
D'Otessen (1)

L'initiation du duc de Chartrés par le duc de Montmorency-Luxembourg à la maçonnerie anglaise devenue française, initiation dont la *Loge de la Candeur* nous offrira les principaux rites, était loin d'avoir la portée de son initiation à la maçonnerie écossaise. « Le premier grade qui se présente à nous, dans cette Maçonnerie rouge, est le grade d'*Elu*, ou l'école de la vengeance, a dit un historien moderne (2), » et avec raison En 1766, un livre a paru, *Les plus secrets mystères des plus hauts grades de la Maçonnerie dévoilés, ou le vrai Rose-Croix traduit de l'anglais, suivi du Noachite traduit de l'allemand*, faisant ainsi connaître, même au public, le rite d'admission à ce grade de *Parfait Maçon Elu.*

(1). Ibid, p. 185.

(2) N. Deschamps, *Les Sociétés secrètes et la société*, 4e édit. 1881, t. I, p. 40.

CHAMBRE OBSCURE. — Cette chambre doit être tendue de noir. Au fond, d'un côté, doit être une espèce d'antre ou caverne, couverte de branches d'arbre. L'entrée ni le fond n'en doivent pas être éclairés. Dans la caverne doit être un fantôme assis dans les branches; la tête doit être garnie de cheveux, et seulement posée sur le reste du corps. On la met dans une attitude convenable, dans la chambre tendue de noir : il doit y avoir une table et un tabouret devant ; en face doit être un tableau en transparent, représentant un bras tenant un poignard, et ce mot écrit : VENGEANCE. Sur la table doit être un gobelet ; à terre doivent être un grand poignard et une lampe qui puisse se prendre à la main, et qui fasse une faible lumière.....

Quand le Récipiendaire a bu : *Prenez*, lui dit le Frère Intime, *cette lampe; armez-vous de ce poignard*, *entrez au fond de cette caverne et frappez tout ce vous trouverez qui vous résistera. Défendez-vous*, *vengez votre Maître*, *rendez-vous digne d'être Elu*. Le Récipiendaire entre le poignard levé, tenant la lampe de la main gauche. Le Frère Intime le suit, et lui montrant le fantôme ou la tête, il lui crie : *Frappez*, *vengez Hiram* ; *voilà son assassin*. Le Récipiendaire frappe de son poignard : ensuite le Frère Intime lui dit : *Quittez cette lampe*, *prenez cette tête par les cheveux*, *levez votre poignard et suivez-moi*.

Nota. — On a soin d'avoir du sang ou quelque drogue rouge, dont le Frère Ancien teint le poignard et les mains du Récipiendaire, avant de sortir de la caverne ; puis il le conduit à la Loge, où le Frère Intime entre le premier ; le Récipiendaire le suit, et est présenté à tous les Frères, qui sont debout et font le signe lorsqu'il passe devant eux (1).

Il n'était pas besoin de la sagacité du duc de Chartres pour comprendre que le mythe d'Hiram n'était point un vain mythe, que ce poignard teint de sang dans des mains couvertes de sang et cette tête prise par les cheveux pour venger un Maître fabuleux étaient le noviciat d'une haute vengeance, inavouée de tous, mais pressentie et appelée par tous. Dans quinze ans, l'initiation du duc d'Orléans comme *Chevalier Kadosch* complètera l'initiation présente du duc de Chartres comme *Elu*. Ce ne sera toutefois qu'une réduplication plus accentuée et plus claire des mêmes rites, avec la remise tout haut d'un Symbole anti-chrétien, anti-monarchique, anti-social dont on murmure déjà tout bas les articles.

---

(1) Je transcris sur la 2e édition de 1774, p. 15.

Parmi les princes dont nous parlons, dit un historien, non suspect ici, *de la Révolution française*, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton... La franc-maçonnerie l'attira. Elle lui donna un pouvoir à exercer sans effort... Il accepta donc la Grande-Maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte ; et l'année suivante (1772) la franc-maçonnerie de France... se resserra dans une direction centrale et régulière, qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des *Vénérables*, constitua l'Ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des Loges (1).

La faction du maître de danse Lacorne, enhardie par ses succès, n'a visé à rien moins qu'au renversement de la Grande-Loge de France. Les Maîtres des Loges y ont été convoqués. Tous les genres d'accusation ont été mis en œuvre pour les perdre. On a commencé par décider qu'ils ne seront plus inamovibles. « Puis, le 4 décembre 1772, la commission chargée du remaniement des Constitutions, appuyée d'un nombre considérable de Maçons, » a décrété « que *l'ancienne Grande-Loge de France a cessé d'exister*, qu'elle est remplacée par une *nouvelle Grande-Loge nationale*, et qu'un nouveau corps, dont elle fera partie intégrante, administrera l'Ordre sous le titre de GRAND ORIENT DE FRANCE. » La Grande-Loge proteste. Le 30 août 1773, les membres qui lui restent déclarent la *Loge nationale* sans pouvoir, et bientôt excommunient les Maîtres de Loge qui ont pris part à ses travaux, si dans huit jours ils ne rétractent leurs errements (2). Efforts désespérés de la Grande-Loge qui bientôt va disparaître dans la soumission parfaite !

L'anecdote suivante nous donne la physionomie du duc de Chartres au lendemain de sa promotion comme Grand-Maître de la Grande-Loge de France et Grand-Maître des Loges Ecossaises, à la veille du changement, imposé par la démocratie, de son premier titre en celui de Grand-Maître du Grand-Orient de France :

---

(1) Louis Blanc, *Histoire de la R. F.*, t. II (1847), p. 83.
(2) La *F.-M.* par un ancien Rose-Croix, p. 186.

15 juillet 1772. — Tout le Palais-Royal a été fort scandalisé une de ces nuits dernières où M. le duc de Chartres, après avoir joué et soupé chez un seigneur polonais, s'est promené dans le jardin avec lui et autres seigneurs qui avaient été de la partie, et y ont tenu tout haut les propos les plus obscènes et chanté les chansons les plus grivoises. On ne peut attribuer cette scène, peu digne d'un aussi grand prince, qu'aux fumées du vin, dont, dans la chaleur du souper, il s'était laissé surprendre (1).

Louis XV meurt le 10 mai 1774. Louis XVI, à vingt ans, vertueux, mais peu instruit de ses devoirs et faible, prend les rênes d'un royaume engagé dans l'abîme. Il commence par rappeler de l'exil tous les anciens membres du Parlement de Paris ; et quand le 12 novembre, dans un lit de justice où ils leur rend leurs fonctions, un sourd murmure accueille son ordonnance disciplinaire, et que les orateurs officiels en lui répondant maintiennent toutes leurs positions antérieures, le duc de Chartres, « saisissant avide- « ment une occasion de popularité, fait une espèce de « protestation » en leur faveur. Le 9 décembre, le Parle- « ment convoque les princes et les pairs pour délibérer « sur les remontrances qui sont votées dans une seconde « séance par tous les assistants, moins les frères du Roi, le « comte de La Marche et six pairs, entre autres l'arche- « vêque de Paris. Le duc de La Rochefoucauld demande « les Etats-Généraux, auxquels, dit-il, la cour des pairs « n'a pas le droit de suppléer. A la sortie du Palais, les « ducs d'Orléans et de Chartres et le prince de Conti sont « salués par les acclamations populaires ; un silence glacé « accueille les frères du Roi. L'archevêque de Paris est « hué (2). » La franc-maçonnerie récompense le duc de Chartres en achevant cette année à son profit le travail de centralisation si bien inauguré il y a deux ans. Le Grand-Orient affilie régulièrement les Loges d'adoption, c'est-à-dire celles des Franches-Maçonnes, établies en dehors de

(1) *Mémoires secrets* faisant suite à ceux de Bachaumont, Londres 1784, t. XXIV, p. 178.

(2) H. Martin, *Histoire de France,* t. XVI, 4e édit. 1860, p. 336.

celles des hommes ; il les fait passer sous l'obédience directe du duc ; il leur donne pour Grande-Maîtresse, sa sœur, la duchesse de Bourbon

En 1775, le *Grand Chapitre général de France* se joint au Grand-Orient (1) ; les restes aristocratiques de la Grande-Loge se sont livrés au courant victorieux de la démocratie ; et le duc de Chartres, à la tête de cet empire soumis des ténèbres, où le premier soumis est lui-même, devient, sous son tablier de maçon éblouissant de diamants, le général de la Révolution.

C'est à ce moment qu'est fondée à Paris par la Loge *la Parfaite Egalité*, dont l'orateur est l'abbé de Montmorency-Bouteville, une des Loges les plus importantes de l'Ordre, la *Loge militaire de Saint-Jean de la Candeur*. Voici le procès-verbal de son installation :

« Première assemblée du 21 mars 5775, à la gloire du G. A. de l'Univers, sous les auspices du Sérénissime Grand-Maître.

« Aujourd'hui, vingt-et-unième jour de mars de l'an de Lumière 5776, la Très Respectable Loge de la Candeur régulièrement assemblée pour la première fois, l'élection s'est faite en la manière accoutumée, et les dignités furent conférées ainsi qu'il suit :

« Le T.·. R.·. F.·. marquis de Saisseval fut élu VÉNÉRABLE d'un avis unanime.

« Le T.·. D.·. F.·. comte de Balbi, premier surveillant, à la pluralité des voix.

« Le VÉNÉRABLE F.·. comte de Strogonoff second surveillant.

« L'ouverture des travaux se fit de la manière accoutumée; après quoi le V.·., de l'avis de la T.·. R.·. L.·., nomma le F.·. comte de Saisseval, maître des cérémonies, le F.·. de la Chevalerie grand orateur Terrible, et chargea le F.·. Bouvard des fonctions de secrétaire ; ils prirent aussitôt leurs fonctions. Ensuite la Loge étant instruite qu'une

(1) N. Deschamps, t. II, p. 90.

Sœur Apprentie et Compagnonne Maçonne (membre de la T.·. R.·. L.·. de notre SERENISSIME GRAND-MAITRE LE F.·. DUC DE CHARTRES), nommée marquise d'Ossat était dans les porches, le V.·., ayant suspendu la Loge d'Apprenti, fit introduire la Sœur et lui ayant fait remettre le premier maillet, ouvrit la Loge d'Adoption. Ensuite le T.·. V.·. F. . marquis de Saisseval a proposé la Profane comtesse de Courtebonne, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves ordinaires a été reçue.

« Le V.·. a ensuite proposé la P.·. (1) de Choiseul-Gouffier, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves a été reçue.

« Le F.·. marquis du Cailas a proposé la P.·. comtesse de Polignac, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves ordinaires a été reçue.

« Le F.·. comte de Saisseval a proposé la P. vicomtesse de Faudoas, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves ordinaires a été reçue. »

Après un discours du grand orateur Terrible, « qui fut applaudi en la manière accoutumée » chez les Maçons, la Loge fut fermée ; puis elle fut réouverte « pour donner le grade de Compagnonnes aux Sœurs nouvellement reçues au grade d'Apprenties. » Le banquet vint ensuite. Voici le récit de la cérémonie, dans le style de la secte :

« Le F.·. V.·. marquis de Saisseval proposa de passer dans la salle qui avait été préparée pour le banquet, où, s'étant placé à l'Orient, la sœur d'Ossat faisant les fonctions d'inspectrice, et le F.·. comte de Balbi celles d'inspecteur, tenant les maillets à l'Occident et ayant au milieu d'eux le F.·. comte de Saisseval, maître des cérémonies, le V.·. ayant fait placer la Sœur marquise de Courtebonne à la place de Grande-Maîtresse et la sœur vicomtesse de Faudoas à celle de dépositaire, attendu qu'il ne se trouvait

(1) Profane.

point dans la R.·. assemblée de sœurs qui eussent le grade de Maîtresse, le reste des Frères s'étant placé indistinctement dans les deux Climats, le V.·. ouvrit la loge de Table en la manière usitée en la Loge d'Adoption. Il la suspendit ensuite quelque temps pour donner aux Frères et Sœurs le temps de piler (1) suivant leur besoin.

« Le V.·. F.·. marquis de Saisseval rouvrit après la Loge pour souffler les trois lampes d'obligations : on en souffla encore quelques autres en l'honneur des F.·. et S.·. qui étaient chers à la R.·. assemblée. »

La lampe, c'est le verre à boire dans l'argot des Francs-maçons.

« Les travaux » finirent ainsi, et le procès-verbal est clos par cette formule et ces signatures :

« Fait le dit jour, 21e de mars de l'an de Lumière 5775.

Ca. Sapieha (2),
Saint-Simon,
L. Turpin de Crissé,
Le marquis de Saisseval, Vénérable,
Bacon de la Chevalerie,
Alexandre, comte de Strogonoff,
Le baron de Ros,
Le comte de Saisseval,
Charlotte de Saint-Marsant,
Marquise Doza, inspectrice,
Adélaïde de Gouffier, comtesse de Choiseul,
Gabriel Boulainvilliers, vicomtesse de Faudoas.

Par mandement de la Loge :
Frère TISSOT, *secrétaire.* »

Aux noms de ces signataires du procès-verbal viendront se joindre dans les dix assemblées suivantes, allant

(1) « *Piler* — Il signifie figurément et populairement *manger*. Ainsi l'on dit d'un grand mangeur que *c'est un homme qui ne fait que piler, que c'est un homme qui pile bien.* » — *Dictionnaire de l'Académie.* 5e édition, 1814.

(2) Il signe le 31 mars 1775 : *Le P(rinc)e Sapieha.*

jusqu'au 25 avril : Basile, prince Kawauski, R. P. de Galitzin, le vicomte Le Veneur, de Kallitschoff, Caumartin, Mareschal, M. comte Bvzotowski, baron de Sournia, marquis d'Arcambal, H. marquis de Lusignan, marquis du Hautoy, comte de Launoy, de Royer, G.-M., de la Loge provinciale de Lyon, Jeanne-Maurice-Pulchérie de Villeneuve, marquise de Genlis.

Le 7 avril, a eu lieu la réception de Mareschal. Le procès-verbal, où on a rayé plus tard tout le détail de l'initiation, abonde en curieux renseignements :

« Le 7e jour du second mois de l'an de V.·. L.·. 5775, la Loge de Saint-Jean de la Candeur à l'O.·. de Paris, régulièrement convoquée et fraternellement réunie sous le point géométrique connu des seuls vrais Frères dans un lieu éclairé où règnent l'union, le silence et la charité,

« Les travaux ont été ouverts par le V.·. F.·. Bacon de la Chevalerie éclairant l'Orient et les T.·. R.·. FF.·. marquis de Turpin et baron de Ros éclairant l'Occident.

« Le R.·. F.·. baron de Ros ayant proposé le Profane Mareschal à la R.·. L.·. il fut ordonné par le V.·. F.·. Bacon de la Chevalerie que le P.·. fût conduit à la chambre de réflexion. Puis, s'étant informé de ses dispositions, il commanda qu'on lui fit faire ses voyages extérieurs. Le V.·. F.·. Bacon de la Chevalerie a fait part à l'assemblée des regrets qu'avaient les FF.·. comte de Launoy et marquis de Saint-Simon de n'avoir pu assister à la R.·. L.·.

« Ayant frappé à la porte du temple en Profane, le Maître des cérémonies intérieures s'étant assuré qui frappait, a dit que c'était Claude-Joseph Mareschal, maître d'hôtel d'Amancey, en Franche-Comté, âgé de 40 ans, qui demandait à être reçu maçon. *Le V. F. Bacon de la Chevalerie, lui ayant fait demander son testament conçu en ces termes : « Je fais profession de vivre et mourir dans la religion catholique et fais mon unique héritière la fille de ma sœur, » ayant ensuite fait introduire le P.·. dans le temple et lui ayant demandé ce qu'il voulait, a dit désirer*

être Maçon. On l'a fait sortir ensuite du temple parce qu'il n'était pas en état décent ; l'ayant fait alors rentrer en état décent, on lui a demandé s'il connaissait quelqu'un de l'assemblée. Le P.·. s'étant réclamé du F.·. comte de Saisnout absent, le V.·. a ordonné qu'on le fasse voyager de l'Occident à l'Orient par la voie du Septentrion. Lui ayant fait subir les épreuves accoutumées et fait faire son second voyage, on a donné à boire au P.·. le calice d'amertume. On lui a fait faire son troisième voyage. Ensuite il a subi l'épreuve du feu (1). *Alors* (2e main) le V.·. satisfait du Pro. l'a fait mettre à genoux au pied du trône, lui a fait faire les serments de Maçon (*porter l'obligation*, 2e main) et par le pouvoir qui lui est donné l'a fait Maçon. Le V.·. ayant ensuite donné la lumière au P.·. *on lui a fait renouveler son obligation et on on a couvert la Loge.*

« Le nouveau F.·. étant ensuite rentré dans la L.·., le V.·. l'a comblé de la faveur de l'habit de Maçon et lui a donné les instructions nécessaires. »

La chronologie des Juifs ; l'année commençant en mars, mois de leur Pâque ; « le calice d'amertume » rappelant les *eaux très amères données*, comme épreuve, *à la femme* soupçonnée d'adultère (2) ; « l'épreuve du feu », par où Jérémie reproche si hautement aux Juifs de faire passer leurs fils et leurs filles pour les consacrer à Moloch, dans la vallée des fils d'ennon, au midi de Jérusalem (3) ; la « véritable lumière » associée au nom de « saint Jean » à l'encontre de celui du Christ, dont le berceau ne sert plus de date au comput des années, tout trahit ici l'origine judaïque de la franc-maçonnerie. L'année précédente,

---

(1) Ce qui est en italique est rayé et remplacé à la fin par ces mots d'une seconde main, ancienne encore : « On lui a fait subir les épreuves d'usage. » La fin, en italique ici, est également rayée.

(2) Num, V. 26.

(3) Jér. VII, 31 ; IV Reg. XXIII, 10. Cette vallée *Gé-Ennon* est la *Géhenne*.

avait paru la seconde édition du livre, *Les plus secrets mystères des hauts grades de la Maçonnerie, etc., nouvelle édition augmentée. A Jérusalem MDCCLXXIV*, in-12 de 164 pages. Les gravures, représentant les symboles, de nombreux détails des cérémonies et les mots de passe y révèlent, malgré un vernis chrétien affecté, le même fond (1). Il va sans dire que Jérusalem, c'est Paris. Les Juifs, dont on trouve la main dans toutes les sectes chrétiennes, ne cessent de nous apparaître comme les premiers et les plus indomptables meneurs de la franc-maçonnerie.

Notons bien cette « profession » de « religion catholique » requise pour l'admission dans la Loge. C'était la religion du Roi, de l'Etat. On n'avait garde de se rendre suspect, ou de ne pas paraître faire du zèle, en omettant cette haute hypocrisie. Ainsi les Juifs se faisaient baptiser, ordonner prêtres, évêques au besoin, pour s'emparer, avec les Maures, de l'Espagne de Ferdinand et d'Isabelle : ce qui faillit avoir lieu au moment même où Christophe Colomb donnait à l'Espagne le Nouveau-Monde. L'obligation de se déclarer catholique pour être reçu Franc-Maçon sera maintenue en France jusqu'au moment où Bonaparte, Maçon, prendra, avec le Consulat, le pouvoir. « Avant les « statuts généraux de 1800 et 1806, dit Gyr, on ne pouvait « légalement admettre aux Loges françaises que ceux qui « professaient la religion catholique et romaine ; le jour « de la Saint-Jean-Baptiste, tous les Maçons étaient obli- « gés d'assister à une messe ; et le lendemain ils faisaient « chanter un service funèbre pour les Frères défunts. Les « statuts de 1800 et 1806 ont fait disparaître toute trace

(1) Je lis dans un manuscrit in-18 de 1810, *L'art du F∴ Thuileur*, d'autre provenânce que notre Registre, p. 74 : « D. Quel est le mot sacré ? — R. *Adonaï ?* — D. Quel est le mot de passe ? *Rabonim*, qui signifie : *Je suis architecte.* » C'est de l'hébreu au niveau du turc du *Bourgeois-Gentilhomme.* Mais les Jourdain, dont la maçonnerie abonde, sont gens à tout gober ; et il y a plaisir à mettre çà et là leur bêtise à une épreuve qui réussit toujours.

« non seulement de catholicisme, mais encore de christia-
« nisme (1). » Cette obligation ne regardait que les Français, et nous allons voir la Loge de la *Candeur* admettre des étrangers non catholiques. Remarquons aussi ce regard de la Loge sur le testament du récipiendaire. Celui-ci donne à sa famille : c'est bien. S'il eût donné en œuvres pies, pour le salut de son âme, les besoins de l'Eglise, ceux des pauvres, eût-ce été bien pareillement ? Il y a ici une inquisition sans titre qui pourrait bien n'être pas sans raison.

Pour annihiler implicitement, mais radicalement, cette profession de foi catholique qu'il a dû faire, le médecin Tissot, secrétaire de la Loge, reçu Maître à huit jours de là, prononcera le discours suivant :

« Recevez, T.·. R.·. C.·. FF.·., le tendre hommage de mon cœur en m'admettant à vos augustes et sacrés mystères : cette insigne faveur que vous avez bien voulu me faire, T.·. C.·. F.·., me donne l'idée que je suis dans un nouveau monde et que de nouveaux cieux brillent pour moi.

« Le bandeau des mauvais préjugés que je pouvais avoir sur la maçonnerie, étant profane, est tombé. Je suis bien convaincu que ce n'est que dans ce sanctuaire des vertus qu'on peut apprendre par la bouche du Vénérable et par l'exemple des R.·. FF.·. à adorer l'Etre suprême, à servir l'Etat, à aimer son prochain, à secourir l'indigent, à avoir en partage la sincérité et la sagesse, enfin à devenir honnête homme et, qui plus est, bon Frère. Transporté d'un amour maçonnique, *je renouvelle à l'instant les serments fidèles que j'ai fait au pied de vos autels ; et je me soumets à être puni si jamais je devenais réfractaire à cette obligation*. Que le G.·. A.·. de l'Univers me préserve d'un tel malheur !

« Daignez, T.·. C.·. F.·., aider de vos lumières un jeune prosélyte qui n'a que sept ans et dont le zèle n'aura jamais

(1) *La Franc-maçonnerie*, par Eckert, traduit par l'abbé Gyr. 2 vol. in-8, 1855. Tome II, p. 45.

d'autre but que celui de consacrer ses travaux pour la splendeur de l'Art Royal. »

Jusqu'ici, dans sa profession de foi catholique, Tissot n'a eu sur les yeux que le *bandeau des mauvais préjugés*, n'étant qu'*un profane*, ne sachant pas *adorer l'Etre suprême*, *servir l'Etat*, *aimer son prochain* : il est resté un enfant n'ayant pas l'âge du discernement, n'ayant pas *sept ans*. Voilà ce qu'a fait de lui l'Eglise. Maintenant il tourne le dos à ses ténèbres : *de nouveaux cieux brillent pour lui* ; le *sanctuaire des vertus* lui est enfin révélé. On ne fait donc une profession de foi catholique en entrant dans la Loge comme Apprenti que pour la fouler aux pieds et la conspuer en y recevant le grade de Maître. La Loge répond au discours du Frère Tissot « par les applaudissements en la manière accoutumée » ; et son digne secrétaire va devenir en plus le distributeur de ses aumônes.

Le 9 mai, « Joseph Thomas, vicomte d'Espinchal, colonel de dragons, âgé de vingt-six ans cinq mois, natif de Bleine en Auvergne, de la religion catholique, » est reçu Apprenti Maçon. La quête du jour, qui produit quatre-vingt-deux livres neuf sous, est adjugée à un Frère Maçon qui a représenté par une lettre ses besoins urgents, « Lindre, ancien officier au service de France ». Puis le vicomte d'Espinchal est élevé au grade de Compagnon, et le vénérable Bacon de la Chevalerie lui adresse ce discours mystagogique :

T.·. C.·. F.·.,

« L'instant où vous venez d'être admis parmi nous peut et doit être pour vous l'époque d'une éternité de bonheur. Ne vous attachez point encore à pénétrer les rapports secrets des diverses épreuves par lesquelles il a fallu vous faire passer avant de vous communiquer la lumière. Votre persévérance à suivre nos travaux, votre fidélité à observers vos engagements, vous rendront digne sans doute un jour de démêler combien ces cérémonies doivent inspirer de respect et de satisfaction. Jusques-là tenez-vous-en à

penser que les métaux (1) étant les moteurs des vices, nous devons les bannir de nos temples; nous devons nous en détacher surtout lorsqu'ils peuvent être nécessaires à nos frères. Les Eléments étant les armes dont se sert le Grand A.·. de l'U.·. pour témoigner aux humains sa colère ou sa bonté, vous avez dû en braver les effets. Tout bon Maçon n'en connaît que les faveurs... Ne croyez pas, lorsque nous excluons les femmes de nos mystères, qu'elles soient pour cela loin de nos cœurs : nous leur rendons au contraire un culte plus secret et plus pur ; mais nous craignons que leur présence ne nous séduise au point de nous détourner de nos travaux. Tout homme qui s'écarte des égards dus à ce sexe faible et timide est indigne du nom de M.·. Vous ne trouverez parmi nous que des exemples frappants du respect que nous leur portons. Nous bannissons seulement de nos cœurs ces passions déréglées qui, en abrégeant le cours naturel de nos jours, les font couler dans la dépravation. Imitez-nous, secourez les malheureux, protégez les faibles, et vous justifierez à jamais le titre ineffable de Frère que nous avons eu tant de plaisir à vous donner. »

Sans vouloir trop presser le contenu de ce jargon obscur, il est impossible de n'y pas remarquer ces emprunts au langage chrétien : *époque d'une éternité de bonheur, épreuves par lesquelles il a fallu vous faire passer avant de vous communiquer la lumière*, et une parodie sacrilège du baptême, dont la grâce ne paraît dater pour le vicomte d'Epinchal que des momeries de ce jour. Ce devoir de « braver les effets » des « éléments » dont Dieu se sert « pour témoigner aux humains sa colère ou sa bonté » rappelle trop aussi Voltaire bravant avec les grands seigneurs le tonnerre qui gronde. Laissons ce puritanisme qui tient les métaux, or, argent, cuivre ou fer, pour indignes de figurer dans les temples, condamnant

(1) L'or, l'argent, etc.

ainsi nos églises catholiques et l'or même des Mages. Passons sur cette hypocrisie de perfection transcendante qui ferme le temple aux femmes, et trahit trop la crainte de voir révéler des secrets inavouables. Signalons seulement l'embarras où est tout d'abord le Vénérable de rendre raison de cérémonies dont l'étrangeté et le ridicule saisissent les yeux et dont le fond ténébreux cause toujours quelque frisson. Il s'empresse de dire : « Ne vous attachez point à « pénétrer ces secrets. »

On introduit ensuite dans le temple avec « les honneurs qui étaient dus aux membres de la R∴ L∴ de la *Parfaite Egalité,* mère de la R∴ L∴ de la *Candeur* », les Frères visiteurs, marquis de la Salle et abbé de Montmorency-Boutteville. « Le Vénérable leur fait un compliment pour leur témoigner l'étroite amitié que la L∴ de *la Candeur* désire entretenir avec sa mère » ; et « le Frère marquis de la Salle » répond « que la *R∴ L∴ de la Parfaite Egalité ne voulait être regardée que comme sœur aînée.* »

Mais déjà les députés du Grand-Orient sont à la porte, venant donner à la Loge sa consécration.

« On a ensuite, dit le procès-verbal, rendu les honneurs au R∴ F∴ comte de Strogonoff, comme officier, grand garde des sceaux d'honneur du G∴ O∴ de France, lorsqu'il s'est présenté. L'on a frappé en Maçon à la porte du temple. Le Vénérable a envoyé trois députés, savoir les FF∴ marquis de Saint-Simon, comte de Launoy et prince Sapieha pour reconnaître ceux qui étaient dans le parvis. Etant rentrés, ils ont annoncé les RR∴ FF∴ marquis d'Arcambal, abbé du Cruzel et Jouve, munis des pouvoirs du G∴ O∴ pour l'installation de la R∴ L∴ militaire de Saint-Jean de la Candeur à l'O∴ de Paris. Lecture ayant été faite des dits pouvoirs par le Vénérable F∴ de La Chevalerie, la R∴ L∴ a applaudi à cette heureuse nouvelle.

« On leur a renvoyé sept députés pour les introduire dans

le temple sous la voûte d'acier, maillets battants ; ce qui a été exécuté ; alors le Vénérable s'est dépouillé de ses ornements, et après en avoir revêtu le R.·. F.·. marquis d'Arcambal, les FF.·. baron de Ros, vicomte Le Veneur à l'Occident en ont fait de même à l'égard des RR.·. FF.·. abbé du Cruzel et Jouve, et ont pris tous trois les places des trois Lumières de la R.·. L.·., qui leur ont présenté les maillets. Le R.·. F.·. marquis d'Arcambal, premier commissaire, a fait faire lecture de ses pouvoirs et en a requis l'enregistrement sur le registre de la L.·. . ·. »

Bref, la lecture des constitutions de la Loge ayant été faite, les statuts du Grand-Orient remis sur l'autel, le tableau des officiers de la Loge lu, tous les Frères présents ayant prêté serment pour eux et pour les Frères absents et signé leur serment,

« Le vénérable F.·. marquis d'Arcambal a dit ensuite aux FF.·. de se mettre à l'ordre, debout, le glaive de la main gauche, et la droite au signe de la Loge d'Apprenti qui était ouverte, et a dit :

« *Au nom du Grand-Orient de France, Nous, ses députés, chargés de ses pouvoirs, installons à l'Orient de Paris la Loge de Saint-Jean sous le titre distinctif de la Candeur, pour prendre rang parmi les régulières, à la date du deuxième jour du deuxième mois de la V. L.* 5775, *époque de la demande.* »

La *Véritable Lumière* n'est plus celle du Christ, mais celle de la création , à la date judaïque. Encore une fois, Jean l'Evangéliste a protesté, il y a dix-sept siècles, contre les prétendus disciples de Jean-Baptiste, en disant du Christ qu'il *était la lumière véritable* et en s'appuyant des témoignages solennels de Jean-Baptiste lui-même. L'Eglise, dont la Franc-Maçonnerie est la grande ennemie, couronne chaque jour, sous l'inspiration de Pie V, le saint sacrifice par cette protestation.

Les trois députés du Grand-Orient proclament l'installation de la Loge de la *Candeur* par trois acclamations, auxquelles trois acclamations de la Loge répondent. Puis

ils remettent leurs maillets aux trois Lumières de la Loge représentées par les Frères Bacon de La Chevalerie, baron de Ros, vicomte Le Veneur ; et le marquis d'Arcambal prononce un discours dont voici le début :

V.·. et M.·. C. . FF ·.

« Le G·. O·.· nous ayant choisi, les V.·. F·.· abbé du Cruzel, le F.·. Jouve et moi, pour nous charger de ses pouvoirs et faire en son nom l'installation de cette nouvelle L.·., sensibles, comme nous le devons, à cette faveur, j'en profite en particulier avec d'autant plus de plaisir, qu'elle me procure un avantage infiniment précieux pour mon cœur. C'est, M.·. C.·. FF.·., celui de pouvoir vous adresser moi-même, dans cet auguste temple, les vives et sincères expressions de l'attachement fraternel que je viens vouer à tous les dignes Maçons qui se rassemblent ici, dans cette journée, pour élever un nouvel édifice à la gloire de l'Eternel sous le nom distinctif de la L.·. de la *Candeur*.

« Le G.·. O·.·, qui jouit depuis longtemps du plaisir de porter dans son sein une partie des membres qui vont composer cette L.·., a accueilli avec la plus grande satisfaction le projet que vous avez formé de vous réunir pour perpétuer la continuité des travaux maçonniques, multiplier les types symboliques de l'Art Royal et concourir à faire propager la vraie L ·. dans cet univers encore tout plein de ténèbres. »

Le Vénérable, Bacon de La Chevalerie, et l'Orateur, marquis de Saint-Hermine, répondent ; et les trois discours applaudis figureront au procès-verbal. Alors,

« Le R.·. F.·. abbé de Montmorency-Boutteville, Orateur de la R.·. L ·. de la *Parfaite Égalité*, a témoigné à la R.·. L.·. de la *Candeur*, au nom du R.·. F. . G.·. C.· comte de Busançois, la part que la dite L.·. de la *Parfaite Égalité prenait à la satisfaction* de la L.·. de la *Candeur*, qui venait d'être installée, et a dit ensuite que les FF.·. de la L.·. de la *Parfaite Egalité*, désirant partager les travaux de la R.·. L.·. de la *Candeur*,

seraient très flattés de visiter la dite L.·. toutes les fois qu'on voudrait bien leur indiquer les jours d'assemblée, La R. . L.·. de la *Candeur*, sensible aux désirs de la R ·. L.·. de la *Parfaite Égalité*, a prié le R.·. F.·. abbé de Montmorency-Boutteville de lui en témoigner sa reconnaissance. »

On voulait tenir de près cette importante Loge militaire. La célébration du banquet a suivi.

« Les sept santés prescrites par le G.·. O.·. de France ont été tirées, savoir : 1° celle du Roi et de la famille royale, à laquelle on a joint la prospérité de l'Etat ; 2° celle du Grand-Maître, de l'administrateur général et du grand conservateur, des officiers d'honneur du G.·. O. . et la prospérité de l'Ordre ; 3° celle de tous les Vénérables des Loges régulières du royaume, et en particulier celle du Vénérable F ·. marquis de Saisseval : le F.·. secrétaire y a répondu avec tous les honneurs dus à cette santé ; 4° celle des députés du G.·. O.·. commis pour l'installation de la dite L ·. de la *Candeur* ; 5° celle des officiers et membres de la L.·. de la *Candeur* : 6° celle des Grands-Maîtres des Orients étrangers et des Vénérables des Loges régulières qui en dépendent ; 7° celle de tous les Maçons dispersés sur la surface de la terre, à laquelle on a admis tous les FF.·. servants. Ces santés ont été tirées avec tous les honneurs qui sont dus à la maçonnerie et avec tout le zèle dont sont susceptibles de bons Maçons, et au bruit des instruments.

« Le Vénérable a fermé les travaux de la L.·. de Banquet et les FF.·. se sont retirés en paix, munis des symboles de la Candeur et couronnés de fleurs. »

Candides, assurément, la plupart de ces nobles officiers qui portent pour de bon la santé du Roi ! Le Grand-Maître du Grand-Orient qui la prescrit vient, il y a trois ans, pour devenir *Parfait Maçon Elu*, de frapper du poignard et de décapiter un fantôme dont le Roi est la réalité, bien comprise des chefs de l'initiation et facilement entrevue par lui-même. Aux signatures des précédents procès-ver-

baux s'adjoignent sur celui-ci celles de : « l'abbé du Cruzel, F. Jouve, le chevalier Devéziez, l'abbé de Montmorency-Boutteville, le marquis de Saint-Hermine, le comte de Rieux, le vicomte de Montauzier, le comte du Moulin, J.-B. Willermoz, de Lyon »

Je détache rapidement des assemblées suivantes quelques détails à noter. Les banquets ayant été jusque-là « un article de dépense fort considérable », il est décidé le 22 juillet que « le prix des banquets n'excéderait pas la somme de douze livres par tête, non compris la dépense du vin », taux bien respectable, l'argent valant alors deux ou trois fois ce qu'il vaut aujourd'hui. Le 5 octobre, le loyer de la Loge est arrêté à « deux mille quatre cents francs ; » et « il reste à la caisse la somme de trois mille trois cent quarante livres, six sols ». Le vicomte d'Espinchal et la Sœur de Choiseul sont députés pour féliciter « la R.·. S.·. Choiseul Gouffier » de son « heureuse délivrance », politesse qui continue pour d'autres révérendes Sœurs. Une amende de six livres, au profit des Frères servants, est infligée à tout Frère qui manquera, sans raison plausible, à quelque réunion de la Loge ; on ne tardera pas d'y joindre une amende de 1 liv. 4 sols pour chaque quart d'heure en retard. Le 16 octobre, « le Vaux-hall » est loué « pour y ouvrir les travaux de la *Candeur* ».

Le 21 décembre, « le Vénérable a rendu compte de sa démarche auprès du S.·. G.·. M.·. duc de Chartres, qui lui a fait la faveur de lui promettre d'assister à la cérémonie de l'inauguration du temple et d'accepter la députation qui lui serait envoyée à cet effet. »

La cérémonie aura lieu le 25 décembre, jour de Noël, « un membre de chacune des chambres du G.·. O.·. de France » étant présent. Le banquet sera de 24 livres par tête. *La Candeur* a adopté « la couleur blanche pour son temple ». Le procès-verbal de la cérémonie manque au registre.

Le principal intérêt des autres pages de ce registre consiste dans les noms des nouveaux initiés ou affiliés, qui pres-

que tous figurent par des signatures originales, la plupart abondamment répétées. Les voici avec la date de leur apparition, en remontant trois mois plus haut, à la première assemblée qui a suivi l'installation officielle de la Loge. J'omets les noms des quelques Frères servants, tels que Jérôme, cuisinier, Richard, nègre de Nigritie, domestique, Lefort, domestique, reçus le 12 octobre.

1775 — 5 oct. : vic. Le Veneur — 12 : Radel, F. de Narbonne — 16 : Cellerier, de la religion cath. ; Torré, artificier du Roi et physicien, de la relig. cath. — 26 : c. de Civrac, de Courtemer (1). — 5 déc. : Falcaud, Bruaud, musiciens du rég. des Gardes franç., de la rel. cath. ; Lecoq, musicien du même reg., m. de Fontenilles, de la L. du rég. du Roi, c. de Gand, m. de Morand, de la rel. cath., m. de Saint-Germain. — 19 : de Merle, c. de Gouy d'Arcy, chevalier de Gouy, Tassin de l'Etang, maître des cérémonies de la chambre d'administration du G.·. O.·. de France ; c. de la Châtre, col. du rég. de Monsieur, m. de Beuvron, cap. au r. de Royal cavalerie ; chev. de Fitz-James, col. du r. de Berwick. — 21 : m. de Fénelon, cap. au régiment de Roy. Navarre. — 30 : chev. d'Astory, cap. au r. de Noailles, c. de Puy-Ségur, cap. de la légion de la Corse, c. de Baral, chevalier de Malte, m. de Champigny, officier aux G. françaises, c. de Damas, lieut. au rég. du du Roi, c. Jules de Polignac, Caumartin de Boissy.

1776 — 2 janv. : comte de Rieux, col. de caval. Maître. — 12 : Touzé, vicomte de Gand. — 19 janv. : c. de Tracy, c. de Grammont, vic. de Tavannes, c. d'Ecquevilly, c. de Frameret. — 31 : comtesse de Montmaure, comtesse de La Blache, c de Vauban, cap. du r. Chartres-cavalerie, chev. de Tésan, cap. de la Reine-caval., m. de Bercy, cap. au r. de Royal-cravatte, c. de Briey. — 5 mars : c. Moreton de Chabrillant, m. d'Imécourt, baron de Salis,

(1) Nous indiquons par les lettres B. C. M. les qualités de baron, comte et marquis.

inspecteur d'infanterie, Savalette de Langes, 2e surveillant de la chambre du G. O. de Fr. — 11 : c. d'Imécourt, c. de Saint-Maime, col. d'infant. de Soissonnais. — 1er avril : c. de Thésan, m. de Castellan-Dumesnil, c. de Vecamat. — 6 : c. de Geamint. — 27 nov. : v. de Chastenet de Puy-Ségur. — 25 déc. : abbé de Rouzeau (officier du G. O., auteur d'un almanach maç. et d'un cantique en l'honneur de l'inauguration de la L. de la *Candeur)*; c. de Seüil, cap. au rég. des dragons de la R., Maître Ecossais; m. de Chappes.

1777. — 3 janv. : chev. de la Châtre, cap. de drag. au rég. de Monsieur. — 11 : Dinot, domestique du c. de Seüil, qui en a répondu, m. d'Arcambal, grand conservateur de l'Ordre, Canteau, dom. du comte de Saisseval, c. de Barbançon, colon. du rég. d'Orléans-inf. — 20 janv. : duc de Luynes, m. d'Havrincourt, chev. de Vassan, offic. aux Gardes ; le Roi, domestique de la S. d'Ailly. — 8 fév. : c. de Béthisy, Prost de Royer, prés. du distr. Ecossais de Lyon, prince de Saint Mauris, m. de Roncherolles, c. de Ségur. — 24 : c. de Châtenay, cap. de drag. — 13 mars : c. des Salles, Brionnet de Beaufeuy, avocat au P. de Paris, m. de Choiseul-Praslin. — 29 : Lioy, avocat à Naples, grand-garde des sceaux du G. O. de Naples. — 16 av. m. de Sennecterre, c. d'Evry, duc de Lauzun, m. de Chabrillant, vic. de Béthune, cap. de cav. au rég. Dauphin, c. de Choiseul-Praslin, cap. de cav. au rég. de Roy.-cravat.; Renaud, gendarme de la garde ordinaire du Roi, chargé des affaires de France à Hambourg ; de Lille, consul de France à la cour de Suède ; Schult, homme de lettres. — 21 : Herbst, lieut. de cav. au service de l'Autriche, recommandé par les quatre L. d'Hambourg. — 30 : b. de Béthune, maître de camp de cav. — 6 juin : c. de Tracy. — 19 nov. : m. de Clermont-Gallerande, chev. d'Escars, m. de de Briqueville, m. de Jumilhac. — 27 : m. de Gherardini, de Venise, de la L.·. *la Sagesse*, à Lyon ; prince de Cardito, de la L.·. du *Contrat social* ; c. de Colonna, de la L.·. de Stuggard *Aux Trois Cèdres*. — 11 déc. : chev. des Deux-Ponts, col. en second au rég. des Deux-Ponts.

1778. — 8. janv. : m. de Saismaisons, cap, au r. Dauphin-dragons, c. de Choiseul, cap. au r. de R.-crav., c. de Bouffiers-Rouvel, colon. *ibid.* ; chev. de Châtenay, gentilhomme d'honneur de M. le comte d'Artois, col. en second du r. Dauphin-cravat. — 15 : m. de Rennepont, cap. au r. de la Reine-dragons, de la *Concorde* à l'O. de Sens, v. de la Roche-Aymon, m. de Caulaincourt. — 22 : chev. d'Amilly, cap. d'artil. de la L. d'*Henri IV* au rég. de Toul ; m. de Chabrillan, premier écuyer de Mme la comtesse d'Artois ; Couture, dom. du m. d'Havrincourt; c. de Choiseul, cap. au r. R.-crav. – 11 fév. : c. d'Hunolstein. — 26 : m. de Saint-Cyr. — 19 mars : c. de Praslin et Français, élevés au grade d'Élu. — 29 : *item.* m. de Morand, c. de Béthune (v. de Béthune, Élu, 23 janv. 1779).

1779. — 23 janv. : m. de la Tour-du-Pin-Montauban, col. en sec. au r. de Chartres-drag., de la L. du rég. du Roi infanterie ; c. deValence. —13 fév. : c. d'Havrincourt, s.-l. des G. du corps, v. de Bar. — 5 mars : m. de Gramont-Caderousse, m. de Sinetti, premier m. d'hôtel de Monsieur. — 25 : c. de Bouville, m. de Trestendam. — 1er mai : le Brasseur. — 2 déc. : c. de la Roche-Lambert, off. au r. des G. F. ; de Guignes, a. off. d'inf., censeur royal ; chev. d'Espinasse, brigad. des armées du Roi — 15 : de Vial ; de Landouzière, habitant de Saint-Domingue ; b. de Roy, de la L. *S. Louis*, à l'O. du rég. du Roi. — 23 déc. : chev. de Rennepont, de Feuillide, cap. de drag. au r. de la Reine ; c. de Châtenay, de la L. *S. Louis*.

1780. — 13 janv. : de Gaigue, a. off. au service de l'Impératrice, censeur roy. — 3 févr. : c. Dulau, cap. au r. de Monsieur-drag., c. d'Ambly, cap. au 5e r. de Chevaux-l. — 17 : de Roquelaure, cap. à la suite du rég. de R. Lorraine. — 2 mars : chev. de la Calprenède. cap. au r. de Normandie cav., c. de Vassy, cap. à la suite du r. de la R. drag., chev. de Mesgrigny-Villebertin, de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, chevalier profès, l.-colon. d'infant. — 9 : Vassi, v. de Mortemart. — 16 : Doüat, banquier à Bilbao, de la r. catho. — 21 : chev. de Pawlet.

1781. 4 janv. : marquise de Persan. — 11 : marquise de Bousols. — 8 fév. : m. du Persan, m. du Goulet. — 22 : Coquelin, dom. du marquis d'Arcy, Cribier de Halon, dom. de la c. Dauvet, Gentil, dom. de la S. Colbert, Dupart, dom. de la comtesse de Brassac, Vial, dom. de la marquise de Persan, Comtois, dom. de la comtesse de Persan. — 6 mars : cap. au r. de la R. Champagne. — 21 avril : Barré, de Piis. – 28 oct. : c. de Beaufort, m. du Boulet ; Leclair, chirurg. maj. entretenu par le Roi dans la marine ; m. de Caumels, chev. de Villaret.

1782. – 7 janv. : c. de Roucher, s.-lieut. aux G. Fr., prince de Hesse, col. de R. Allemand. – 14 : m. le Boulanger d'Acqueville, m. le Tourneur, major des G. du corps de Mgr le comte d'Artois, comte de Pinieux, off. au r. du Roi. — 28 fév. : b. de Montesquiou, c. de Chateaugiron, c. de Barral, c. de Clermont-Tonnerre, chev. de Vassan. — 4 mars : m. de la Ferronnays, cap. de drag. — 12 déc. : b. d'Auvet, ch. de Boniface, m. de la Moussaye.

1783. — 8 janv. : de Pons, hab. de Saint-Domingue, m. de la Vieuxville, m. de Saint-Léger, m. de Belinage, chev. de Vergennes, m. de Boysseüil. — 16 : prince L. d'Aremberg. — 23 : de Vougny, off. au r. de Condé. — 6 fév. : c. de Velthem. – 13 : Leman, gentilh. natif de Chester en Angleterre, de la rel. anglicane ; Trévillan, gentilh. anglais, né dans le c. de Worcester, de la rel. anglicane ; m. de Maselières, de Paris ; chev. de Vergennes ; vicomte de Vergennes.

La Franc-Maçonnerie envahit tout à ce moment. Les statistiques portent déjà à trois millions le nombre des initiés. La loge de la *Candeur*, dit le P. Deschamps, « une « des Loges-Mères établies à Paris, dans une circulaire du « 31 mars 1782 se flattait d'en trouver un million dans la « France seule (1). » La reine Marie-Antoinette vient

(1) T. 11, p. 91).

d'écrire, le 26 janvier 1781 : « Tout le monde en est. » Voici les chiffres de la Loge de la *Candeur*. Le 13 mars 1783, le marquis de Gouy d'Arcy, Vénérable depuis le 27 décembre 1780, déclare que dans cet intervalle :

« Le nombre des FF.·. avait été porté de 19 à 49, celui des SS.·. de 21 à 40 ; que toutes les dettes avaient été acquittées, au milieu des dépenses qu'avaient exigées les fêtes les plus brillantes et les plus coûteuses, et qu'un prince et une princesse du sang avaient été ajoutées à notre tableau. »

On n'a rien oublié pour faire de la propagande, et les dames y ont été intéressées non moins que les messieurs. Le 19 janvier 1776, « Il a été arrêté qu'on n'admettrait désormais aucun Frère ou Profane sans le consentement unanime des Sœurs, qui seront préalablement consultées sur l'admission de tel ou tel Profane ou Affilié. »

A la date du 2 mars 1780, voici quel était le règlement des cotisations :

« Les membres admis dans la Loge depuis le 1er mars jusqu'au 31 octobre suivant payeront l'année entière, fixée à 120 liv. ; ceux qui le seront du 1er novembre au 1er décembre, payeront 96 liv. ; du 1er décembre au 1er janvier, 72 liv. ; du 1er janvier au 1er février, 48 liv. ; du 1er février au 1er mars, 24 liv., le tout sans préjudice des droits de réception et d'affiliation. Les FF.·. qui ne se seront pas mis en règle avec le F.·. trésorier au 1er mars, seront exclus de fait. »

Le 22 février 1781, il sera arrêté « que la quote-part (des dettes de la Loge) pour chacun des FF.·. qui se retirerait continuerait d'être fixée à 96 livres ».

Une partie de la caisse passait aux banquets. Maintes fois nous trouvons des demandes de secours refusées, et les secours sont maigres. La dépense des banquets ne laisse pas de susciter des réclamations. Ce qui en provoque aussi, c'est la ferveur qui baisse grandement dès la troisième année. Pour la réveiller, le comte de Sesmaisons proposant comme modèle des vertus, non plus Jésus-Christ,

mais le plaisant Hiram, dit, le 15 janvier 1778, dans une homélie pour « des enfants sensibles » :

« C'est ainsi qu'Hiram encourageait les travaux de ce temple auguste... lorsque des mains perfides, armées par la jalousie... je m'arrête mes Frères, je crains d'allumer votre indignation ! ah ! ce n'est pas vengeance qu'Hiram demande du fond de son tombeau. Entendez-le vous dire : « Pardonne à ceux qui m'ont ravi le jour ! O mes enfants, « au lieu de cette vie d'un moment que toute votre ten- « dresse ne peut me rendre, faites moi revivre dans cha- « cun de vous. J'ai aimé le bien, j'ai pratiqué la vertu... » Nous vous le jurons, ô mon Maître, nous vous le jurons sur cette tombe, dont nous vous arracherions si nous pouvions vaincre l'irrévocable arrêt qui nous enchaîne à la mort. Votre temple sera notre guide. Attachés à la vertu par le seul intérêt de faire le bien, nous suivrons vos traces respectables ; et si nous n'avons pas la force de vous imiter entièrement, nous aurons au moins le courage de le désirer, et celui plus rare encore d'avouer combien nous sommes au-dessous de notre modèle.

« Je suis dans ce moment l'interprète de tous vos cœurs, mes chers Frères... Lorsque des enfants sensibles font l'éloge d'un Père chéri, le sentiment ne laisse rien à faire à l'éloquence. »

L'homélie n'a qu'un demi-succès ; et le médecin Tissot, à huit jours de là, le 22 janvier, revient à la charge par une chaude mercuriale, dont voici la fin :

« Cette ardeur éphémère qui anima leurs premiers travaux s'éteint ; et ils finissent par l'indifférence, quelquefois même par le mépris de l'institution la plus sacrée et la plus chère à l'humanité. Evitons ces écueils contre lesquels notre zèle échoue si souvent, combattons notre inconstance, et tâchons surtout de prouver à nos aspirants que nous mettons en pratique un des principaux devoirs de notre Ordre, la charité. »

Le 29 mars suivant, la réception au grade de Maître du

chevalier de la Châtre nous offre le programme religieux et moral de la Loge :

« Le Vénérable F.·. marquis d'Arcambal a envoyé trois questions morales au récipiendaire pour y répondre. A la première question, conçue en ces termes : *Quel est l'objet essentiel que vous supposez dans la maçonnerie ?* le R. a répondu que c'était *l'union et l'amour du bien*. A la seconde question, qui était de savoir *par quelles qualités les hommes se font-ils le plus estimer ?* a dit que c'était *par l'honneur*. Enfin, pour troisième question on lui a demandé *quel défaut il se reprochait le plus ?* Il a dit que c'était *l'indulgence personnelle*. Les FF., assez satisfaits des réponses du récipiendaire, ont procédé à sa réception de Maître. »

C'est là le programme avoué, où la vanité solide prime trop la vertu nuageuse. Mais sous ce programme de montre, il y en a un autre d'effet, dont nous pouvons suivre la piste. On va voir si c'est à *l'union*, à *l'amour du bien*, à *la charité* qu'il va nous conduire, ou aux dernières épouvantes.

Le 26 février 1781, Marie-Antoinette écrit à sa sœur Marie-Christine, à Vienne :

Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la Franc-Maçonnerie pour ce qui regarde la France ; elle est bien loin d'avoir ici l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe, par la raison que tout le monde en est ; on sait ainsi tout ce qui s'y passe; où donc est le danger? On aurait raison de s'en alarmer, si c'était une société secrète de politique ; l'art du Gouvernement est, au contraire, de la laisser s'étendre, et ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une société de bienfaisance et de plaisir ; on y mange beaucoup et l'on y parle, et l'on y chante, ce qui fait dire au Roi que les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas; ce n'est nullement une société d'athées déclarés, puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches; on y fait beaucoup de charités, on élève les enfants des membres pauvres ou décédés, on marie leurs filles; il n'y a pas de mal à tout cela. Ces jours derniers, la princesse de Lamballe a été nommée Grande-Maîtresse dans une Loge; elle m'a raconté toutes les jolies choses qu'on lui a dites, mais on y a vidé plus de verres qu'on y a chanté de couplets ; on doit prochainement doter deux filles; je crois après tout que l'on pourrait faire du bien sans

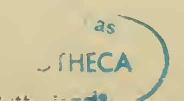
tant de cérémonies, mais il faut laisser à chacun sa manière ; pourvu qu'on fasse le bien, qu'importe ! Adieu, je vous embrasse en sœur (1).

Le père de Marie-Antoinette, l'époux de Marie-Thérèse, François de Lorraine, avait été initié en 1731, à la Haye, dans une Loge d'origine anglaise, présidée par le comte de Chesterfield. Le frère de Marie-Antoinette, Joseph II, affilié dès sa jeunesse aux Loges, se livrait complètement à des francs-maçons avancés, en même temps qu'aux Jansénistes. Janséniste et franc-maçon, c'était souvent tout un, témoin le médecin Van Swieten, membre de la Loge où François de Lorraine a été recu Maçon. Directeur général des études sous Marie-Thérèse, il les a complétement livrées aux Jansénistes, inaugurant le joséphisme qui en ce moment bouleverse tout le Saint-Empire, pour amener bientôt sa fin. On comprend les terreurs de la cour de Vienne au lendemain de la mort de Marie-Thérèse et trop aussi, hélas ! les folles illusions de Marie-Antoinette. Que n'écoutait-elle la voix de Clément XII, la voix de Benoit XIV, qui a confirmé, il y a trente ans, toutes les condamnations portées par son prédécesseur contre la Franc-Maçonnerie, la voix de tous les souverains de l'Europe, avant que l'esprit de vertige eût remplacé la sagesse dans leurs conseils !

L'instinct, à défaut de l'esprit de foi ou de la raison, devait avertir la reine de France. Le duc de Chartres, son cousin, est son mortel ennemi. Elle le sait, et ne cessera, hélas ! de le savoir jusqu'à la prison du Temple et au-delà. Or, il est Grand-Maître du Grand-Orient : toute la Franc-Maçonnerie est dans ses mains, ou plutôt dans celles des horribles conseillers qui exploitent son ambition vaniteuse, félonne, impie. Tout lui obéit. Pour ne ne parler que de la Loge Militaire de la *Candeur*, le 22

---

(1) *Correspondance inédite de Marie-Antoinette*, publiée sur les documents originaux par M. le comte Paul Vogt d'Hunolstein, in-8, 1864, p. 95.



janvier 1778, le registre porte : « Lettre du Grand-Orient qui renfermait le mot nouveau de la Saint-Jean d'hiver 5777 à la Saint-Jean d'été 5778. » Voilà un « mot » qui peut mener loin !

Deux mois plus tard, l'influence de cette Loge au sein même du régiment du Roi se révèle par des actes solennels. Ce régiment a pour annexe une Loge hypocritement baptisée du nom de *Saint-Louis*. Elle vient fraterniser avec celle de la *Candeur*. On lit sur le registre de celle-ci, à la date du 25 mars, le marquis de Saisseval, Vénérable, présidant l'assemblée :

« Il a été fait lecture d'une lettre de la L.·. du régiment du Roi ; il a été arrêté de répondre à cette L.·. pour lui annoncer la réception de son tableau et de sa lettre ; et de lui mander en même temps que s'il était possible à ces FF.·., lorsqu'ils passeront à Saint-Denis avec leur régiment le 19 avril, de se rendre à Paris, ils flatteraient infiniment la L.·. de la *Candeur* s'ils voulaient venir prendre part à ses travaux. Il a été arrêté en même temps que si cette L.·. ne pouvait se rendre à Paris, il lui serait envoyé une députation composée des FF.·. marquis de Saisseval, de la Chevalerie, vicomte de Béthune, baron de Béthune, comte de Choiseul, comte de Ségur, marquis de Morant, chevalier de la Châtre, Tissot, et que le F.·. comte de Sesmaisons serait chargé de porter la parole, et d'inviter la L.·. de *S. Louis* à venir participer à nos travaux du lendemain, ou tel autre jour qu'il lui serait possible de se rendre à Paris, pendant son séjour à Saint-Denis. »

Le 18 avril, on lit encore :

« Le Vénérable ayant annoncé que le F.·. de Caumartin s'était rendu ce matin à Saint-Denis, à l'arrivée du régiment du Roi, et qu'il demanderait aux FF.·. de la L.·. *Saint-Louis* à l'O.·. de ce régiment le jour auquel ils pourraient se rendre aux travaux de la *Candeur* : sur ce, il a été arrêté que si cette R.·. L.·. peut se rendre aux travaux, la Loge sera convoquée pour le jour qu'elle aura désigné,

à 6 heures du soir, et que, vû les frais à faire, chacun des Frères présents ou absents payerait une cotisation de douze livres; et que dans le cas (où) ces FF.·. ne pourraient s'y rendre, les FF.·. orateurs leur adresseront au nom de la Loge une lettre d'excuses. »

Le procès-verbal suivant portant la date du 24 décembre, le registre ne dit rien des suites de ces démarches. Mais la gravité nous en est assez révélée; et n'avons-nous pas vu déjà deux officiers, un marquis et un baron de la Loge du régiment du Roi, de la Loge *Saint-Louis*, affiliés les deux années suivantes, 1779-1780, à la loge de la *Candeur*? L'année présente ne s'est pas terminée sans des faits bien plus graves encore.

Les dignitaires de la Loge de la *Candeur* viennent, à la fin de 1778, d'être élevés, par dessus les trois grades ordinaires d'Apprenti, Compagnon, Maître, au grade transcendant d'*Elu*, dit encore *Elu illustre*. Le 13 février 1779, « il a été décidé unanimement que la Loge adoptait le rit Ecossais ». Une surcharge du texte pour *adoptait* porte *désirait* : elle trahit la crainte qu'on a d'entrer dans cette voie, ou plutôt d'écrire la chose; mais la voie n'en a pas moins été *unanimement* choisie. Or grade d'*Elu*, rite Ecossais, nous l'avons vu, « c'est l'école de la vengeance, » c'est la « Maçonnerie rouge (1), » c'est l'horrible sublimité à laquelle s'est élevé le duc de Chartres, un poignard, puis une tête coupée à la main, quand il a été créé Grand-Maître de toute la maçonnerie, il y a sept ans. En 1780, il s'achemine par diverses industries à mettre complètement sous sa main la Loge de *la Candeur*, ainsi livrée à des chefs faits à sa sanglante image. Sa sœur, l'aidant dans la manœuvre, va arriver à la souveraineté sur les Sœurs avant qu'il obtienne celle sur les Frères. Le Registre porte :

---

(1) N. Deschamps, t. I, p. 40.

19 janvier 1780.

« On proclamera le prix (*d'un sujet mis en concours par la Loge*) le 2 février prochain, et le F. de la Chevalerie s'est chargé de s'assurer du local pour le dit jour.

« Arrêté que le S. G. M., les SS. duchesse de Bourbon, duchesse de Chartres et princesse de Lamballe seront invitées à assister aux travaux du même jour. »

21 mars 1780.

« Le F. Boucault, Vénérable de la R. L. de la *Fidélité*, a fait part que sa Loge désirant former un lien de plus avec la nôtre, il était chargé de nous faire hommage d'une médaille portant au revers le frontispice d'un temple dédié au G. A. de l'U., et en tête le portrait du S. F. Louis Ph. J. de Bourbon, duc de Chartres, Grand-Maître de toutes les LL. de France. Cette médaille et une planche à tracer de la R. L. de la *Fidélité* a été accueillie avec reconnaissance ; tous nos FF.·. ont témoigné leur satisfaction à cet égard par des applaudissements multipliés. »

25 janv. 1781.

« Il a été arrêté... que désormais la S. qui tiendra le maillet à l'O. aura le titre de représentante de la S. Grande-Maîtresse de l'Ordre et inamovible dans la L. de la *Candeur*. »

Cet arrêté est pris un mois avant la lettre où Marie-Antoinette dira que la franc-maçonnerie est simplement « une société de bienfaisance et de plaisir », répétera le mot du Roi : « Les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas, » et croira sur parole que « ce n'est nullement une société d'athées », parce que « Dieu est dans toutes les bouches », A un mois à peine de la lettre, la sœur du duc de Chartres exerce son empire dans la Loge de la *Candeur*.

22 mars 1781.

« Le Vénérable a lu une lettre de la S. S. (*Sérénisme Sœur*) duchesse de Bourbon, par laquelle elle recommande à la L. le nommé de Grammont, de Marsal près Alby,

accablé de malheurs que cette auguste Sœur avait déjà cherché à adoucir ».

Un mois encore, et le duc de Chartres aura obtenu à son tour le sceptre.

3 mai 1781.

« Le Vénérable a fait lecture d'une lettre adressée à la L.·. par le S.·. F.·. duc de Chartres, par laquelle il nous annonce l'envoi de son portrait qu'il avait promis et qu'étant flatté des marques d'amitié fraternelle qu'il avait reçues en différentes occasions dans la L., il désirait s'en rapprocher davantage et, en conséquence, demande l'affiliation.

« On s'est empressé d'applaudir à cette intéressante nouvelle ; et la lettre du S. G. M., dont copie sera annexée à cette planche, a été déposée aux archives. L'objet mis en délibération, le Vénérable a proclamé l'affiliation du G. M. et il a été décidé qu'il serait désormais le Vénérable de la L.·., et à perpétuité ».

La Loge de la *Candeur* qui est ainsi à la discrétion du duc de Chartres et de sa sœur, a les relations les plus élevées, qui n'embrassent pas moins que les deux mondes. Nous lisons sur le registre :

8 fév. 1777.

« La Loge a fait l'ouverture d'un paquet adressé à la L.·. par la grande Loge nationale des Loges unies en Allemagne sous la grande maîtrise de S. A. S. Mgr le duc Ferdinand de Brunswick et Lunebourg.

31 mars 1777.

« Le F.·. Bacon de la Chevalerie a fait la lecture de la lettre qu'il avait été chargé de faire pour être adressée à la reine de Naples, au nom de la Loge ; on a applaudi à la lecture de ladite lettre, qui sera envoyée ».

27 nov. 1777.

« *Réponse du G. O. de Naples à la Loge*. Il fait des remerciements des amitiés qu'elle a témoignées au F. de Lyon et fait espérer.... que la reine de Naples accueillera favorablement la lettre ».

« — Tableau des Loges unies *aux trois glaives* et *aux vrais amis* à l'O. de Dresde ».

5 mars 1778.

« Lecture d'une lettre du G. O. de Berlin ».

6 mars 1781.

« La Loge est en relation avec la Loge de... à l'O. du fond des Nègres. »

Le duc de Brunswick est à la tête de la maçonnerie en Allemagne, comme le duc de Chartres en France. En 1781, il réunit à Wilhemsbad, à deux ou trois lieues de Francfort-sur-le-Mein, de toutes les parties de l'Europe, du fond de l'Amérique et même de l'extrême Asie, les agents et députés des sociétés secrètes. Le 15 février 1785, la réciproque aura lieu dans un convent général convoqué à Paris par le *Comité secret des Amis réunis*, faisant fonction de Grand-Orient. La Loge des *Amis réunis* sous la direction du Grand-Orient — qui, pendant que 81 Loges sont sous ses ordres à Paris seulement, correspond avec 282 villes — était spécialement chargée de la correspondance étrangère. Ses membres s'appelaient *Philalèthes* ou *chercheurs de la vérité*, du nom de leur dernier grade et en souvenir du *Pantheisticon* du célèbre impie irlandais Toland. Mirabeau y donnait la main à l'abbé Talleyrand de Périgord, prochain évêque d'Autun. Parmi ses chefs elle comptait Savalette de Langes, surveillant du Grand-Orient, que nous avons vu entrer en 1776 dans la Loge de la *Candeur*. Cet homme, qui est *chargé de la garde du trésor royal*, est fait président du grand convent. Un autre membre de la *Candeur*, Touzay, y figure parmi les députés français (1). C'est dans ce convent que va être résolue la Révolution française et sa propagation européenne, et que, comme détail d'exécution, sera décidé le régicide. L'année suivante, ce point est précisé dans une réunion plus secrète continuant celle de Paris.

(1) Deschamps, t. II, p. 116-122.

Il y eut à Francfort, en 1786, vient d'écrire le cardinal Mathieu, une assemblée de francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire, de Bouligney, président du parlement. Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus (1).

Notre registre de la *Candeur* s'arrête deux ans avant le convent de Paris. Il offre comme derniers traits mémorables la proposition faite par le Vénérable, Gouy d'Arcy, le 7 juin 1782, de mettre la Loge à la tête d'une souscription de toutes les Loges françaises pour offrir au Roi un vaisseau de 110 canons, à la suite d'une défaite de l'armée navale, et la nomination solennelle, par acclamation générale, le 19 décembre, du duc de Chartres comme Vénérable. Inutile de dire que le vaisseau de 110 canons est un vaisseau de mirage pour donner dans l'œil du Roi et lui faire croire au zèle, sincère ou non, de la Loge de la *Candeur*. L'acclamation du duc de Chartres est chose plus sérieuse.

A la mort de son père, le 18 novembre 1785, neuf mois après le convent de Paris, il est devenu duc d'Orléans, chef de la branche cadette des Bourbons. Sans aucun doute, il vient d'approuver, s'il n'a inspiré, les décisions du convent. Ignorera-t-il, lui chef de toute la maçonnerie, les décisions subséquentes de l'assemblée de Francfort, qu'on ne cache pas à un président du parlement et à un maître des postes de Besançon, et le roi de France et le roi de Suède choisis par les régicides pour victimes ? Quoi qu'il en soit, il entre, pour aller jusqu'au bout, dans cette voie. En 1787, après l'assemblée des Notables, le Parlement ayant déclaré, le 30 juillet, dans une remontrance au Roi, que « la nation, représentée par les Etats-Généraux, est seule en droit d'octroyer au Roi les subsides nécessaires (1) » et le 19 novembre, le Roi s'étant transporté au Parlement,

(2) Lettre à M. Robinet de Cléry, du 7 avril 1875, citée *Ibid*, p. 134.
(1) Mémoires de Bachaumont, t. XXXVI, p. 378.

et sur son ordre, Lamoignon, garde des sceaux, ayant prononcé l'enregistrement d'un Édit d'emprunt, d'après la formule usitée dans les lits de justice, où le Roi décide d'autorité, « le duc d'Orléans se leva, et, troublé comme « s'il eut entrevu où le pas qu'il faisait devait le conduire, « il dit ces mots entrecoupés : *Sire,... cet enregistrement* « *me paraît illégal !* Louis XVI ne montrait pas moins « de trouble — *Cela m'est égal*, répliqua-t-il. *Si, c'est* « *légal, parce que je le veux*; — La protestation du duc « d'Orléans fut rédigée avec développement et inscrite au « procès-verbal, et l'assemblée rendit un arrêté par lequel, « vu l'illégalité de ce qui venait de se passer à la séance « du Roi, le Parlement déclarait ne prendre aucune « part à la transcription de l'Edit d'emprunt sur le « registre... Le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotte- « rets ; deux conseillers, qui passaient pour avoir excité « ce prince, furent envoyés prisonniers dans des châteaux « forts (1). » A Villers-Cotterets, à dix lieues de Paris, était le magnifique château de plaisance du duc, dont le père venait en 1785 de vendre Saint-Cloud à la reine. Là, près de la Chartreuse, célèbre par le berceau mystérieux du jansénisme qui, depuis un siècle et demi, a si bien frayé la voie à la Révolution, le duc d'Orléans allait, dans l'ombre, en donner le premier signal.

La reine écrira, en septembre 1791, à sa sœur Marie-Christine :

Le duc d'Orléans a juré notre perte, et un pressentiment insurmontable m'avertit qu'il accomplira ses desseins. Ce parent dénaturé ne nous pardonnera jamais l'exil de Villers-Cotterets, que je suis incapable d'avoir conseillé, que le Roi ne voulait pas consentir, et que le garde des sceaux Lamoignon, homme très-décidé et très-violent, sut obtenir comme de vive force (2).

---

(1) H. Martin, t. XVI, p. 597.

(2) P. 289. Cette lettre contient deux graves témoignages sur la politique égoïste et traditionnelle chez les Bourbons, rois absolus, de prétendu droit divin, qu'il faut trop compter parmi les causes de la Révolution :

L'exil de Villers-Cotterets met en 1787 le sceau aux complots régicides du convent de Paris de 1785, de l'Assemblée de Francfort de 1786. La « Maçonnerie rouge, » l'écossisme, réitère l'initiation de 1772 de Philippe-Joseph, en supprimant vraiment cette fois tous les voiles. De *Parfait Macon Elu*, il est ordonné *Grand Inquisiteur*, *Grand Elu*, *Chevalier Kadosch*, *dit aussi de l'Aigle blanc ou noir*, .. dernier terme comme *but* réel de l'écossisme, de même qu'il est le *nec plus ultra* de la *maçonnerie templière* (1). » C'est le suprême grade philosophique, l'initiation complète. Là, Hiram s'évanouit et devient Jacques Molay, le Grand-Maître des Templiers, qu'il faut venger par le poignard et le glaive, sur Philippe-le-Bel et Clément V, un Roi, un Pape. Le *Credo* du déisme, ne attendant celui de l'athéisme, va remplacer le *Credo* de l'Eglise et des sociétés chrétiennes. Deux contemporains nous sont garants, après la voix publique, de cette nouvelle initiation : l'un publiciste intrépide et défenseur, au péril de sa tête, de Louis XVI, Montjoie, écrivant à Paris en 1796 ; l'autre jésuite, rédacteur du *Journal ecclésiastique* depuis 1787, Barruel, écrivant au milieu des émigrés à Londres, en 1797. Celui-ci, rapportant les préliminaires de la scène, se contente de rappeler la description que vient d'en faire le premier. Barruel dit :

Dans les troubles qui divisaient la cour et les Parlements, Philippe s'était dejà ligué avec quelques magistrats. Louis XVI l'avait exilé dans son château de Villers-Coteret ; ce fut là l'étincelle qui alluma

---

« Le Roi... a promis au vieux comte de Maurepas de tenir dans « une brillante nullité les princes de sa famille. Il a promis à ce « vieux comte de Maurepas que je ne serais jamais couronnée. »

Et ces lignes touchantes :

« Le duc d'Orléans a trois fils ; il gouverne les deux premiers à sa « fantaisie... Le jeune comte de Beaujolois ne pense pas de même... « Il est resté Bourbon dans toute l'innocence de son âme, et cet « estimable enfant éprouve une tendre pitié pour mes malheurs... « Leur mère, vous le savez, est aussi mon amie. »

(1) *Le Tuilleur de l'Ecossisme*. Paris, 1821, p. 215, t. 9.

dans le cœur de Philippe d'Orléans tous les feux de la vengeance... Il appela auprès de lui ce Laclos, dont le génie semblait celui que l'enfer a chargé de tracer aux forfaits leur route tortueuse et souterraine.

Mirabeau et Sieyes accoururent, et il leur fut aisé de lui faire sentir les ressources que lui offraient ces Loges maçonniques, dont il était déjà le chef honoraire... La partie se lia dans le peu de jours que Philippe resta dans son exil. Dès lors, il n'était plus réduit dans les mystères à ce qu'il plaisait aux adeptes d'en manifester aux hommes de son rang. Au moins, est-il certain que vers ce temps-là le comité des Frères l'avait connu assez atroce, pour l'admettre aux dernières épreuves. Celle qui lui offrit dans l'antre des *Kadosch* un Roi à poignarder, fut pour lui un essai voluptueux. Philippe, en prononçant ces paroles*: haine au Culte*, *haine aux Rois*, conçut tout ce que ce serment devait mettre d'obstacle à ses vues ultérieures sur le trône de Louis XVI, mais il voulait surtout être vengé ; il avait dit : *Je le serai*, *dusse-je y dépenser ma fortune*, *y perdre ma vie même* ! La vengeance l'emporta sur l'ambition.

En prononçant ce vœu, une carrière immense de forfaits s'était ouverte devant lui ; pas un seul ne l'effraya. Il lui tardait de la parcourir tout entière. Un aveu de Brissot nous apprend que Philippe s'y fut lancé dès ce moment, mais qu'il crût voir la *Cour encore trop forte*, et ne partit alors pour l'Angleterre que pour laisser à la Révolution le temps de se mûrir. J'ai trouvé cet aveu dans les mémoires de M. le marquis de Beaupoil, qui l'avait entendu de la bouche de Brissot même. Le temps marqué d'ailleurs par les Régulateurs n'était pas arrivé. Ils attendaient la convocation des Etats-généraux (1).

Montjoie avait décrit ainsi l'initiation du duc d'Orléans :

On recevait indistinctement dans cette Société (celle des Francs-Maçons) des hommes de tous les pays, de toutes les sectes. Elle se divisait et se subdivisait en grandes et petites sections appelées loges. Elle n'initiait à la totalité de sa doctrine et de ses mystères, ni les souverains, ni leurs ministres, ni leurs agents fidèles ; elle ne les admettait que pour en être illustrée et écarter d'elle tous les soupçons. Elle usait de la même réserve envers les indiscrets et ceux qui auraient eu un intérêt réel à combattre sa doctrine et ses mystères. Ces sortes de personnes n'étaient promues qu'à des grades subalternes; mais on leur persuadait qu'on n'en connaissait pas d'autres dans la Société que ceux auxquels on les

---

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, 5 vol, in-8, t. II, ch. XIV.

avait élevés. On n'eut pas ces ménagements pour Louis-Philippe-Joseph; il monta au grade le plus éminent; il sut tout ce qu'un véritable Franc-Maçon pouvait savoir.

On n'accordait une révélation complète de l'esprit et du but de la Société qu'à celui qui était personnellement intéressé à adopter cet esprit, à marcher vers ce but. Et pour cela, on le soumettait préalablement à des épreuves qui conduisaient à connaître jusqu'à quel point on pouvait compter sur sa constance et sa fidélité. Lorsqu'il avait subi toutes les épreuves, alors tous les secrets lui étaient dévoilés; il savait que les véritables Maçons avaient pour devise : *Ennemis du Culte et des Rois.* Dès 1789, quelques personnes, du nombre desquelles entre autres était le baron Menou, membre de la première Assemblée Constituante, se servaient pour les lettres qu'ils adressaient à leurs amis d'un cachet où cette devise était empreinte.

Voici en peu de mots un précis de la doctrine au maintien et à la propagation de laquelle Louis-Philippe-Joseph jura de contribuer de tout son pouvoir, lorsqu'il fut admis au grade de chevalier *Kadosch* (1).

« Tous les hommes sont égaux; nul ne peut être le supérieur d'un
« autre, ni lui commander.

« Les souverains doivent appartenir à la multitude; les peuples
« donnent la souveraineté comme ils veulent, et la reprennent quand
« ils veulent.

« Toute religion présentée comme l'ouvrage de Dieu est une absur-
« dité.

« Toute puissance se disant spirituelle est un abus et un attentat.»

Pour être admis au grade de Chevalier *Kadosch*, Louis-Philippe-Joseph fut introduit par cinq Francs-Maçons, appelés *Frères*, dans une salle obscure. Au fond de cette salle était la représentation d'une grotte qui renfermait des ossements éclairés par une lampe sépulcrale. Dans un des coins de la salle, on avait placé un mannequin couvert de tous les ornements de la royauté, et au milieu de cette pièce on avait dressé une échelle double.

Lorsque Louis-Philippe-Joseph fut introduit par les cinq Frères, on le fit étendre par terre, comme s'il eût été mort; dans cette attitude il eut ordre de réciter tous les grades qu'il avait reçus, et de répéter tous les serments qu'il avait faits. On lui fit ensuite une peinture emphatique du grade qu'il allait recevoir, et on exigea qu'il jurât de ne jamais le conférer à aucun chevalier de Malte. Ces premières cérémonies finies, on lui permit de se relever; on lui dit de monter

(1). Ce mot est hébreu il signifie *qui renouvelle*. Le but de ce grade est de renouveler le genre humain, c'est-à-dire de le faire passer de l'esclavage à la liberté. Note de Montjoie. — *Kadosch* pourrait signifier *saint*, *séparé*, *parfait*.

jusqu'au haut de l'échelle : et lorsqu'il fut au dernier échelon, on voulut qu'il se laissât choir. Il obéit, et alors on lui cria qu'il était parvenu au *nec plus ultra* de la maçonnerie.

Aussitôt après cette chute, on l'arma d'un poignard, et on lui ordonna de l'enfoncer dans le mannequin couronné ; ce qu'il exécuta. Une liqueur couleur de sang jaillit de la place sur le candidat et inonda le pavé. Il eut de plus l'ordre de couper la tête de cette figure, de la tenir élevée dans la main droite, et de garder le poignard teint de sang dans la main gauche ; ce qu'il fit. Alors on lui apprit que les ossements qu'il voyait dans la grotte étaient ceux de Jacques de Molai, grand-maître de l'Ordre des Templiers et que l'homme dont il venait de répandre le sang, et dont il tenait la tête ensanglantée dans la main droite, était Philippe-le-Bel, roi de France. On l'instruisit de plus que le signe du grade auquel il était promu consistait à porter la main droite sur le cœur, à l'étendre ensuite horizontalement, et à la laisser tomber sur le genou, pour marquer que le cœur d'un chevalier *Kadosch* était disposé à la vengeance. On lui révéla aussi que l'attouchement entre les chevaliers *Kadosch* se donnait en se prenant les mains comme pour se poignarder.

Enfin toutes ces burlesques et tragiques scènes se terminèrent par un interrogatoire qu'on fit subir au nouveau chevalier, et dont voici les principaux articles:

D. *Que prononcez-vous en venant de la grotte ?*

R. *Nekóm* (1).

D. *Qu'avez-vous en main ?*

R. *La tête du traître qui a assassiné notre père, et un poignard.*

D. *Comment nomme-t-on les ouvriers qui s'unirent pour la construction du nouveau temple ?*

R. *Paul-Kal*, *Pharras-Kal* (2).

Comme ce qui est su de plus d'une personne n'est jamais bien caché, une partie de ce que je viens de rapporter transpira dans le public, vers les premiers jours de la Révolution, et par ce penchant qu'on a en général à exagérer même le mal, on prétendit que le mannequin que Louis-Philippe-Joseph avait frappé d'un poignard, représentait la personne de Louis XVI. Sans m'arrêter aux bruits populaires, et pour m'en tenir au sens que présentent naturellement les actions, il me paraît qu'on peut raisonnablement présumer

---

(1). Mot hébreu qui signifie : *je l'ai retranché du nombre des vivants*. (Note de Montjoie). — Nàkâm, נקמ, signifie *vengeance*.

(2). Mots hébreux qui signifient : *ceux qui mettent à mort des profanes*. (Note de Montjoie). — Interprétation libre et douteuse. Faut-il lire : פאול־כל יפרש־כל, *Tout-est-accompli, Il-a-tout-brisé ?* Assurément le sens de ces deux noms propres se trahit et se rapporte à l'idée de *vengeance*.

que Louis-Philippe-Joseph fit, parmi les Francs-Maçons, apprentissage de cruauté ; qu'en se faisant initier à leurs plus hauts mystères il eut l'idée de les convaincre qu'il leur était entièrement devoué, et qu'enfin ce fut dans leur sein qu'il conçut l'espoir de s'étayer des menées et des ressources de cette nombreuse Société, pour arriver au but que lui montrait sa vengeance et son ambition. Il semblait s'en écarter en se déclarant avec énergie l'ennemi des rois et l'ami de la liberté et de l'égalité. Mais la philanthropie est le masque de tous les usurpateurs; quand c'est à l'aide de la multitude qu'ils prétendent s'élever, il faut bien qu'ils donnent dans son sens, il faut bien qu'ils lui présentent un appât; et plus ils sont grands, plus ils cherchent à paraître petits, afin de la bien convaincre de l'attachement qu'ils feignent de lui porter.

Louis-Philippe-Joseph, en concevant l'idée de se faire des Francs-Maçons un parti puissant, ne raisonnait point mal ; car cette singulière Société couvrait de ses Loges l'Europe entière ; et l'événement a prouvé que sa prévoyance ne l'avait point trompé. Au moment où la Révolution éclata, tous les Francs-Maçons ardents, non-seulement de la France, mais des pays étrangers, furent de son bord. Ce fut sous le nom des Jacobins, que ceux qui étaient parmi nous, se rangèrent sous ses étendards (1).

Cet important récit que nous avons tenu à donner tout entier en somme, dans sa rédaction originale et improvisée à la manière des Mémoires, sera résumé avec soin, en 1828, par l'auteur de l'*Histoire du Clergé de France pendant la Révolution, dédiée à Monseigneur Lambruschini, nonce du Saint-Siège* (2). Ecrivant parmi des contemporains encore, en face du duc d'Orléans bien instruit des gestes de son père dans la maçonnerie où il était à ses côtés, et si intéressé à contredire, ce qu'il ne fera pas, et écrivant sous le patronage du nonce, l'auteur qui confirme Montjoie et Barruel ajoute un poids, qu'une critique impartiale trouvera volontiers décisif, à leur témoignage (3).

(1). *Hist. de la Conjuration*, etc. t. 1, ch. 1.

(2) Paris, à la librairie catholique, in-12, t. 1, p. 13.

(3) Voici son texte, que le lecteur aura avec plaisir sous les yeux: « Afin de donner une idée de ce qui se passait dans le secret de la Société, nous allons tracer une analyse de la cérémonie qui précéda l'admission de Philippe d'Orléans au grade suprême de la Franc-Maçonnerie. Cinq Frères l'introduisirent dans une salle obscure, au

Voilà dans quelles conditions de sectaire plus que féroce, le Grand-Maître du Grand-Orient et des Loges Ecossaises de France, le Vénérable à perpétuité de cette *Loge de la Candeur* dont les dignitai es ont reçu, il y a dix ans, le

---

milieu de laquelle était placée une échelle double très élevée. Dans un coin de la salle, l'on voyait une espèce de mannequin couvert de tous les insignes de la royauté, et le fond était rempli par le simulacre d'une caverne où des ossements répandus à terre recevaient la lumière vacillante d'une lampe sépulcrale. On fit étendre le duc sur le parquet, et après l'avoir interrogé sur les grades auxquels il avait été promu, sur le désir qu'il avait d'arriver plus haut, après lui avoir fait répéter tous ses serments, on lui annonça qu'il allait être admis au grade de chevalier Kadosch (mot hébreu signifiant *qui renouvelle*); ensuite on exigea de lui le serment de ne jamais confier les grades de la Franc-Maçonnerie à un chevalier de Malte. On lui commanda de se relever, et on lui dit de monter au sommet de l'échelle. Celle-ci était placée sur une trappe pratiquée dans le plancher et que l'on abaissait au fur et à mesure que le duc d'Orléans montait un nouvel échelon, en telle sorte qu'il se trouvait toujours à la même distance du sol. Quand il fut parvenu au dernier degré, on lui ordonna de se précipiter en bas de l'échelle; il obéit et fut proclamé Chevalier. Aussitôt, lui mettant un poignard à la main, on lui ordonna de l'enfoncer dans le mannequin couronné, ce qu'il exécuta sans hésiter; une sorte de liqueur rouge et semblable à du sang jaillissant de la plaie, couvrit le prince.

Le calme avec lequel il se prêta à cette expérience engagea les Frères à la pousser plus avant; ils commandèrent au candidat de couper la tête de cette figure symbolique, de la tenir élevée dans la main droite, et de garder le poignard teint de sang dans la main gauche. Après que le duc eut obéi, on lui donna l'explication des objets qu'il avait sous les yeux. Les ossements placés à l'entrée de la caverne étaient ceux de Jacques de Molai, grand-maître de l'Ordre des Templiers; le roi dont il venait de répandre le sang et dont il tenait la tête, était Philippe-le-Bel. Après différentes explications de ce genre, on lui fit jurer qu'il contribuerait de toute sa puissance au maintien et à la propagation de la doctrine maçonnique, dont les préceptes étaient contenus dans un acte dont il entendit la lecture. Voici à peu près quel en était le sommaire : « Tous les hommes sont « égaux : nul ne peut être le supérieur d'un autre, ni lui commander. « Les souverains doivent appartenir à la multitude; les peuples don- « nent la souveraineté comme ils veulent. Toute religion présentée « comme l'ouvrage de Dieu est une absurdité. Toute puissance se « disant spirituelle est un abus et un attentat. » La Révolution tout entière est là. T. 1, ch. 1.

grade d'*Elu*, et *adopté*, ou si l'on veut, *désiré*, pour la Loge le rite Ecossais de *la Vengeance*, le duc d'Orléans, arrive à l'heure de cette vengeance même, aux Etats-Généraux de 1789. Au moment de leur ouverture, « il y avait en tout plus de quarante régiments à la dévotion des chefs occultes de la secte (1) », c'est-à-dire dans la main du duc. La Loge militaire *de la Candeur* avait contribué pour une large part à donner cette puissante armée à son Vénérable. La Révolution était faite. Elle sera l'œuvre des Jansénistes et des disciples de Voltaire, se donnant la main dans les Loges maçonniques ou recevant de là leur inspiration.

Les Francs-Maçons, écrira Barruel, ont peuplé l'antre des Jacobins (2); là se trouvent les bandits de Philippe d'Orléans, et Chabrond, son avocat, et Lafayette, son rival. Là se trouvent le duc de Chartres (*Louis-Philippe* Ier), les marquis de Montesquiou et de La Salle, Victor de Broglie, Talleyrand-Périgord, Barrère, Sieyes, Grégoire et tant d'autres : Saint-Just, Marat, Robespierre (3).

La Loge de *la Candeur*, par tels de ses membres, jouera dans la Révolution un des premiers rôles, le premier peut-être au point de vue de l'action. C'est le quartier-général de son Vénérable perpétuel qui pousse, sinon dirige tout. Un historien vient d'écrire ici ces paroles :

« Dans la Loge de la *Candeur* étaient, outre les députés du Grand-Orient, les Lameth, Lafayette, le marquis de Montesquiou, Moreton de Chabrillan, Custine, Laclos, Latouche, Sillery, d'Aiguillon, le marquis de Lusignan, le prince de Broglie, et généralement les Maçons dévoués au duc d'Orléans (4). »

C'est pendant que Lafayette commande l'armée à Ver-

---

(1) N. Deschamps, t. II, p. 92.

(2) Révolutionnaires ainsi nommés du Couvent des Dominicains ou Jacobins, voisin des Tuileries, où était leur grand club.

(3) *Mémoires*, *ibid.*

(4) M. Lecoulteux de Canteleu, cité par N. Deschamps, t, II, p. 140.

sailles, et au milieu de ses tergiversations, dirai-je de ses défaillances? que la canaille pénètre dans le château et enlève le Roi et sa famille, qui désormais sont à sa merci. Le héros satanique de ces journées des 5 et 6 octobre 1789, où finit l'antique monarchie, est Laclos, l'agent du duc d'Orléans. Il dirige la société des *Amis de la Constitution* fondée le 3 avril 1789, à Versailles, dont on a bien dit : «Nulle machine plus efficace; on n'en a jamais vue de mieux combinée pour fabriquer une opinion artificielle et violente, pour lui donner les apparences d'un vœu national et spontané, pour conférer à la minorité bruyante les droits de la majorité muette, pour forcer la main au gouvernement. »

Et voici ce qu'il fait. Son portrait vient d'être peint de main de Tacite :

« Pour l'argent, dit M. Taine, parlant de la société des *Amis de la Constitution,* on puise dans la caisse du duc d'Orléans, et on y puise abondamment : à sa mort, sur 114 millions de biens, il avait 74 millions de dettes ; étant de la faction, il contribue aux dépenses ; et comme il est l'homme le plus opulent du royaume, il contribue à proportion de son opulence. Non pas qu'il soit un chef véritable, son caractère est trop mou, trop ramolli ; mais « son petit conseil, » et notamment son secrétaire des commandements, Laclos, ont de grands projets pour lui ; ils veulent le faire lieutenant-général du royaume, à la fin régent ou même roi, afin de régner sous son nom et de « partager les profits ».

« En attendant, ils exploitent ses velléités, Laclos surtout, sorte de Machiavel subalterne, homme à tout faire, profond, dépravé, qui depuis longtemps a le goût des combinaisons monstrueuses : nul ne s'est complu si froidement à suivre les amalgames inexprimables de la méchanceté et de la débauche humaines ; dans la politique comme dans le roman, il a pour département *les liaisons dangereuses.* Jadis il maniait en amateur les filles et les bandits du beau monde ; maintenant il manie en praticien

les filles et les bandits de la rue. Le 5 octobre 1789, on l'a vu « vêtu d'un habit brun » parmi les premiers groupes de femmes qui se mettaient en marche pour Versailles, et l'on retrouve sa main « dans l'affaire Réveillon, dans l'incendie des barrières, dans l'incendie des châteaux », dans la panique universelle qui a soulevé la France contre des bandits imaginaires. « Toutes ces opérations, dit Maloumet, ont été payées par le duc d'Orléans » ; il y concourait « pour son compte, et les Jacobins pour le leur ». A présent, leur alliance éclate à tous les yeux : le 21 novembre 1790, Laclos devient le secrétaire de la Société, le chef de la correspondance, le directeur en titre du journal, le directeur occulte, effectif et permanent de toutes les manœuvres (1). »

Le 15 septembre 1792, Louis XVI étant déclaré déchu et enfermé au Temple, et Paris tout sanglant des massacres des 2 et 3 septembre, les titres de noblesse venant d'être abolis, la royauté allant l'être le 21, Philippe d'Orléans reçoit de la Commune de Paris le titre tout court d'Egalité. Il remercie, disant qu'on ne pouvait lui en donner qui fût plus conforme à ses sentiments. La Loge de la *Parfaite Egalité*, mère de celle de la *Candeur*, l'a baptisé de son nom. Mais déjà ce n'est plus qu'un fantôme. Egalité, devenu une unité dans la Convention, vote par peur, le 18 janvier 1793, la mort de Louis XVI. Il n'en gravira pas moins, le 6 novembre, l'échafaud même de Louis XVI sur la place Louis XV, cet échafaud sur lequel la Reine a suivi le Roi le 16 octobre. Du moins, il s'est souvenu, avant d'y monter, qu'il est le petit-fils de S. Louis, et il a pu transformer un supplice tant mérité en expiation (2).

---

(1) *La Révolution*, t. II, 8e édit. 1881, p. 55-60.

(2) « Le duc d'*Orléans* (*Egalité*) entendit son arrêt de condamnation à mort sans que sa physionomie laissât apercevoir le moindre trouble... Sur les trois heures, un des juges du tribunal révolutionnaire fut introduit dans sa chambre... Le prince parla à voix basse pendant vingt minutes environ avec le délégué du tribunal. Il dit ensuite, de manière à être entendu des personnes qui étaient dans la

Le général Custine avait précédé sur l'échafaud so Vénérable, le 28 août ; le prince de Broglie l'y suivra, le 27 juin 1794. Les Lameth et Lafayette ont émigré. « Les Maçons dévoués au duc d'Orléans dans la Loge de la *Candeur,* » vont ainsi à l'exil, s'ils peuvent échapper à la mort. La Providence aussi a sa *vengeance.* Couvrons ici la Loge, et reconnaissons *la véritable lumière* qu'elle laisse à l'histoire.

---

chambre : *Au reste, monsieur, je n'en veux nullement au tribunal; je n'en veux pas davantage aux républicains de la Convention, aux Jacobins, aux véritables patriotes; ce n'est pas eux qui veulent ma mort* : *ma condamnation vient de plus haut et de plus loin.* Le membre du tribunal qui reçut les derniers avis du duc d'*Orléans* vit encore, et cette considération seule nous empêche de le nommer. Nous garantissons tous les détails relatifs à la condamnation et au supplice du duc d'*Orléans (Egalité)*, aussi positivement que si nous en avions été témoins auriculaires et oculaires. » — Montgaillard, *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'en 1825*, t. IV, p. 140-144.

— « Ce fut vers les quatre heures après midi que le funèbre cortège sortit de la cour du Palais... Dès que le bruit se répandit que le malheureux prince allait être exécuté, des flots de peuple se précipitèrent de toutes parts sur son passage... Quoiqu'on ne vit en lui aucun effroi de la mort, il est assez vraisemblable qu'il souffrait cruellement. Toutes ces excroissances sanguines qui défiguraient sa physionomie étaient entièrement disparues, et son visage, sans être pâle, avait la blancheur des autres parties de son corps...... Lorsque la charrette eut passé la rue de Richelieu, qu'on appelle dans ce moment (1796) *de la Loi*, il fit signe au confesseur de s'approcher de lui, le pria de ne plus l'abandonner, et ne cessa en effet de s'entretenir avec lui jusqu'au pied de l'échafaud, où il reçut sa dernière bénédiction. » — Montjoie, t. III, ch. XVIII.



Nancy. — Imprimerie polytechnique de N. Collin.



